



## **EXTRAIT**

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de PUTEAUX

Séance du **4 MARS 2024** sur convocation adressée aux Conseillers  
le 27 février 2024

#### **TENUE DU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES ET ADOPTION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

L'an **deux mille vingt-quatre**, le **quatre mars à neuf heures et trente minutes**, les membres composant le Conseil Municipal de PUTEAUX, convoqués en application des articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et individuellement par lettre d'invitation, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence du Maire, Madame **Mme Joëlle CECCALDI-RAYNAUD**.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme AMSELLEM a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Présents – Mme Joëlle CECCALDI-RAYNAUD, M. Vincent FRANCHI, Mme Anne-Marie AMSELLEM, M. Jean-Marie BALLET, M. Bernard GAHNASSIA, Mme Isabelle GIRARD, M. Franck CAVAYE, Mme Raymonde MADRID, M. Pascal CAUMONT, Mme Marie-Cécile MENARD, M. Robert BERNASCONI, Mme Christian GUILLEROT, M. Jean-Michel MARCHIONI, Mme Malika COUDER, M. Pascal MOREAU-LUCHAIRE, M. Moussa GHANEM, Mme Pariza MESSAOUDENE, M. Thierry STURBOIS, M. Eric MALEVERGNE, Mme Sophie ANDRE, Mme Isabelle CAZENAVE, M. Alexandre ROUSSET, M. Sébastien BOUCHINDHOMME, Mme Anne-Laure LEBRETON, Mme Ronit KAROTCHI, M. Danny GOUIN, Mme Nathalie FERNANDES, M. Alexis CHANTELOUP, M. Emmanuel CANTO, Mme Bouchra SIRSALANE

Ont donné mandat – Mme Brigitte PALAT à M. Jean-Marie BALLET, Mme Martine TROPENAT à M. Alexandre ROUSSET, Mme Dominique RENOUF à M. Eric MALEVERGNE, Mme Marion LAMBERTI à Mme Sophie ANDRE, Mme Géraldine HERMANN à Mme Ronit KAROTCHI, M. Najat ZERHOUNI à Mme Anne-Laure LEBRETON, M. Vincent METIVIER à Mme Isabelle CAZENAVE, Mme Anne BRUMENT à Mme Bouchra SIRSALANE, M. Christophe HAUTBOURG à M. Emmanuel CANTO

Excusés – M. Edouard LOTTEAU, M. Brice LOE MIE, M. Vincent DUBAIL, M. Francis POEZEVARA

lesquels forment la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement en application de l'article L.2121-17 du Code précité.

## TENUE DU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES ET ADOPTION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Jusqu'à l'arrivée de la M57, nouvelle nomenclature comptable pour l'ensemble des collectivités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le rapport sur les orientations budgétaires de la commune devait se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget.

La Ville de Puteaux ayant adopté ce référentiel, elle doit à présent se référer au calendrier de vote du budget des métropoles, comme le prévoit le III de l'article 106 de la loi NOTRe adoptée le 7 août 2015.

Ainsi, la présentation des orientations budgétaires intervient dorénavant dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget. Le projet de budget est préparé et présenté par l'exécutif qui est tenu de le communiquer aux membres du conseil avec les rapports correspondants douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget.

Ce délai de convocation concerne uniquement le budget primitif. Les règles de droit commun s'appliquent à toutes les autres délibérations budgétaires des entités du bloc communal.

C'est dans ce cadre que le Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 de la ville de Puteaux a été élaboré. Il est pris acte du Débat des Orientations Budgétaires par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de débattre des orientations budgétaires 2024 relatives au budget principal et au budget annexe 2024,
- d'adopter le rapport ci-annexé et de prendre acte de la tenue du débat par délibération.

## LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2312-1 ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (ATR) et notamment son article 11 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) et notamment son article 107 ;

Vu la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, et notamment son article 17 ;

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, et notamment son article 61 ;

Vu la délibération n°2023-112 du 29 septembre 2023 ayant adopté la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Vu la délibération n°2023-145 du 6 décembre 2023 ayant adopté le règlement budgétaire et financier de la Ville de Puteaux ;

Vu la délibération relative au rapport de situation égalité femmes-hommes soumise au présent Conseil municipal ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 ;

Vu le rapport d'orientations budgétaire ci-annexé ;

Considérant l'obligation de tenir un débat sur les orientations budgétaires relatif aux budgets principal et annexe de l'exercice 2024 dans un délai de dix semaines qui précède l'examen de celui-ci ;

Considérant l'obligation d'assortir ce débat d'un rapport présentant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, mais aussi comportant une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ;

Considérant que Madame le Maire a proposé une modification de l'ordonnancement de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 4 mars 2024 afin de traiter la délibération relative à tenue du débat d'orientations budgétaires et adoption du rapport d'orientations budgétaires après la délibération relative aux communications, que ladite proposition a été adoptée à l'unanimité,

Considérant que Monsieur Canto a indiqué en séance qu'il refusait de participer au Débat d'Orientations Budgétaires et qu'il ne prendrait pas part au vote de l'adoption du Rapport d'Orientations Budgétaire ;

Vu le rapport de présentation ci-annexé ;

## DELIBERE :

**Article 1er** : Prend acte de la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires relatif aux budgets principal et annexe de l'exercice 2024.

**Article 2** : Adopte le Rapport d'Orientations Budgétaire ci-annexé.

Le 13/03/2024

Pour le Maire et par délégation  
Le 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

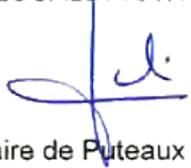


Anne-Marie AMSELLEM



Le 13/03/2024

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD



Maire de Puteaux  
Présidente du territoire  
Paris Ouest La Défense



**Délibération adoptée par :**

37 **Voix pour**  
0 **Voix contre**  
0 **Abstention(s)**  
2 **NPPV**

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.*

*Conformément aux termes de l'article R.421-7 du code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

*Dans le cadre de la dématérialisation des procédures administratives, ce document a été visé et signé numériquement.*



# Rapport d'orientations Budgétaires 2024



# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>RAPPEL DU CONTEXTE LEGISLATIF</b>	<b>6</b>
<b>1. RAPPEL DES ETAPES BUDGETAIRES</b>	<b>7</b>
<b>2. UN CONTEXTE ECONOMIQUE MOROSE MARQUE PAR LES CONFLITS ET UNE INFLATION FORTE</b>	<b>8</b>
A - UN ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE MONDIAL DONT LA CROISSANCE RESTE EN BERNE	8
B - EN ZONE EURO, UNE CROISSANCE DURABLEMENT TOUCHEE PAR LES PRIX DE L'ENERGIE	10
C - UN RALENTISSEMENT DE L'ECONOMIE FRANÇAISE	11
D - LA FIN DES DISPOSITIFS D'AIDE DE L'ÉTAT EN MATIERE D'ENERGIE	13
<b>3. LES PRINCIPALES DISPOSITIONS LEGISLATIVES EN MATIERE FINANCIERE CONCERNANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	<b>14</b>
A - UNE LIMITATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ACTEE DANS LA LPFP 2023-2027	14
B - UNE LOI DE FINANCES SEVERE POUR PUTEAUX	17
C - DES ENJEUX COMPTABLES IMPORTANTS POUR PUTEAUX	21
<b>4. CERTAINES DEPENSES COMMUNALES SUBISSENT DE PLEIN FOUET L'INFLATION OU LES AUGMENTATIONS AUTOMATIQUES</b>	<b>23</b>
A - L'IMPACT SUR LES DEPENSES D'ASSURANCE	23
B - L'IMPACT SUR LES DEPENSES DE PERSONNEL	24
<b>5. LES ENJEUX 2023 DANS LE CADRE DE L'INTERCOMMUNALITE</b>	<b>25</b>
A - LA MODIFICATION DES RESSOURCES FISCALES DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS	25
B - LE MILLEFEUILLE TERRITORIAL ET SON ILLISIBILITE FINANCIERE PROLONGES PAR LE LEGISLATEUR	25
C - DES AJUSTEMENTS FISCAUX ENTRE EPT ET MGP	27
D - UNE TENTATIVE AVORTEE DE NORMALISER LE REGIME JURIDIQUE DES EPT, ETERNELS EPCI INCOMPLETS	28
<b>6. LE PERSONNEL COMMUNAL</b>	<b>29</b>
A - STRUCTURE DES EFFECTIFS PERMANENTS ET DES DEPENSES DE PERSONNEL AU DERNIER EXERCICE CONNU	29
B - LES PREVISIONS RELATIVES AUX EFFECTIFS ET AUX DEPENSES DE PERSONNEL POUR L'ANNEE 2024	33
C - LE TEMPS DE TRAVAIL	35
D - LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	35

<b>7. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES GENERALES DE PUTEAUX POUR 2024</b>	<b>37</b>
<b>FONCTIONNEMENT – LES PRINCIPALES DEPENSES</b>	<b>37</b>
<b>FONCTIONNEMENT – LES PRINCIPALES RECETTES</b>	<b>44</b>
<b>FONCTIONNEMENT – L'EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT EN TENSION</b>	<b>51</b>
<b>INVESTISSEMENT – MALGRE UN CONTEXTE CONTRAINT, DES PROJETS FORTS POUR 2024 ET LES ANNEES A VENIR</b>	<b>54</b>
<b>8. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PAR THEMATIQUES</b>	<b>60</b>
<b>A – PUTEAUX AUX COTES DES ADMINISTRES POUR LES DEMARCHES DE LA VIE COURANTE</b>	<b>60</b>
<b>B – PUTEAUX MOBILISEE POUR LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS</b>	<b>62</b>
<b>C – PUTEAUX VILLE CULTURELLE ET SPORTIVE</b>	<b>76</b>
<b>E – LA VILLE DE PUTEAUX AUX COTES DES AGENTS MUNICIPAUX EN MATIERE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT</b>	<b>83</b>
<b>D – PUTEAUX ENGAGEE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>85</b>
<b>E – PUTEAUX EN SOUTIEN DES ACTEURS ECONOMIQUES LOCAUX</b>	<b>89</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>92</b>
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>93</b>

## Introduction

Ce rapport d'orientations budgétaires présente **les grandes tendances structurant le budget de la ville de Puteaux pour l'exercice 2024**. Au-delà des obligations réglementaires<sup>1</sup>, ce rapport à vocation informative et prospective, vise à nourrir le débat d'orientations budgétaires qui se tient dans 10 semaines précédant le vote du budget primitif en application de la loi Administration Territoriale de la République du 7 février 1992<sup>2</sup>.

Le présent rapport comporte des **informations sur les orientations budgétaires envisagées** telles que les **hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget** : fiscalités, subventions et évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et les tiers tels que l'intercommunalité. En complément sont apportées des **précisions en matière de ressources humaines**<sup>3</sup>.

Le Débat d'orientations budgétaires est également assorti d'un **rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes**<sup>4</sup> tel qu'introduit par la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Ce rapport fait l'objet d'une délibération annexe spécifique.

Ce débat doit permettre à **l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif** et d'être informée sur la situation financière de la collectivité. La tenue du débat est actée par délibération du conseil municipal à laquelle est annexée le présent rapport.

Le rapport d'orientations budgétaires doit être transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de 15 jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est ensuite mis à disposition du public dans les 15 jours suivants la tenue du débat.

\* \* \* \*

<sup>1</sup> Loi portant Nouvelle Organisation de la République dite loi NOTRe du 7 août 2015

<sup>2</sup> Loi ATR

<sup>3</sup> Informations RH obligatoires : structure des effectifs, éléments de la rémunération, avantages en nature, durée effective du temps de travail

<sup>4</sup> En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014

## La municipalité maintient son cap.

Le budget primitif 2024 s'inscrit dans un contexte similaire à celui de 2023 : inflation, hausse du prix de produits de première nécessité, hausse des prix des énergies tant l'électricité (10%) que le gaz, etc. **La ville de Puteaux s'efforce néanmoins d'assurer une hausse maîtrisée de ses dépenses et le maintien d'un service à la population de très grande qualité et efficient tout en investissant toujours plus pour le cadre de vie, dans une période où le « service public local » prend tout son sens.**

**Cette année encore la municipalité maintient son cap afin de proposer un haut niveau de service public à Puteaux tout en répondant aux contraintes financières et économique fixées par l'Etat.**

Le budget de la ville de Puteaux comprend :

- un budget principal dans lequel sont inscrites les dépenses et recettes qui relèvent des compétences obligatoires et les charges nécessaires pour mettre en œuvre l'ensemble de ces politiques publiques
- un budget annexe de restauration qui est financé par le budget principal.



Remarque liminaire : Ce rapport est réalisé sans la connaissance complète des éléments d'exécution de l'exercice 2023. Ces éléments sont donc susceptibles de varier.

## Rappel du contexte législatif

Le Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire et s'effectue dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales. A ce titre, et conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015, il est proposé à l'assemblée de débattre des orientations générales du budget 2024.

Le débat d'orientations budgétaires constitue la **première étape du cycle budgétaire annuel** des collectivités locales et porte sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements long terme envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget primitif par l'assemblée délibérante. L'intérêt de la présentation d'un Rapport d'Orientations Budgétaires est triple :

- Informer les élus de l'évolution financière de la collectivité ;
- Discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- Évoquer les principaux projets d'investissement à réaliser.

Le rapport d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel.

Pour les communes d'au moins 3 500 habitants, ce rapport doit comporter :

- Les **orientations budgétaires envisagées** portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre ;
- La présentation des engagements pluriannuels ;
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

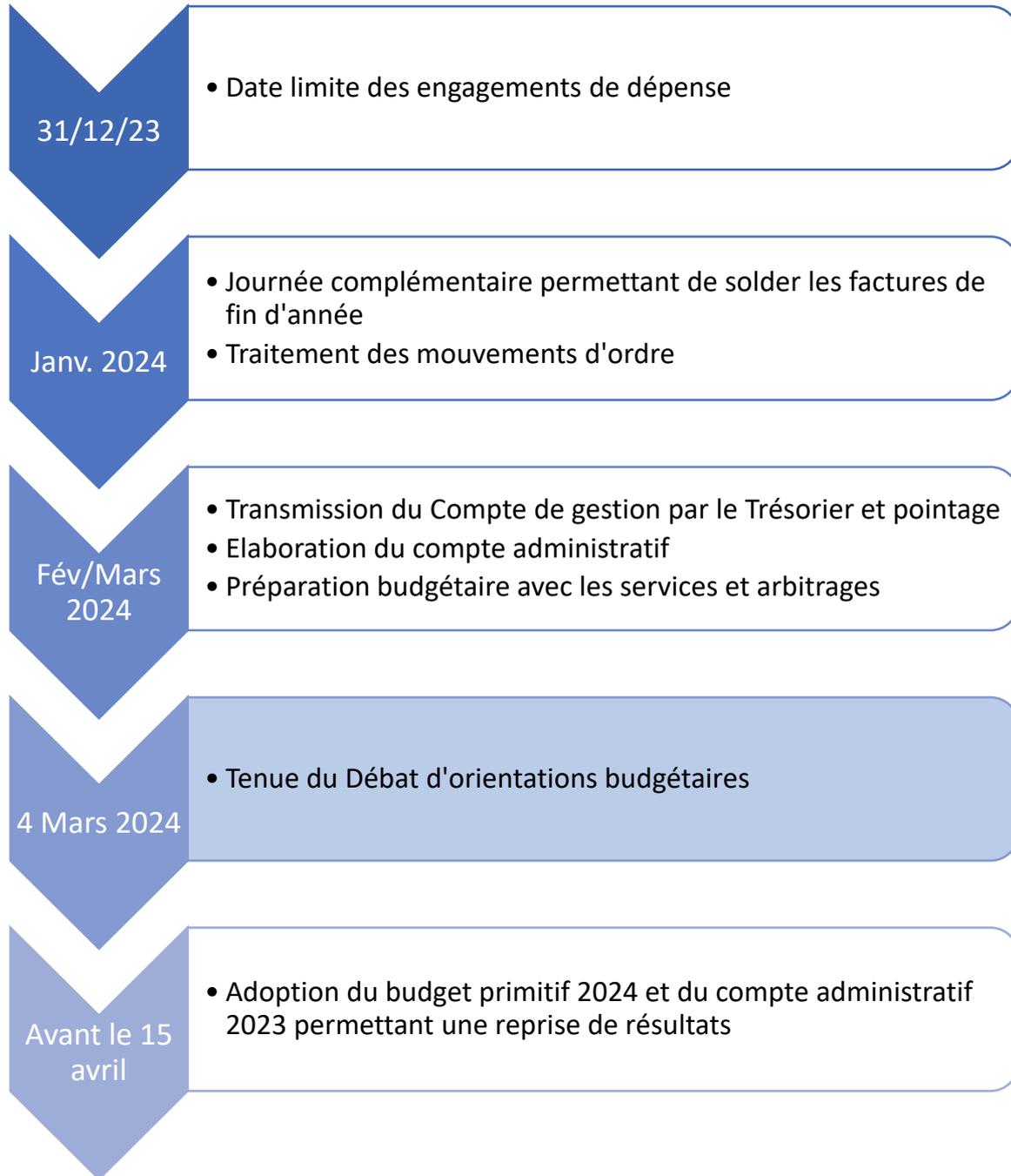
Dans les communes de plus de 10 000 habitants, **le rapport comporte également les informations relatives aux ressources humaines** :

- la structure des effectifs ;
- les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- la durée effective du travail.

Au titre de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2023-2027, de nouvelles informations doivent figurer dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante à l'occasion de ce débat. Il s'agit des objectifs concernant :

- **L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en comptabilité générale de la section de fonctionnement**
- **L'évolution du besoin de financement** annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

## 1. Rappel des étapes budgétaires

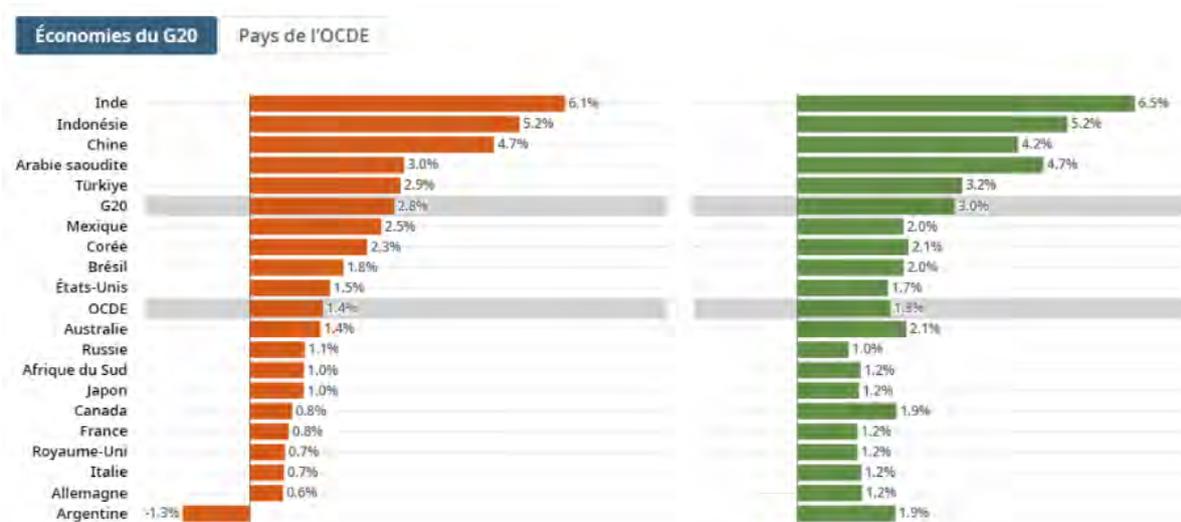


## 2. Un contexte économique morose marqué par les conflits et une inflation forte

### A - Un environnement macro-économique mondial dont la croissance reste en berne

Les services du Fonds Monétaire International et ceux de l'OCDE évoquent une reprise mondiale lente avec un accroissement des disparités selon les régions dont les stratégies politiques peuvent être fortement divergentes. **Les prévisions de croissance mondiale pour 2024 sont en baisse** passant de 3,5% en 2022, de 2,9 à 3% en 2023 et pour atteindre 2,7 à 2,9% cette année.

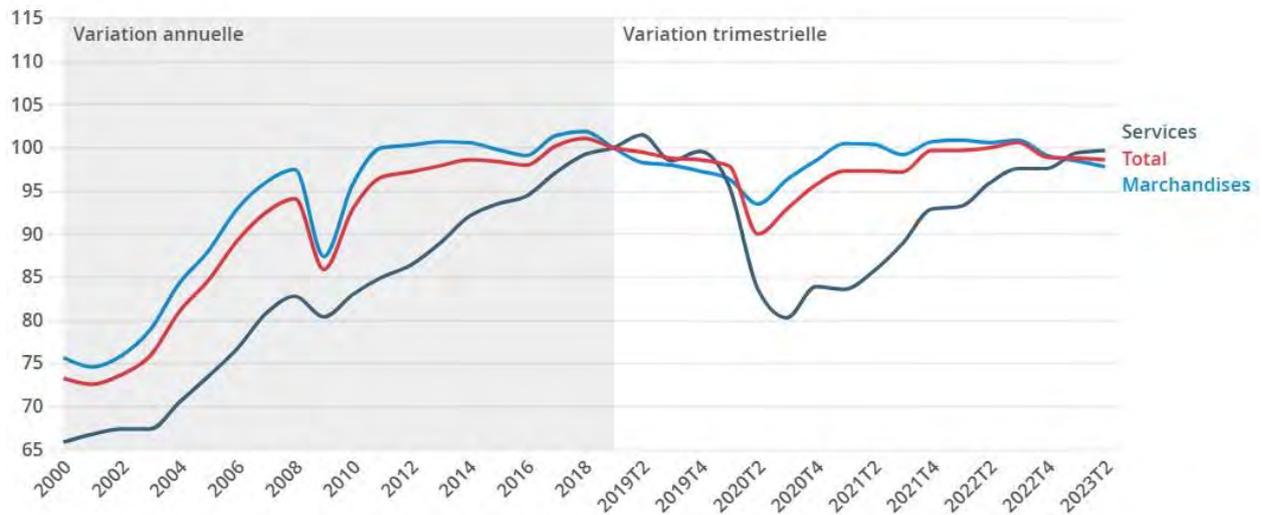
PROJECTION DE CROISSANCE DU PIB REEL POUR 2024 ET 2025



Le marché des principaux produits de base a été redistribué dès l'aggravation du conflit en Ukraine. Conséquences directes de la poursuite du conflit Russo-ukrainien et des nouvelles tensions dans les pays du Moyen-Orient qui tendent à accentuer cette tendance, les principaux indicateurs économiques se dégradent ou stagnent.

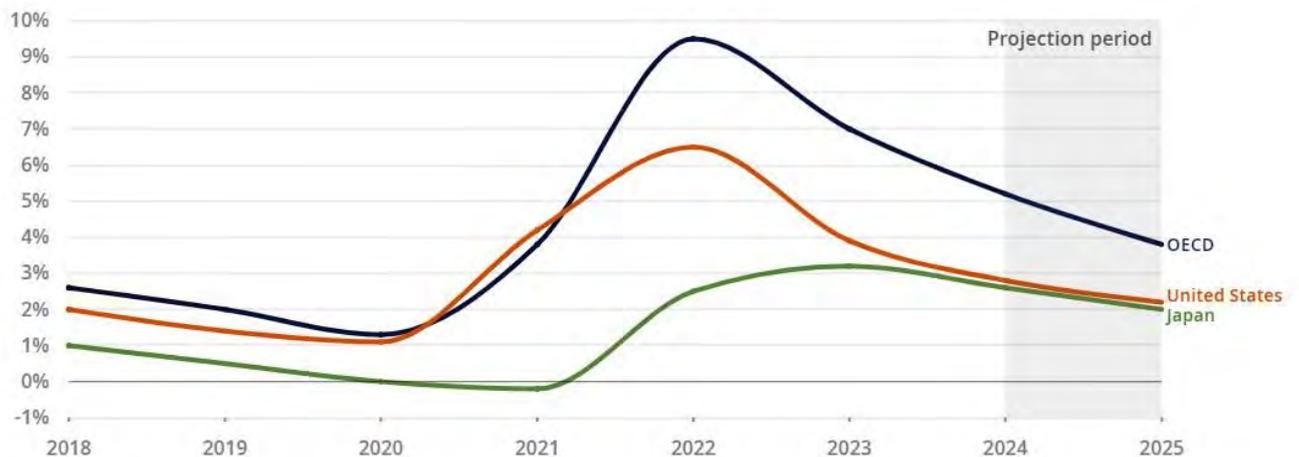
**Si le taux de chômage se maintient sous 5% depuis mi-2022** dans la zone de l'OCDE, le nombre de chômeurs a atteint son niveau le plus élevé en 2023 dépassant les 33 millions de personnes. Le commerce mondial a connu une croissance faible l'an dernier avec la vente des marchandises en diminution de 1,5% et celle des services en augmentation de seulement 6,4%.

## ECHANGES MONDIAUX : SERVICES ET MARCHANDISES



Après un pic jusqu'à 7% en 2023, **l'inflation globale<sup>5</sup> devrait progressivement retomber à 5,2% en 2024 et 3,8 % en 2025** au regard des nouveaux accords et objectifs des différentes banques centrales.

## GLISSEMENT ANNUEL EN POURCENTAGE DE L'INFLATION GLOBALE



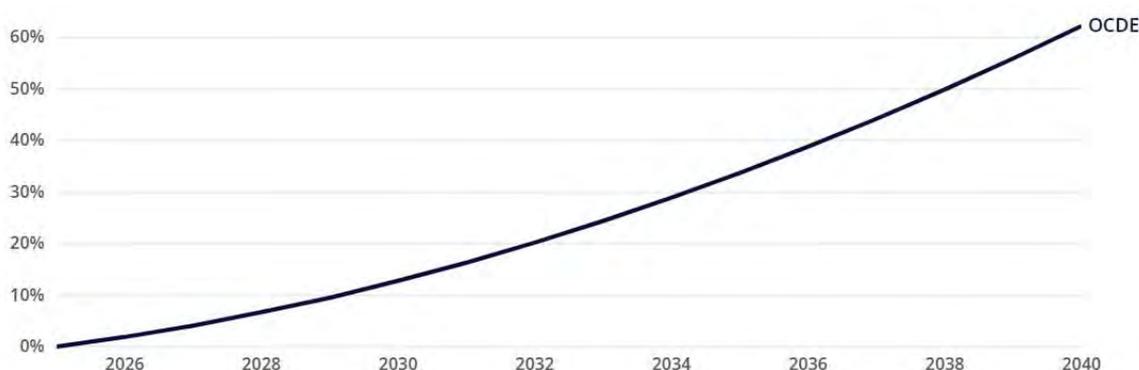
**L'économie mondiale continuera donc cette année à être confrontée à l'inflation et aux faibles perspectives de croissance.**

<sup>5</sup> L'inflation globale mesure l'ensemble de l'inflation au sein d'une économie, elle prend en compte les produits de base, notamment les prix de la nourriture et de l'énergie (pétrole et gaz...) qui ont tendance à être beaucoup plus volatile et sujet à des pics d'inflation. Elle est à distinguer de "l'inflation de base" (ou inflation sous-jacente) qui est calculée à partir d'un indice des prix dont on soustrait les composants volatils comme les biens la nourriture ou l'énergie<sup>1</sup>. L'inflation globale peut ne pas représenter correctement les tendances de l'inflation d'une économie car les pics inflationnistes au sein de secteurs particuliers sont souvent temporaires

Cette conjoncture morose est sans compter avec une dette publique en constante augmentation qui laisse présager d'importantes tensions budgétaires si des mesures fortes ne sont pas prises pour endiguer cette hausse. Dans la majorité de pays, après 2025, le taux d'intérêt de la dette publique devrait être supérieur au taux de croissance.

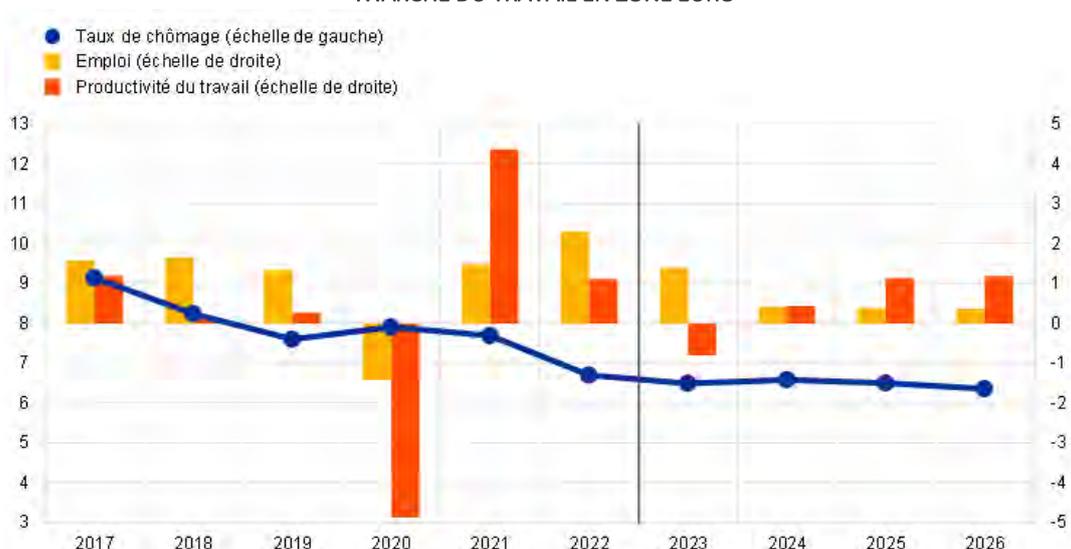
Les dépenses en faveur de la transition énergétique, du changement climatique et des politiques émergentes de défense nationale, seront autant de sources supplémentaires de dépenses et d'endettement.

VARIATION PROJETEE DE LA DETTE PUBLIQUE EN POURCENTAGE DU PIB



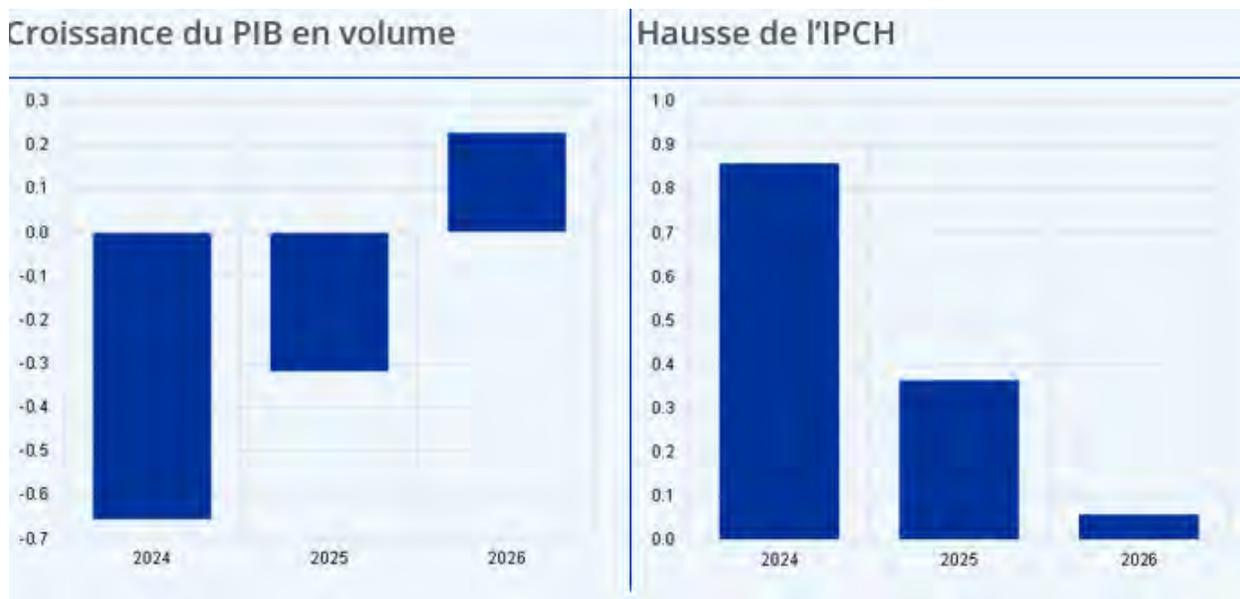
**B - En zone euro, une croissance durablement touchée par les prix de l'énergie**  
 Selon les prévisions de différents organismes comme la BCE, il faudra attendre 2025 pour retrouver une croissance annuelle du PIB au-dessus de 1% en zone euro. Si celle-ci tend à s'améliorer avec 0,6 % constaté en 2023 et 0,9% attendu en 2024 le marché du travail qui reste en tension participe au maintien d'une inflation élevée dans plusieurs pays.

MARCHE DU TRAVAIL EN ZONE EURO



La commission européenne est plus optimiste avec une prévision de **croissance à 1,2%** en 2024. **Ces prévisions semblent fragiles au regard des tensions géopolitiques** qui perdurent, des stratégies monétaires répressives que certains pays ont dû mettre en place et de l'activité économique qui penne à redémarrer.

#### CROISSANCE DU PIB ET PROGRESSION DE L'IPCH DANS LA ZONE EURO



Si une intensification des conflits redoutée par certains analystes économiques était avérée, celle-ci entraînerait une augmentation considérable des prix du pétrole et du gaz ayant pour conséquence de freiner l'activité économique en zone euro et de faire reculer la consommation des ménages touchés par une nouvelle baisse du pouvoir d'achat.

### C – Un ralentissement de l'économie française

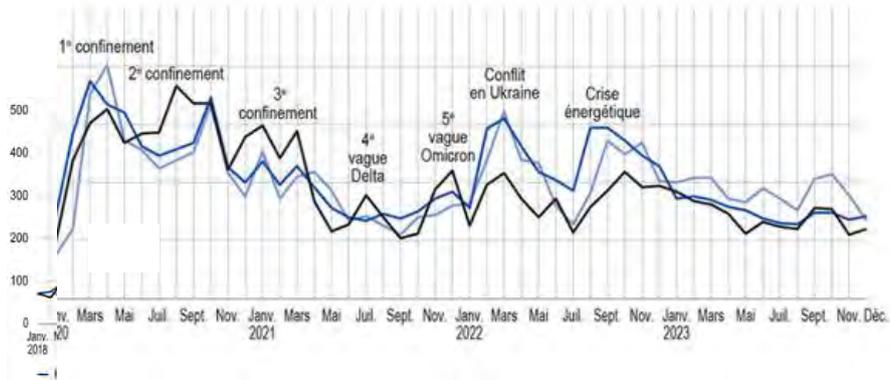
La croissance économique en France n'échappe pas à cette tendance morose pour 2024. Revue à la baisse par plusieurs institutions au dernier trimestre de 2023, **la croissance serait victime de la hausse des prix de l'énergie et de la baisse des demandes mondiale faites à la France. Pour 2024, l'évolution du PIB réel est estimée à 0,9%, comme pour l'année 2023 et à 1,3% pour 2025.**

**Bruno Le Maire a d'ailleurs annoncé mi-février une correction des hypothèses de la loi de finances, avec une baisse prévisible de la croissance de 1,4% à 1% du PIB.**

L'INSEE envisage, en France, un taux d'inflation aux alentours de 4% pour le début de l'année 2024, 3% à l'été et un retour autour de 2% en 2025.

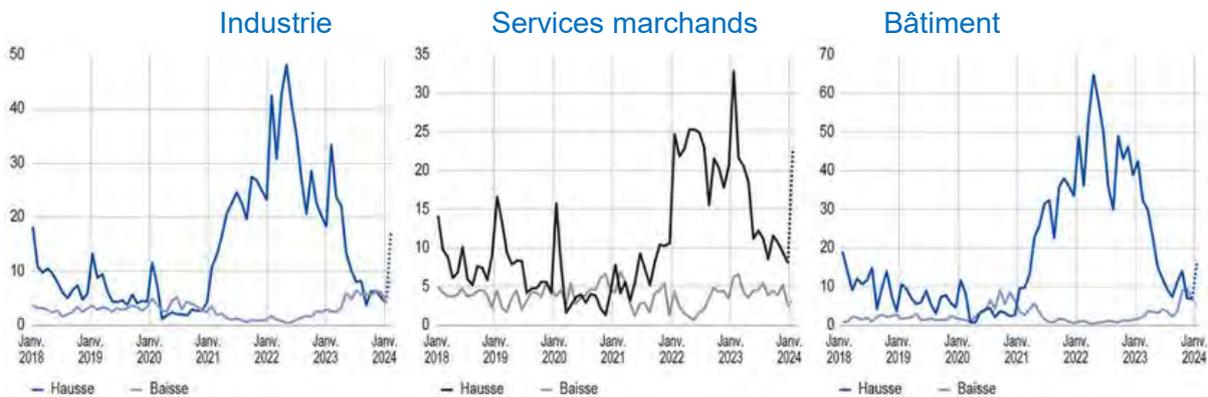
Dans cet environnement incertain les entreprises peinent à retrouver une dynamique économique et à se projeter à moyen terme.

## INDICATEUR D'INCERTITUDE



L'augmentation des prix de vente tend désormais à se stabiliser à niveau N-1, grâce à une diminution des difficultés d'approvisionnement. Dans l'industrie le prix des matières premières se stabilise et celui des produits finis augmente peu. Ainsi leurs prix de vente ont été rajustés à la hausse par 5% d'entre eux contre 19% en 2022. Dans le bâtiment, 7 % des entrepreneurs ont augmenté leur prix en 2023 contre 39% en 2022. Enfin dans les services on constate une variation de + 8% en 2023 à comparer à 21% l'année précédente.

## PROPORTIONS DES CHEFS D'ENTREPRISE AYANT MODIFIÉ LEURS PRIX DE VENTE



**La confiance des ménages envers les capacités de l'État à maintenir son système social, à redonner du pouvoir d'achat et faire face aux défis climatiques continue de diminuer<sup>6</sup>.**

<sup>6</sup> source INSEE, sept. 2023

## D – La fin des dispositifs d'aide de l'État en matière d'énergie

En l'absence d'intensification du conflit russo-ukrainien et au fur et à mesure d'une atténuation des pressions inflationnistes, une croissance régulière devrait reprendre en 2024- 2025. Hors nouveaux événements dans la zone euro et au niveau mondial, les prix des produits alimentaires et des matières premières devraient se stabiliser en 2024 à leur niveau de 2023.

**En revanche en matière d'énergie la hausse se poursuit dès le 1<sup>er</sup> février avec une augmentation de 8,6% des prix de l'électricité pour le tarif de base et de 9,8% pour le tarif « heures pleines- heures creuses ».**

Ces hausses se poursuivent alors qu'EDF et TOTAL Energies ont tous deux annoncés des résultats records pour l'année écoulée<sup>7</sup>.

Parallèlement, une sortie progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique à destination des ménages, des entreprises et des collectivités locales est prévue dans la loi de finance. A ce titre le bouclier tarifaire sera réservé aux structures collectives (copropriétés, HLM) aux micro-entreprises ou petites collectivités. Il en sera de même pour bénéficiaire de l'amortisseur électricité.

\* \* \* \*

---

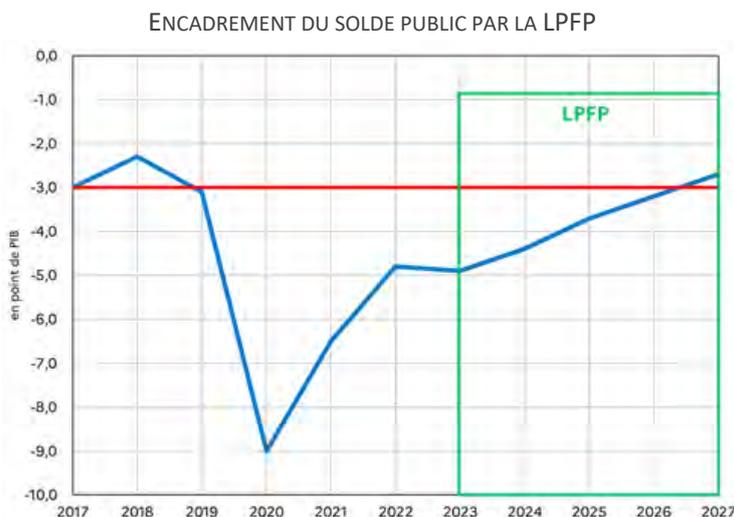
<sup>7</sup> Source : Les Echos et Le Figaro, février 2024.

### 3. Les principales dispositions législatives en matière financière concernant les collectivités territoriales

La loi de finances initiale (LFI) pour 2024 publiée le 30 décembre 2023 retranscrit les choix politiques du Gouvernement en matière budgétaire et fiscale. Elle est conforme à la loi de programmation des finances publiques (LPFP) votée le 18 décembre 2023 qui couvre la période de 2023 à 2027 et prévoit une baisse du déficit public de 4,4 % du PIB pour 2024 et les investissements dits pour « préparer l'avenir », notamment pour la transition écologique pour lesquels le ministère voit ses crédits augmenter de 3,6 % cette année.

#### A - Une limitation des dépenses de fonctionnement des administrations publiques actée dans la LPFP 2023-2027

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 confirme l'objectif pour l'Etat de ramener le déficit public français sous la barre des 3% (2,7% visé) du PIB d'ici la fin du quinquennat et une dette publique autour de 108,3% en 2027.



Évolution du solde public (en point de PIB - 2017 à 2027)

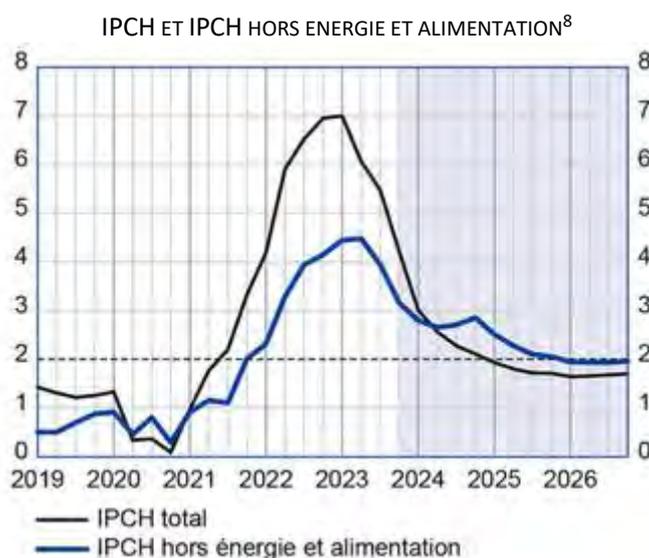
Cependant, sans nouvelles mesures pour réduire le déficit public, ce dernier objectif semble difficilement atteignable. En outre, les recettes de TVA et de droits de mutation sont en baisse constante et la suppression totale de la CVAE prévue d'ici 2026 participera également à la baisse des recettes nécessaires.

Deux leviers seront utilisés pour atteindre cet objectif : la stabilisation des prélèvements obligatoires à 44,4% du PIB et la **réduction de la part des dépenses publiques dans le PIB**.

EVOLUTION DU SOLDE STRUCTUREL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Solde structurel</b>	- 4,1	- 3,7	- 3,3	- 2,9	- 2,7
<b>Ajustement structurel</b>	0,1	0,5	0,4	0,3	0,2

Un repli progressif de l'inflation à 2% d'ici 2025 est annoncé par différents organismes (INSEE, Banque de France), grâce à la poursuite de la normalisation des prix des matières premières alimentaires et de l'énergie hors hypothèse de poursuite voire d'aggravation des tensions géopolitiques.



A ce stade, il est important de rappeler que les lois de finances définissent la trajectoire de l'ensemble des administrations publiques dont les collectivités territoriales font partie. Car si la tentative de limiter les dépenses des collectivités dans le PLF de 2023 a avorté l'an passé, la LPFP votée en décembre dernier porte un **objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement pour les collectivités moins rapide que l'inflation**.

D'une part, comme précisé à l'article 17 de la LPFP :

*I- « Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées ».*

<sup>8</sup> Note : IPCH = indice des prix à la consommation harmonisé  
Sources : LFI et LPFP

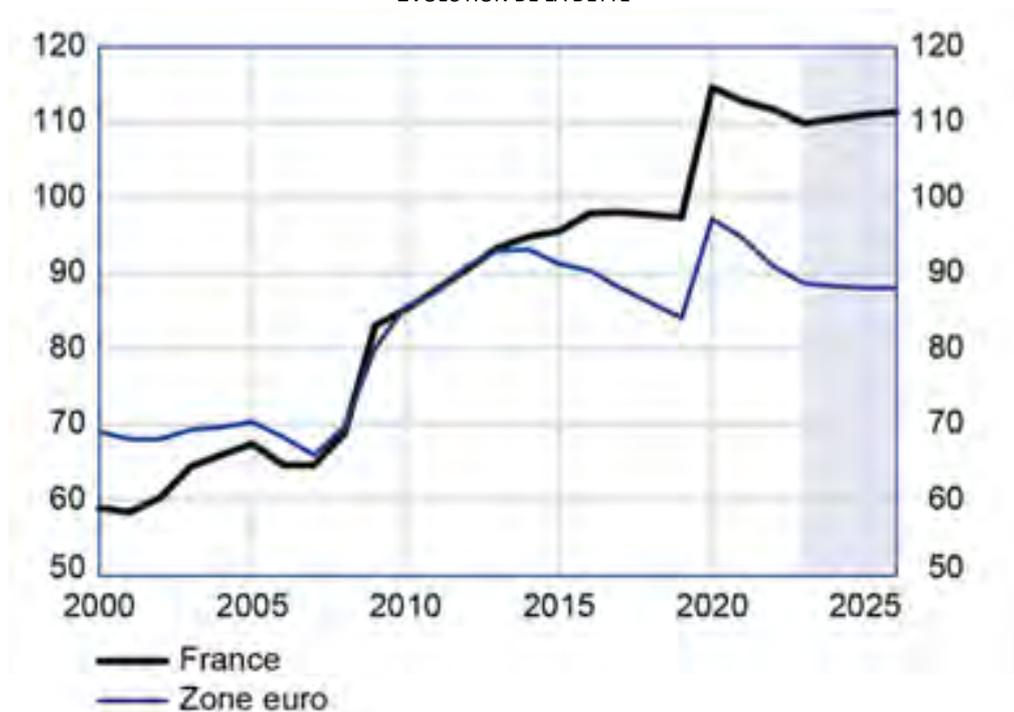
III. – « Au niveau national, l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement prévu au II, exprimé en pourcentage, en valeur et à périmètre constant, s'établit comme suit » :

OBJECTIF D'ÉVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

D'autre part, la **dette publique en France et dans les pays de la zone euro ne cesse d'augmenter**. Depuis 2020, celle de la France dépasse les 100% du PIB. En contenant l'évolution des dépenses, l'Etat vise à stabiliser dans un premier temps le montant de son encours puis de le porter sous la barre des 100% du PIB.

ÉVOLUTION DE LA DETTE<sup>9</sup>



En 2024, le déficit de l'État est anticipé à - 147 Md€, dont -115 M€ en fonctionnement.

<sup>9</sup> Sources : Sources : LFI et LPPF

## B- Une loi de finances sévère pour Puteaux

### 1. La réforme des indicateurs financiers relatifs au calcul des dotations et l'évolution des concours de l'État

Pour rappel la révision des indicateurs financiers mise en place en 2022 est accompagnée d'un dispositif de lissage de 2023 à 2028 pour neutraliser ces effets.

Ainsi la réforme conduit au remplacement du produit de CVAE par le produit de TVA pour le calcul du potentiel fiscal et financier.



En 2023, la mise en œuvre de la réforme de l'effort fiscal communal (DSU, DSR, DNP) issue des LFI 2021 et 2022 avait été suspendue dans l'attente de la formulation d'un nouvel indicateur, mais faute de proposition, la réforme de l'effort fiscal telle que prévue par la LFI de 2021 et 2022 est finalement maintenue et s'appliquera donc bien en 2024 : le gouvernement a simplement consenti à en ralentir l'effet avec un correctif appliqué pour 90% en 2024.

D'autres ajustements sont mis en œuvre :

- Relèvement de la progression maximale de la dotation d'intercommunalité (perçue par la MGP selon un calcul dérogatoire, sans impact).
- Création d'une garantie de 50% la première année en cas de perte d'éligibilité à la part majoritaire de la DNP, majoration de la dotation ruralité, aménagement de la dotation de solidarité rurale, etc.

De façon systémique ces ajustements visent à lisser, compenser et neutraliser les effets des réformes dans la durée, **ce qui amène légitimement à s'interroger sur la soutenabilité du dispositif, sur la lisibilité de la trajectoire des finances locales et le sens de la décentralisation**. Le député Eric WOERTH s'est vu confier une mission sur la décentralisation qui devrait produire ses premières pistes en mai et présenter un projet de loi d'ici la fin de l'année.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmente de 320 M€ par rapport à 2023. 140 M€ seront consacrés à la dotation de solidarité urbaine (DSU), 150 M€ à la dotation de solidarité rurale (DSR,) et 30 M€ à la dotation d'intercommunalité. Cette augmentation d'enveloppe n'étant pas indexée sur l'inflation, les associations d'élus ont alerté l'exécutif sur les conséquences des baisses de ressources qui se succèdent et qui obèrent la progression des opérations d'investissement dans les communes.

En 2023, les concours financiers de l'Etat ont représenté 55 M€. La LPFP prévoit à peine plus de 56 M€ d'ici 2027.

**Focus : Depuis 2016 Puteaux participe à la diminution du déficit public en versant chaque année une contribution à l'Etat de plus d'1,5 M€ alors que la ville n'a aucun encours de dette. Se rajoute à cette contribution annuelle, celle liée à la péréquation horizontale pour près de 17 M€ chaque année au travers de 2 dispositifs le FPIC et le FSRIF.**

**Puteaux ne bénéficie plus de dotations de l'Etat telles que la Dotation de solidarité urbaine ou de la Dotation nationale de péréquation depuis 2016 également.**

## 2. Les autres concours de l'Etat

L'article 137 de la loi de finances pour 2024 fixe le montant des prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales. Pour 2024, le niveau est fixé à 45,058 milliards d'euros ; soit - 0.532 milliards d'euros par rapport à 2023. **Cette baisse est principalement due à la fin des dispositifs de filets de sécurité**, la redevance des mines, la recentralisation du RSA et la dotation spéciale pour les logements des instituteurs.

**Le fonds « vert » dédié à l'accélération de la transition écologique au profit des collectivités locales disposait en loi de finances d'une enveloppe de 2 milliards d'euros dont 1,1 milliard devait être versé en 2024.** Néanmoins les annonces de Bruno Le Maire ont amputé le budget du Ministère de la transition énergétique de 1,4 milliards d'euros dès 2024, principalement sur les dispositifs du Fonds Vert et de Ma Prime Rénov'.

**La loi de finances pour 2024 reconduit le bouclier tarifaire sur l'électricité avec le plafonnement de l'augmentation des tarifs réglementés de vente d'électricité (TRVe) à 10% pour février 2024.**

**Focus Puteaux : la ville a été bénéficiaire du dispositif de l'amortisseur d'électricité en 2023 pour 675 K€ et de 130 K€ au titre du fonds vert pour le jardin du Presbytère (4 projets déposés, 1 retenu).**

Elle prévoit également la possibilité de prolonger le dispositif d'amortisseur d'électricité. Créé en 2023, ce dispositif permet aux entreprises et aux collectivités locales de bénéficier d'une prise en charge par l'Etat d'une partie de leur facture d'électricité sous certaines conditions.

En complément, la loi prévoit une réforme de la dotation pour les titres sécurisés. Son montant est porté à 100 millions d'euros en 2024 (contre 70M en 2023) afin d'améliorer les délais de traitement des demandes de passeports et cartes nationales d'identité.

## 3. Les principales mesures en matière de fiscalité locale

Plusieurs dispositions fiscales intéressent les collectivités locales qui ont été, rappelons-le, rendues responsables par l'Etat de la hausse de la fiscalité locale alors même que s'appliquait automatiquement la revalorisation des bases à hauteur de 7,1% (coefficient fixé par l'Etat).

### Suppression de la CVAE par étapes jusqu'en 2027

La suppression de la CVAE est effective dès 2024 pour les entreprises assujetties à la cotisation minimum, mais elle est étalée sur quatre années pour les autres entreprises et prendra ainsi pleinement effet à compter de 2027. **Le taux d'imposition à la CVAE est progressivement abaissé** : le taux maximal [0,75 % jusqu'en 2022 puis 0,375 en 2023] est ainsi ramené à 0,28 % pour les impositions dues au titre de 2024, 0,19 % pour 2025 et 0,09% pour 2026.

Parallèlement, le taux du plafonnement de la contribution économique territoriale (CET)<sup>10</sup> en fonction de la valeur ajoutée est diminué progressivement, sur quatre années également. À compter de 2027, ce plafonnement ne concernera plus, du fait de la suppression totale de la CVAE, que la CFE.

<sup>10</sup> CET = CVAE + CFE + autres recettes du panier fiscal. Elle a remplacé la taxe professionnelle (TP).

**Focus : La fiscalité économique est partagée entre la métropole du Grand Paris et les territoires. La MGP perçoit la CVAE et les territoires perçoivent la CFE. Cette situation devait être transitoire jusqu'en 2021, pour ensuite que la MGP perçoive l'intégralité de la recette fiscale.**

**D'année en année, cette centralisation de la fiscalité économique au niveau métropolitain est reportée. Le transfert de la CFE des EPT à la MGP est ainsi à nouveau reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2025<sup>11</sup>. Les EPT perçoivent donc la CFE mais doivent reverser à la MGP une quote-part de la croissance annuelle (2024/2023) de leur CFE, à 50%<sup>12</sup>.**

**Le législateur compense ce maintien de la fiscalité au niveau territorial par une centralisation des dotations au niveau métropolitain.**

### Mise à jour des valeurs locatives

**La mise à jour des valeurs locatives déjà reportée à 2025 par la LFI 2023, est désormais reportée à 2026.** Elle concerne les locaux affectés à une activité professionnelle non commerciale, les locaux affectés à un usage professionnel spécialement aménagés et aux locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés. Les valeurs locatives des locaux professionnels sont dorénavant assises sur des valeurs calculées à partir de loyers réels constatés.

Chaque local est rattaché à une des 38 catégories (en fonction de la nature de l'activité principale exercée dans le local. Par exemple, les bureaux, les magasins, les dépôts ou bien encore les hôtels) et à un secteur d'évaluation représentant un marché locatif homogène au sein de chaque département.

Des tarifs au mètre carré ont été déterminés dans chaque secteur d'évaluation et dans chaque catégorie de locaux au sein d'un département. Des coefficients de localisation ont pu être déterminés au sein de secteurs d'évaluation afin de tenir compte de la situation particulière d'une parcelle d'assise. Ils s'appliquent aux tarifs par mètre carré des catégories de tous les locaux professionnels qui se trouvent sur la parcelle d'assise.

Une fois la revalorisation des locaux professionnels opérés, l'Etat envisage une révision en profondeur des modes d'évaluations des bases « ménages » qui est une mesure d'équité fiscale mais augmentera considérablement les impôts en zone urbaine.

**Focus : le travail de préparation de la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels a généré à Puteaux un travail d'ampleur en 2022 et 2023 pour les directions des finances et d'urbanisme afin d'anticiper les variations et corriger les estimations de l'Etat. Ainsi, il était proposé d'harmoniser le traitement fiscal des locaux professionnels présents sur l'OIN de la Défense, ou dans les quartiers les plus récents de la ville (Pressensé Rives de Seine, Bergères). Il est à craindre que ce report se confirme d'année en année mettant à mal un réel levier d'équité fiscale.**

<sup>11</sup> Echéance déjà repoussée deux fois (2023 puis 2024 au lieu de 2021)

<sup>12</sup> Au lieu de 2/3 les années précédentes.

## Ajustements sur les taxes d'habitation et taxes foncières

**Aucune clause d'indexation n'est prévue pour compenser les pertes liées à la suppression de la taxe d'habitation alors que la taxe foncière a subi une revalorisation de ses bases de 7,1 %** rien que pour l'exercice 2023. Pour rappel, la perte compensable a été calculée en fonction du produit de base valorisé en 2020 et le taux de fiscalité appliqué en 2017 sur le territoire.

Les dispositifs d'exonération de la taxe foncière en faveur des économies d'énergie sont actualisés. Les conditions dans lesquelles les communes peuvent exonérer temporairement de la taxe foncière les logements neufs ou anciens répondant à des niveaux de performance énergétique élevés sont aménagées pour tenir compte notamment des dernières évolutions intervenues en matière de rénovation et de construction de logements qui rendaient caduques les dispositions en vigueur.

Enfin, une nouvelle exonération de droit de 15 ans de taxe foncière sur le foncier bâti pour les logements sociaux est créée et compensée aux collectivités.

### 4. Mesures spécifiques à l'Ile-de-France

Une mission de l'Inspection générale des finances publiques de mai 2023 avait évalué **les besoins de IDF Mobilités à 500 M€ à court terme, 1,5 Md € à l'horizon 2031**. Comme s'y était engagé l'État, la LFI prévoit un relèvement de 2,95% à 3,20% du taux plafond de versement mobilité applicable à Paris et en petite couronne pour un rendement de 400 M€<sup>13</sup> ainsi que la **création d'une taxe de séjour additionnelle à celle votée par les communes / EPCI de 200%, pour un rendement de 200 M€**. Ce montant sera prélevé par les collectivités qui le reverseront à l'organisme. Ceci se traduit donc par une hausse du coût des nuitées impactant défavorablement les professionnels du tourisme, et par un travail supplémentaire imposé par l'Etat aux collectivités qui devront également répondre de cette augmentation auprès des hébergeurs locaux.

En contrepartie, IDFM s'est engagée à mobiliser si besoin ses usagers et collectivités contributrices afin de maintenir à 47,5% son ratio « recettes tarifaires et contributions / recettes totales ».

**Focus : Afin de limiter l'impact sur les hôteliers, la ville n'envisage pas d'augmenter son taux de taxe de séjour cette année.**

### 5. Rétrocession du produit des amendes : une mesure à préciser en Ile-de-France

**La LFI prévoit que le produit des amendes radars afférentes aux infractions commises dans les zones à faibles émissions-mobilité (ZFE-m) sera reversé l'année suivante à la commune ou à l'EPCI ayant mis en place la dite ZFE**. Cette mesure prend effet à partir du 1er janvier 2025 (produit des amendes 2024), pour un montant estimé à 23,5 M€ en 2025 et 47 M€ à partir de 2026.

**Focus : La ZFE a été mise en place par la métropole du Grand Paris et il existe deux niveaux d'EPCI pour Puteaux (MGP et POLD). Un décret en Conseil d'Etat doit préciser les conditions d'application de ces dispositions notamment le partage entre EPCI et commune (attendu pour 2024).**

<sup>13</sup> Contre un plafond de 2% maximum dans les agglomérations de province de plus de 100 000 habitants

## C - Des enjeux comptables importants pour Puteaux

### 1. Un changement de plan comptable lourd de conséquences

**Le budget 2024 sera adopté selon le plan comptable M57** qui emporte quelques conséquences comptables pour la ville. Ainsi, les dépenses du chapitre 67 (exceptionnelles) sont désormais comptabilisés en chapitre 65 (autres dépenses), et des changements de fonction comptable sont opérés.

En complément, la nomenclature M57 conduit à **opérer des modifications sur les méthodes d'amortissement comptable**. Le passage de l'amortissement linéaire d'une immobilisation l'année suivante de son acquisition, à un amortissement au *prorata temporis* pour cette immobilisation dès sa mise en service, engendre des modifications dans le process de comptabilisation du bien et dans la procédure d'évaluation du montant d'amortissement global à prévoir pour l'année. En effet, le règlement d'une facture se faisant après livraison des biens commandés, la date de mise en service de ces derniers devra être relevée et renseignée dans le progiciel financier pour répondre à la réglementation.

La prévision budgétaire relative à l'amortissement de l'ensemble de ces biens sera également évaluée avec beaucoup moins de précision car la mise en service de certains biens dépend aussi de délai de livraison qui est difficilement connu en amont.

Pour le budget de 2024, **ce changement génère une évaluation prudente du montant à consacrer à cette partie de l'autofinancement de la commune.**

*Focus : La ville de Puteaux a adopté son Règlement budgétaire et financier en décembre 2023 pour préciser l'ensemble des règles encadrant la gestion financière de la ville. Ce Règlement sera traduit en procédures internes à destination des services en 2024.*

*En complément, la Direction des finances a soldé et sorti du patrimoine de nombreuses immobilisations amorties (plus de 12 000 lignes pour une valeur comptable initiale de 58 M€) afin d'assurer la cohérence des écritures comptables.*

### 2. Une annexe budgétaire dédiée à la transition écologique à compter de 2025

Après les changements apportés par la nouvelle nomenclature comptable au 1er janvier 2024, les collectivités de plus de 3 500 habitants, devront, conformément à la loi de finances pour 2024, **prévoir au compte administratif un état annexé intitulé « Impact du budget pour la transition écologique ».**

Cette nouvelle annexe concernera uniquement les dépenses d'investissement. La commune devra ainsi mesurer sa contribution négative ou positive aux objectifs de transition écologique de la France tels que définis par le droit de l'Union européenne. Les modalités d'application de ce dispositif seront précisées par décret et s'appliqueront au compte administratif 2024 (soit les documents budgétaires produits au printemps 2025).

Si la mise en place de la M57 a permis d'harmoniser l'ensemble des éléments obligatoires des nomenclatures comptables, elle a été l'occasion pour la ville de Puteaux de **remettre à plat les éléments de comptabilisation non obligatoires pour optimiser la lecture des mouvements financiers. Le référencement de « l'impact du budget pour la transition écologique »** dans cette nomenclature interne permettra de compléter précisément cette nouvelle annexe, si les modalités d'application sont clairement définies par l'Etat.

**Focus : La ville de Puteaux anticipe donc la nouvelle obligation en analysant dans ses comptes l'impact environnemental. Cette année encore la ville de Puteaux présentera en complément de son budget « comptable », une présentation des données sous l'angle environnemental.**

Ajoutons que le changement de nomenclature, qui s'ajoute à **la réforme de la responsabilité des ordonnateurs et comptables, l'Etat tend à généraliser l'expérimentation du « Compte financier unique » (CFU)**. Le CFU consiste principalement dans l'intégration au compte administratif d'éléments bilantiels issus du compte de gestion du trésorier. Près de 5 000 collectivités l'expérimentent à date et la LFI prévoit sa généralisation à toutes les collectivités et à leurs établissements publics au plus tard en 2026 (comptes présentés au 1er semestre 2027).

\* \* \* \*

## 4. Certaines dépenses communales subissent de plein fouet l'inflation ou les augmentations automatiques

### A - L'impact sur les dépenses d'assurance

Ces dernières années la **conjoncture assurantielle s'est dégradée**, ce qui entraîne un désengagement des assureurs auprès des collectivités territoriales. Les causes de ce désengagement s'expliquent par l'aggravation du dérèglement climatique, qui implique un accroissement des risques et des couvertures associées, ou encore des **dégradations liées aux émeutes et nourrissant un climat d'insécurité** ou encore des malfaçons sur le patrimoine public.

Cette dégradation de la conjoncture assurantielle implique une **raréfaction des offres de couverture, une diminution des garanties ainsi qu'une hausse tarifaire importante**, même en l'absence d'une sinistralité important, comme c'est le cas pour Puteaux.

Ce déséquilibre financier global et commun à toutes les collectivités territoriales a contraint **l'assureur de nombreuses communes à procéder à la résiliation conservatoire** de l'intégralité de leurs contrats.

En effet, en fonction de la sinistralité constatée, il a été proposé au 1er janvier 2024 :

- des **résiliations sèches sans proposition de réassurance**,
- des augmentations allant de 25 % à 200 %.

Au niveau national, on estime à **4 500 le nombre de collectivités dont les assureurs « dommages aux biens » ont résilié le contrat à titre conservatoire**.

Pour les collectivités territoriales, ce nouveau contexte rend nécessaire de se réinterroger quant à la vision d'appréhender et de gérer les risques afférents à la sinistralité, afin de redevenir attractives pour les assureurs. A ce jour, **60 % d'entre elles n'ont toujours pas trouvé de solution de réassurance et n'ont plus de couverture** depuis le 1er janvier 2024

*Focus : La Ville de Puteaux a souscrit au 1er janvier 2022 les contrats d'assurances nécessaires à la couverture des risques susceptibles d'être supportés par la Ville tels que l'assurance « dommages aux biens immobiliers et mobiliers », « responsabilité civile et risques annexes », « flotte de véhicules et risques annexes », « collections et expositions ».*

*Pour continuer d'être assurée en « dommages aux biens », la ville a accepté la majoration proposée par l'assureur de + 25% au 1er janvier 2024. Justifiée et formalisée par avenant, cette démarche devrait permettre à la Ville de pérenniser l'équilibre du contrat et optimiser les chances de ne pas devoir supporter une nouvelle augmentation.*

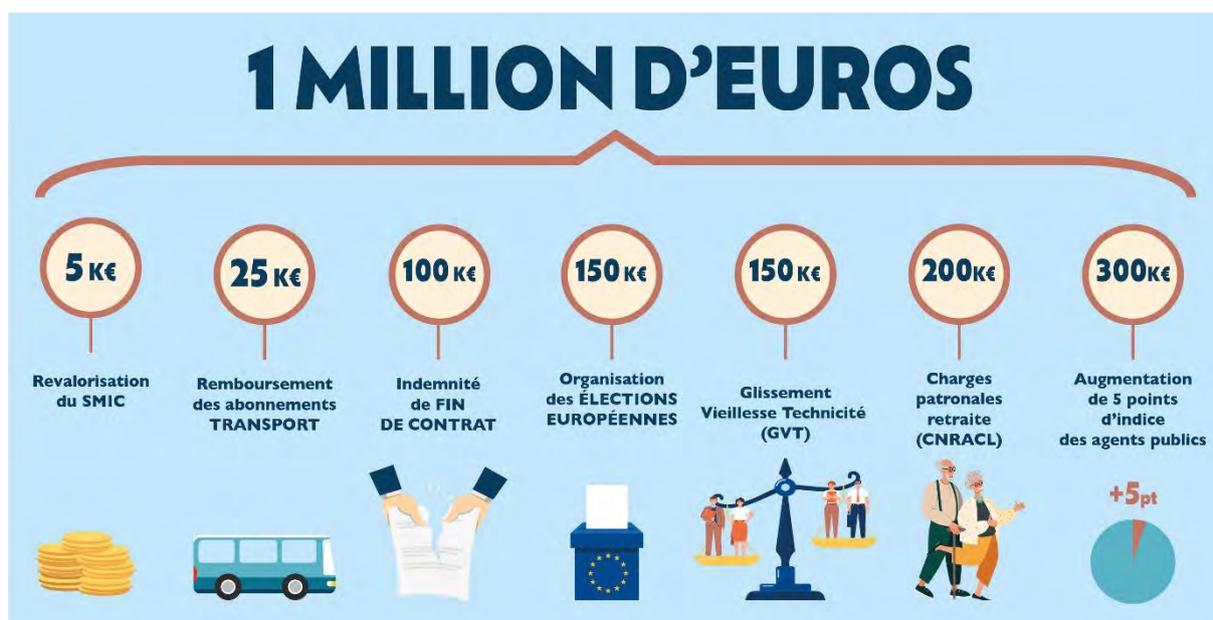
## B - L'impact sur les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel sont marquées cette année encore par une automaticité de leur progression. Ainsi différentes décisions de l'Etat impactent directement le coût de la masse salariale en 2024, bien loin du principe d'autonomie de gestion des collectivités locales.

- Ajout de 5 points d'indice aux agents public au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : + 300 K€
- Glissement Vieillesse Technicité : +150 K€
- Revalorisation des cotisations patronales notamment CNRACL : + 200 K€
- Augmentation du Pass Navigo passant d'un remboursement de 50% à 75 % : +25 K€
- Prime « Coquerel » versée aux agents de santé : + 90 K€

A cela s'ajoute **une volonté affirmée de la ville d'accorder aux agents des mesures fortes en faveur de leur pouvoir d'achat par une augmentation des rémunérations** dans des conditions qui seront fixées après consultation des organisations syndicales.

AUGMENTATION AUTOMATIQUE DES CHARGES DE PERSONNEL EN 2024 IMPOSEE PAR L'ETAT



L'année 2024 sera également marquée par la réalisation des élections européennes engendrant une mobilisation des effectifs de la ville et le paiement d'une indemnité pour un coût total estimé de 150 K€.

**Focus : Les diverses hausses automatiques au niveau national ont un impact de 1 M€ en 2024 (effet année pleine).**

## 5. Les enjeux 2023 dans le cadre de l'intercommunalité

### A - La modification des ressources fiscales de la métropole du Grand Paris

La métropole percevait en 2016 un montant de 1,2 Md€ de CVAE qui a connu de fortes variations entre 2017 et 2022 (de +7,3% en 2019 à -4% en 2022 avec une évolution moyenne de +1,6%) ce qui constitue une instabilité de recettes pour la MGP. La dynamique annuelle de cette fraction sera, elle, affectée à un fonds national de l'attractivité économique des territoires, dont les critères seront définis par décret.

**Ceci diminue la flexibilité des recettes de la métropole. A terme, c'est un risque potentiel pour les sommes versées par la métropole aux communes.**

### B – Le millefeuille territorial et son illisibilité financière prolongés par le législateur

La Métropole du Grand Paris (MGP), regroupant 131 communes, ainsi que l'Etablissement Public Territorial (EPT) **Paris Ouest la Défense (POLD) regroupant 11 communes dont Puteaux, ont été créés le 1er janvier 2016**, entraînant la disparition de la Communauté d'Agglomération Seine-Défense (CASD) à laquelle appartenait Puteaux. L'EPT POLD regroupe 3 communes dites préalablement isolées (La Garenne Colombes, Levallois-Perret et Neuilly-sur-Seine) et trois anciennes communautés d'agglomération (CA) elles-mêmes composées de 8 communes (la CA Cœur de Seine regroupant Garches, Vaucresson et Saint-Cloud, la CA du Mont-Valérien regroupant Nanterre, Rueil-Malmaison et Suresnes et la CA Seine Défense regroupant Courbevoie et Puteaux).

PRESENTATION DU TERRITOIRE METROPOLITAIN



Le fonctionnement et le mode de financement des Territoires en font des **syndicats intercommunaux d'un type particulier : bien que percevant de façon transitoire une fraction de la fiscalité sur les entreprises (la Contribution Foncière des Entreprises), leurs ressources reposent structurellement sur les communes via le versement du Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT)**. L'échelon du territoire considéré en tant qu'EPCI à fiscalité propre sur l'ensemble métropolitain est la Métropole du Grand Paris (MGP) et perçoit à ce titre les dotations de l'Etat.

Le schéma global de financement de ces trois acteurs, MGP, EPT et communes tient en trois mouvements financiers majeurs :

- **l'attribution de compensation (AC) métropolitaine** que verse la Métropole à ses communes membres, afin de leur restituer le montant de 2015 des ressources qu'elle perçoit en leurs lieu et place ;
- **la contribution des communes au fonds de compensation des charges transférées (FCCT) de leur EPT** pour permettre à celui-ci de retrouver les ressources dont disposaient les intercommunalités préexistantes et de faire face au financement des nouvelles compétences mutualisées ;
- **la dotation d'équilibre** qui vise, par son mode de calcul, à garantir à la Métropole et aux EPT le niveau de leurs ressources de 2015.

**Focus : La perte de la dynamique de la fiscalité économique pour la ville**

*La fiscalité économique (ex taxe professionnelle) est désormais perçue par la métropole du Grand Paris pour sa première composante (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises – CVAE) et par le territoire pour la seconde composante (Cotisation Foncière des Entreprises – CFE). La fiscalité économique préalablement perçue au titre de La Défense est ainsi figée à son niveau antérieur à la création métropolitaine, soit 2015. La commune perçoit désormais ce stock de fiscalité évalué à 116 M€.*

*Elle a en revanche perdu la dynamique de flux (500 K€ par an) estimé à 15M€ depuis la création de la MGP avec une dynamique cumulative.*

RAPPEL DES COMPETENCES DU TERRITOIRE PARIS OUEST LA DEFENSE

Quelles compétences pour notre territoire ?

3 compétences sont partagées avec la métropole

									
Action sociale territoriale	Assainissement et eau	Équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial	Gestion des déchets et assimilés	Plan climat-énergie	Plan local d'urbanisme	Politique de la ville	Aménagement de l'espace urbain	Développement économique	Habitat

## C – Des ajustements fiscaux entre EPT et MGP

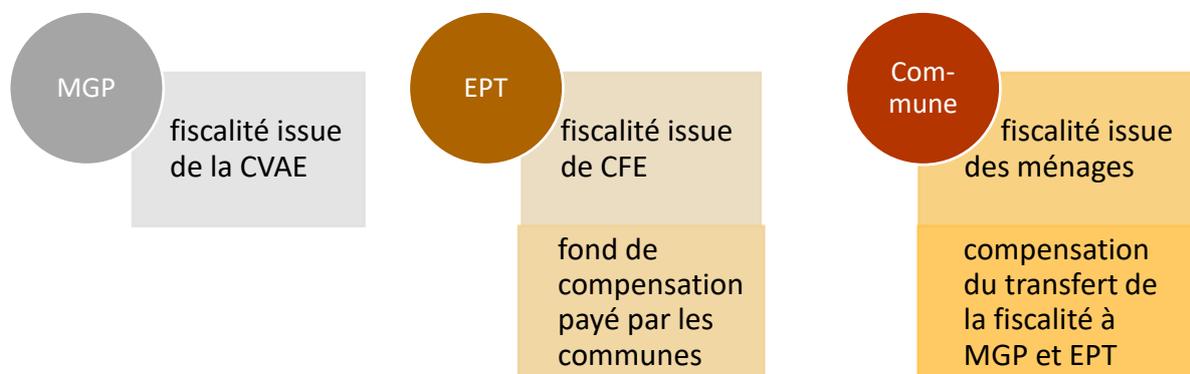
La Loi NOTRe créant initialement la métropole du Grand Paris avait prévu un partage de recette fiscale (CVAE à la MGP et CFE au territoire) jusqu'au 31 décembre 2021. Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la MGP aurait centralisé l'intégralité de la recette de fiscalité économique, les EPT étant alors exclusivement financé par le FCCT des communes. Le législateur a de nouveau retardé cette échéance désormais fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La loi de finances a par ailleurs **reconduit jusqu'en 2025 le compromis mis en œuvre depuis 2019 consistant à prolonger la compensation par la MGP de la dotation d'intercommunalité préexistante aux EPT en contrepartie de la suspension de la dotation de soutien à l'investissement territorial.**

On retiendra de ces textes **qu'ils favorisent la MGP au détriment d'une fiscalité professionnelle locale perçue par les territoires.**

*Focus : La hausse de la CVAE sur le territoire de Paris Ouest La Défense en 2024 pourrait être de 2,4 M€ contre 5 M€ l'année dernière selon les estimations (KLOPFER), notamment en raison de l'effet retard de deux ans de la CVAE sur l'évolution de la croissance.*

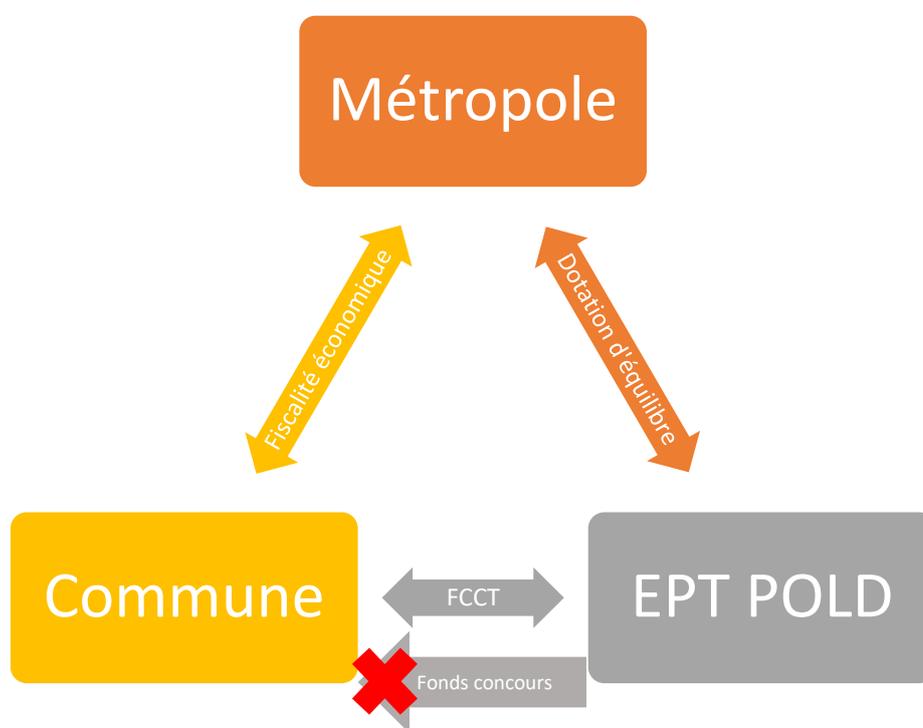
### REPARTITION DES RECETTES ENTRE ECHELONS



## D – Une tentative avortée de normaliser le régime juridique des EPT, éternels EPCI incomplets

La loi de finances **projetait la transposition aux EPT du régime de fonds de concours des EPCI à fiscalité propre**. L'article 242 ouvrait aux EPT la faculté dérogatoire, jusqu'ici réservée aux EPCI à fiscalité propre, de **recourir au fonds de concours avec leurs communes membres**. Très attendu par les EPT, ce dispositif **aurait permis un accompagnement notamment en fonctionnement des projets des communes** d'une part, et aurait d'autre part lissé l'hétérogénéité de traitement avec les autres EPCI. Néanmoins, ce dispositif a été **censuré par le Conseil Constitutionnel**.

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DES FLUX FINANCIERS ENTRE LES TROIS COLLECTIVITES



**Focus : Puteaux a bénéficié en 2023 d'une offre de concours de 1,3 M€ (investissement) par le territoire de Paris Ouest la Défense pour ses projets environnementaux (cours oasis notamment) et le déploiement de bornes de recharge électriques dans les parkings de la ville.**

**Puteaux ne pourra pas percevoir de fonds en fonctionnement suite à cette censure.**

En tout état de cause, le discours du Premier Ministre sur le sujet, devant le Sénat le 31 janvier, suscite encore plus d'interrogations qu'il n'en résout. Sur le cas des métropoles, seul le mode de scrutin a été abordé. Il a certes appelé de ses vœux « la simplification et la clarification » en dépassant « les débats stériles sur l'échelon à conserver ou à supprimer » mais la mise en œuvre reste à venir et promise depuis 2016 !

## 6. Le personnel communal

### A – Structure des effectifs permanents et des dépenses de personnel au dernier exercice connu

#### 1. La structure des effectifs budgétaires sur l'année 2023

L'effectif des personnels de la ville de Puteaux sur emploi permanent s'est établi à **1 498 au 31 décembre 2023**. Ce chiffre n'intègre ni les vacataires, ni les agents recrutés pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ou encore les agents recrutés pour faire face à l'absence temporaire d'un agent sur emploi permanent.

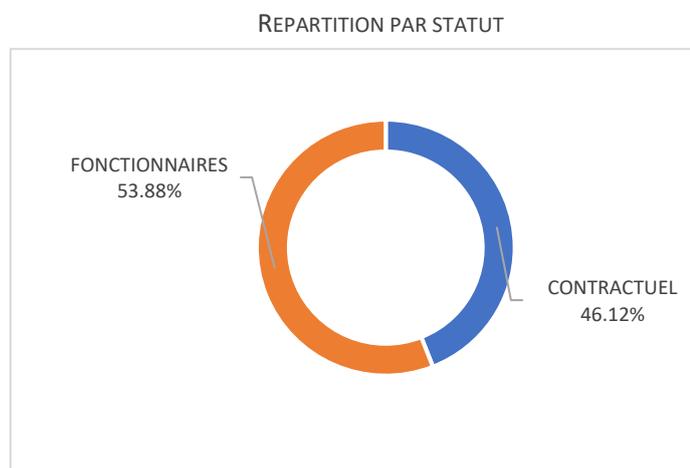
Au 31 décembre 2023, en équivalents temps plein sur postes permanents (ETP) cela représente un effectif de 1 379,53 ETP.

L'effectif des personnels sur emploi permanent a baissé de **21 agents** en 2023 par rapport à 2022, les équivalents temps plein ont baissé de 38,84 ETP et de 33,51 en ETPT.

Cette baisse s'explique également par un taux de vacance important puisque la ville de Puteaux fait face, comme de nombreuses collectivités territoriales, à des difficultés de recrutement.

La diminution des effectifs est également un facteur explicatif qui couronne les efforts de rationalisation entrepris depuis plusieurs années par la collectivité et la réorganisation des services de façon plus efficiente.

- ✓ 805 fonctionnaires
- ✓ 693 contractuels

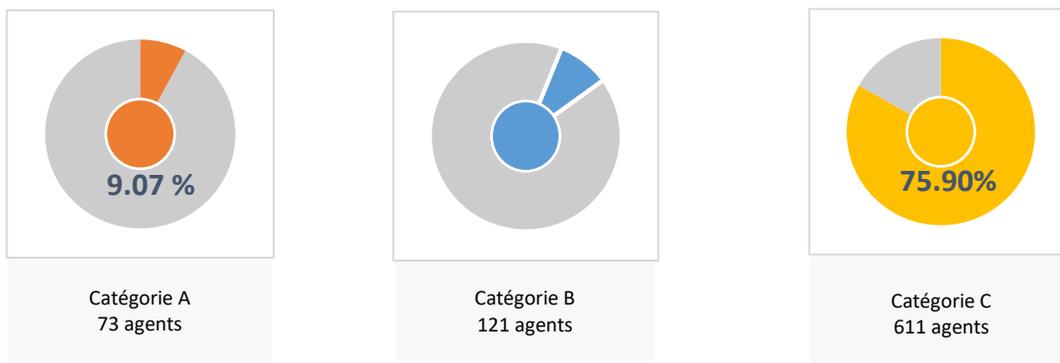


#### *Répartition des effectifs par statut et par catégorie hiérarchique (fonctionnaires et contractuels)*

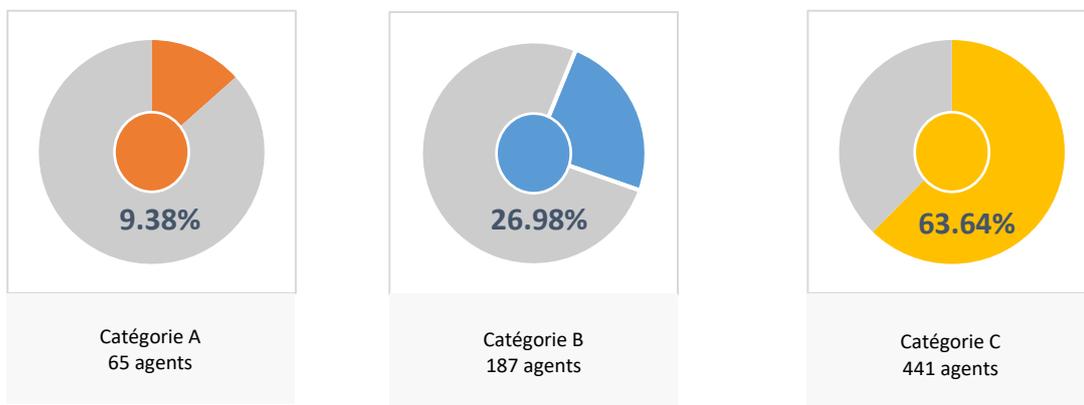
- 138 agents de catégorie A (9,23%) ;
- 312 agents de catégorie B (20,87%) ;
- 1048 agents de catégorie C (69,90%).

On observe une légère augmentation du nombre de catégorie A dans la collectivité passant de 133 agents en 2022 (9% de l'effectif) à 138 agents en 2023 (9%). Par ailleurs le nombre d'agent en catégorie B baisse légèrement (1%), quant au catégorie C le taux est stable.

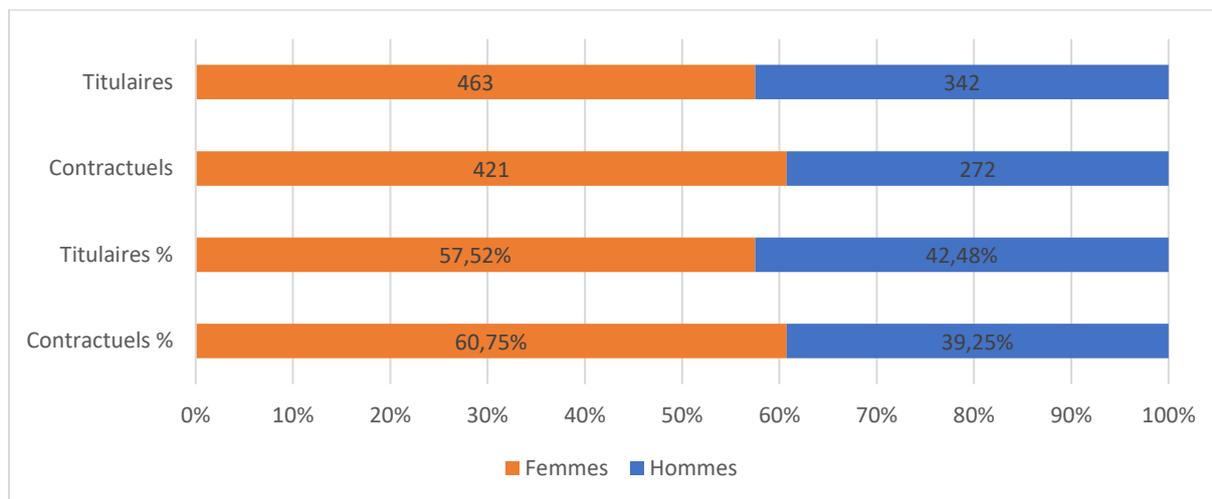
### EFFECTIFS 2023 DES FONCTIONNAIRES SUR EMPLOI PERMANENT



### EFFECTIFS 2023 DES CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT



### REPARTITION DES EFFECTIFS PAR GENRE ET PAR STATUT



## LES PRINCIPAUX CADRES D'EMPLOI



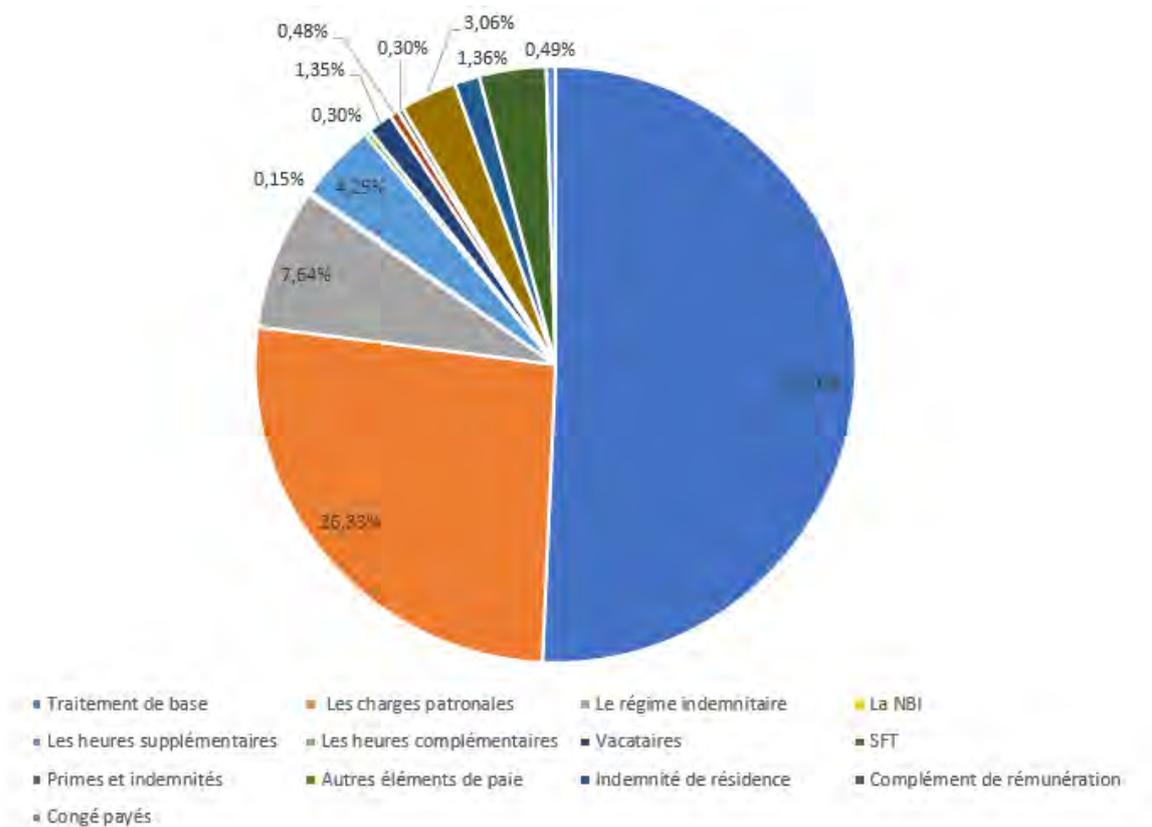
## REPARTITION PAR FILIERE ET PAR STATUT

Filières	Titulaires	Contractuels	Titulaires %	Contractuels %	Tous
FILIERE ADMINISTRATIVE	175	91	21,74%	13,13%	17,76%
FILIERE ANIMATION	47	127	5,84%	18,33%	11,62%
FILIERE CULTURELLE	48	94	5,96%	13,56%	9,48%
FILIERE MEDICO-SOCIALE	68	22	8,45%	3,17%	6,01%
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	3	0,00%	0,43%	0,20%
FILIERE POLICE	53	0	6,58%	0,00%	3,54%
FILIERE SOCIALE	59	73	7,33%	10,53%	8,81%
FILIERE SPORTIVE	19	65	2,36%	9,38%	5,61%
FILIERE TECHNIQUE	336	218	41,74%	31,46%	36,98%
<b>TOTAL</b>	<b>805</b>	<b>693</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

## 2. La structure des dépenses de personnel 2023

Les éléments de rémunération tels que les traitements de base, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires se répartissent de la manière suivante :

- Rémunération (traitement de base) hors RI/NBI/H.S/H.CPLT : 37 341 972 € ;
- Les charges patronales : 19 393 781 € ;
- Le régime indemnitaire : 5 628 711 € ;
- La NBI : 110 970 € ;
- Les heures supplémentaires : 3 626 158 € ;
- Les heures complémentaires : 224 114 € ;



En 2023, la dépense de masse salariale du budget principal (chapitre 012) a progressé de 424 260 € par rapport à 2022, soit + 0,6%. **La dépense s'est établie à 71 262 332€ en 2023 contre 70 838 072 € en 2022.**

**La rémunération du traitement de base a augmenté de près de 2,13% avec l'effet, notamment de la revalorisation du point d'indice de 1,5% en juillet 2023 qui a engendré un coût de 386 058 € brut soit 571 365 € chargé et de la revalorisation de 2,22% du SMIC qui correspond à 4 381 € concernant les apprentis.**

Le GVT Budgétaire correspond à la variation de la masse salariale à effectif constant. Les éléments impactant le GVT correspondent à l'augmentation de la rémunération du fonctionnaire découlant :

- des avancements de grade et d'échelon ;
- des changements de grade ;
- de la variation de la valeur du point d'indice de la fonction publique ;
- des mesures catégorielles statutaires ;
- des effets entrée/sortie.

Le solde positif du GVT 2023 correspond à la somme de ces effets de structure, soit :

- le GVT Indiciaire à 2 %
- le GVT de la rémunération Permanente à 4,4%

La diminution des éléments variables de rémunération (heures supplémentaires et astreintes) couronne les efforts d'optimisation organisationnelle entrepris en 2023.

### Les avantages en nature

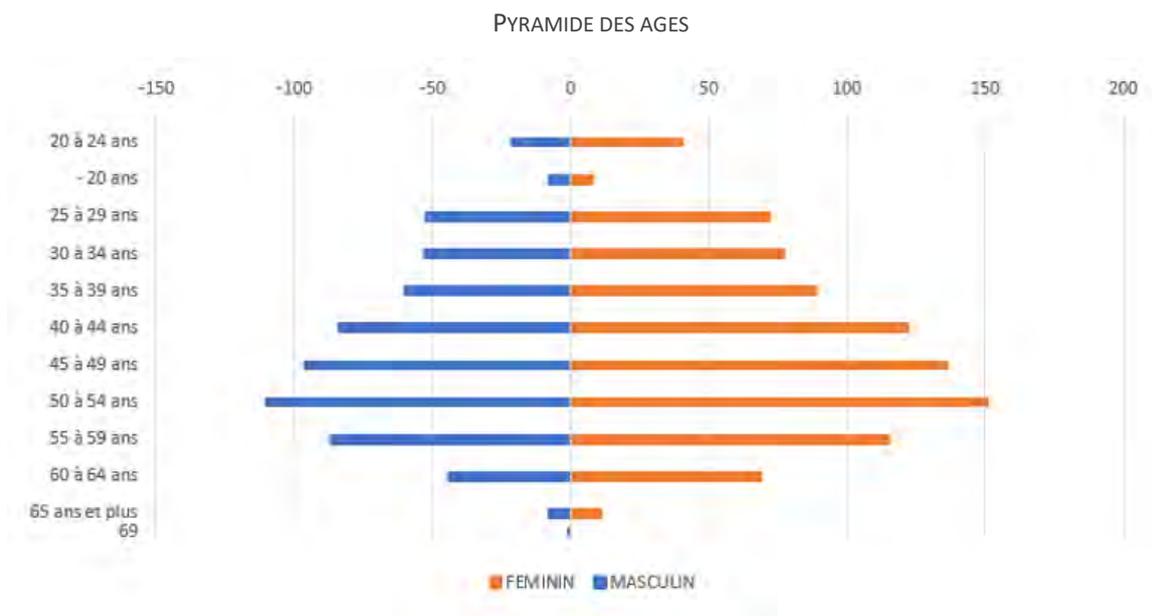
Un dispositif d'avantage en nature repas existe pour les agents qui, de par leurs fonctions, bénéficient de la gratuité du repas. Il s'agit des agents du Service Restauration, ainsi que des animateurs, des ATSEM et des agents d'entretien qui réalisent leurs missions sur le temps méridien dans les cantines scolaires.

En outre, 4 agents bénéficient d'un logement pour nécessité absolue de service, et 5 agents d'un logement sous convention d'occupation précaire avec astreintes, au regard de la nature de leurs fonctions.

## B - Les prévisions relatives aux effectifs et aux dépenses de personnel pour l'année 2024

### 6. Les effectifs

L'un des enjeux principaux consiste à anticiper les départs à la retraite. Au regard de la pyramide des âges, d'importants départs à la retraite sont à prévoir ces prochaines années. **Le nombre prévisionnel de départ à la retraite connu à ce jour est estimé à 16 titulaires en 2024, 12 titulaires en 2025, 3 titulaires en 2026.**



La politique de rationalisation des ressources humaines passe également par une interrogation systématique de la pertinence des ressources au regard des besoins actuels et futurs de la Ville. Dans ce cadre, le développement des compétences internes et de l'employabilité est privilégié via un plan de formation approprié et un développement soutenu des mobilités internes et des reclassements.

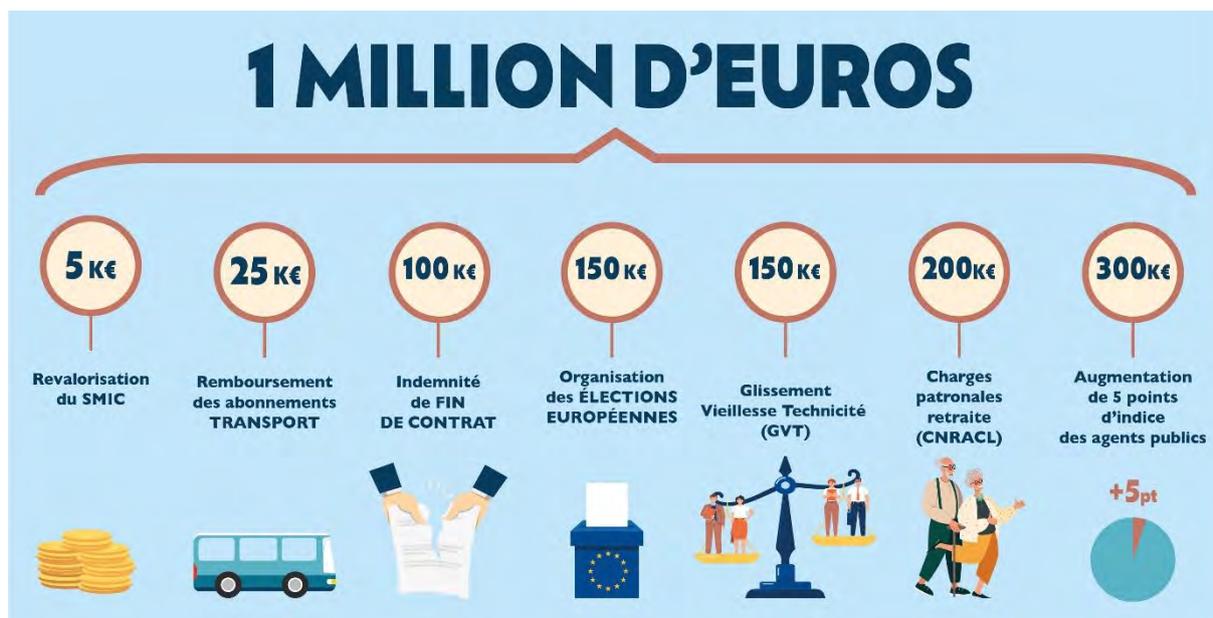
## 7. Perspectives d'évolution de la masse salariale 2024

Les anticipations de masse salariale pour 2024 illustrent la continuité de la maîtrise des dépenses de personnel mais également la volonté de la collectivité de mettre en place des mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents.

**Ces anticipations intègrent les différentes mesures s'imposant à la commune, en partie issues de décisions gouvernementales pour un montant global d'environ 1 M€. On signalera notamment :**

- L'impact de la revalorisation du SMIC mesuré à hauteur de 5 K€ ;
- Le coût de l'augmentation de 5 points d'indice pour tous les agents publics à hauteur de près de 300 K€
- Le coût du GVT estimé à 150 K€ ;
- L'augmentation des charges patronales retraite (CNRACL) de 200 K€
- L'effet de l'augmentation du remboursement des abonnements transports (Navigo) pour 25 K€
- L'organisation des élections européennes : 150 K€
- L'indemnité de fin de contrat évaluée à près de 100 K€.

AUGMENTATIONS AUTOMATIQUES DES CHARGES DE PERSONNEL IMPOSE PAR L'ÉTAT



La ville envisage de mettre en œuvre plusieurs mesures de pouvoir d'achat qui devront être travaillées avec les organisations syndicales telles que la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, une prime ponctuelle pour le personnel du centre de santé en lien avec un dispositif réglementaire et la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA). Ces différentes mesures pourraient générer une hausse de 1 M€ au bénéfice de la rémunération des agents.

Par ailleurs, les effets des mouvements des effectifs et les créations de postes liés à des services nouveaux (école Jean de la Fontaine notamment) sur la masse salariale doivent être budgétés à hauteur de près de 600 K€.

**En conséquence il est prévu un budget prévisionnel 2024 de 74 000 000 €.**

## C - Le temps de travail

La durée du temps de travail annuel d'un agent à temps complet est de **1607 heures (soit 35 heures par semaine)**. La durée moyenne hebdomadaire de travail à temps plein est fixée à 37h30 pour l'ensemble des services de la collectivité. En contrepartie du dépassement hebdomadaire de 2h30 (37h30 au lieu de 35 heures), les agents à temps complet bénéficient de 15 jours dans le cadre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail (RTT) qui doivent être pris dans l'année en cours. Les agents recrutés en cours d'année ou à temps partiel, bénéficient de ces jours de RTT au prorata de leur temps de présence.

2023 a été l'occasion de redémarrer le projet de déploiement du logiciel de temps de travail Octime et élargir son utilisation pour la gestion des congés à l'ensemble du personnel de l'éducation – enfance – jeunesse.

## D - La stratégie de développement des ressources humaines

Dans la continuité du plan d'actions définies dans les Lignes Directrices de Gestion, l'année 2024 sera l'occasion de déployer plusieurs projets RH majeurs liés à la volonté de la ville de poursuivre la modernisation de la gestion des ressources humaines.

### Piloter et partager la fonction RH

Comme annoncé en 2023, la réalisation d'un référentiel de compétences managériales va venir compléter le dispositif de gestion prévisionnelle des emplois des effectifs et des compétences (GPEEC) enrichi d'une **charte des managers**. Nous poursuivrons ce travail en 2024 pour **enrichir le référentiel des compétences métiers**.

### Moderniser et optimiser la fonction RH

En 2023 a été mis en place une **procédure d'intégration des nouveaux agents dématérialisée et centralisatrice**.

Dans le cadre du développement de la marque employeur, la ville a souhaité créer, en 2023, un poste de chargé de communication interne et marque employeur. Cela a permis de moderniser l'intranet et d'assurer une actualisation et une visibilité accrue.

En 2024 de nombreux projets verront le jour : **création de plusieurs pages dédiées au recrutement sur le nouveau site internet de la ville**, lancement de la marque employeur sur de nouveaux réseaux sociaux visant un public plus large ; enrichissement de la communication interne.

### Recruter, fidéliser et accompagner le développement des compétences

En 2022, la Direction des Ressources humaines a développé de **nouveaux dispositifs de transmission des compétences : un guide du tuteur et du maître d'apprentissage complété en 2023 par le guide de la formation**.

En 2023, la ville s'est dotée d'un poste de Conseiller en Evolution Professionnelle (CEP) ambitionnant l'accompagnement individualisé des agents pour leur permettre d'être acteur de leur évolution professionnelle et gagner en efficacité dans leur pilotage de carrière. Pour la collectivité, il permet le repérage des agents en recherche de mobilité et de les aider à se positionner sur les postes disponibles. Près de 50 personnes sont actuellement accompagnées et 27 mobilités internes ont pu aboutir.

L'année 2023 a été marquée également par le franc succès des **formations internes** permettant à 205 agents de monter en compétences. 2024 sera l'occasion d'enrichir le catalogue de formation interne et de proposer près de **20 formations différentes à**

**l'ensemble du personnel sur des sujets très variés : fonction support ; petite enfance ; handicap ; HACCP ; prévention/santé, etc...**

De nombreux projets structurant la politique de développement des compétences devront voir également le jour en 2024 : **créations de dispositifs innovants et développement de partenariats de recrutement.**

Il est également prévu d'augmenter encore le nombre d'apprentis pouvant être accueillis au sein de la ville afin de créer un vivier de personnes qualifiées et formées aux métiers dont la collectivité a le plus besoin.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une politique résolument axée autour d'un **investissement de la collectivité sur ses ressources humaines internes.**

#### Favoriser et améliorer la qualité de vie au travail

Puteaux s'est engagé dans un **partenariat avec le Centre Hubertine Auclert avec pour objectif la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que la lutte contre les inégalités et les discriminations.** Grâce à ce partenariat et de manière gratuite, la ville a pu mettre en œuvre des **actions de sensibilisation** dont a pu bénéficier plus d'une centaine de participant. La ville va poursuivre ce partenariat en 2024.

L'année 2023 a été l'occasion de déployer de manière opérationnelle les registres de sécurité. A été initiée en 2023 une mise à jour de la démarche d'évaluation des risques professionnels et plus spécifiquement de l'évaluation des risques psycho-sociaux qui sera poursuivi en 2024.

Au 1er janvier 2024 la ville a renouvelé sa convention de participation à la mutuelle santé<sup>14</sup> des agents de la ville qui sera étendue aux risques prévoyance à partir du 1er avril 2024. Une participation de l'employeur au dispositif de prévoyance est prévue à hauteur d'environ 25%.

Enfin, les ateliers bien-être et qualité de vie au travail se sont pérennisés en 2023 et sont également prévus et enrichis de plus de discipline en 2024.

#### ATELIER DE QUALITE DE VIE AU TRAVAIL POUR LES AGENTS



<sup>14</sup> Participation en fonction des formules (formule de base ou de confort) entre 19 et 26%.

## 7. Les orientations budgétaires générales de Puteaux pour 2024

### FONCTIONNEMENT – Les principales dépenses

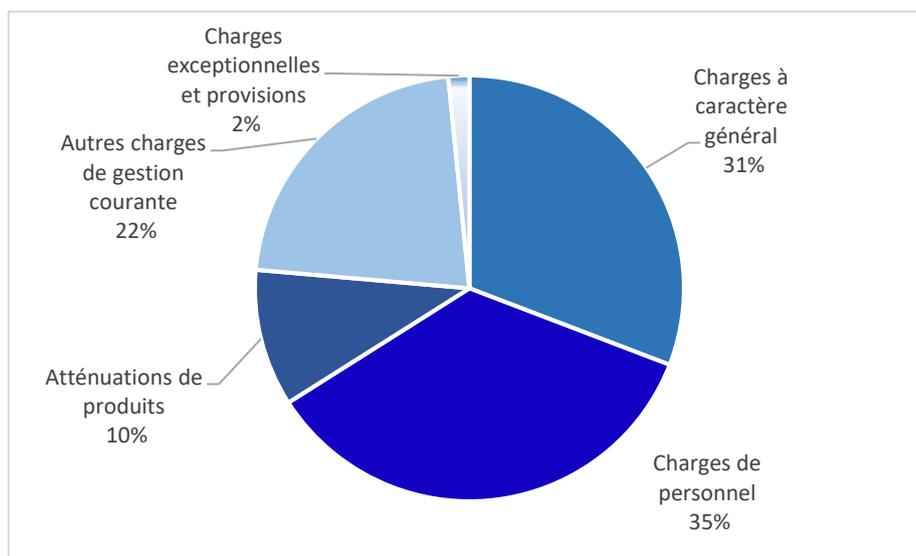
*Malgré des facteurs exogènes toujours présents en 2024, la commune poursuit l'objectif de contenir les dépenses pour sa gestion courante entre 208 et 210 M€ en 2024 soit une augmentation pressentie de +15 M€\* liée à la hausse des prix (+6M€), à la mise en service de nouveaux équipements ou espaces publics tels que les squares et jardins, l'école Jean de la Fontaine ainsi qu'à la hausse des coûts du personnel.*

*\*dont 3m€ de prélèvements pour les taxes additionnelles à la taxe de séjour*

Hors opérations d'ordre, les principales dépenses de fonctionnement de la Ville sont :

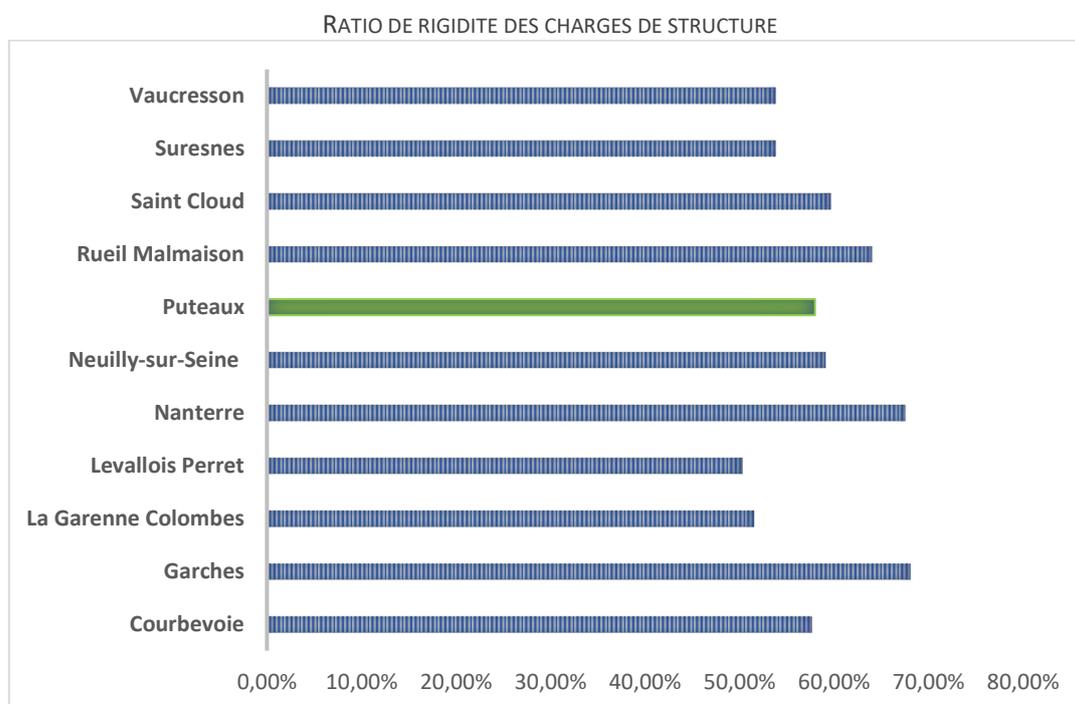
- les charges à caractère général ;
- les charges de personnel ;
- les atténuations de produits ;
- les autres charges de gestion courante ;
- les charges exceptionnelles.

REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT (2024 PROJET)



Elles sont successivement présentées ci-après. **L'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement dans les prochaines années sera fonction de l'inflation, aux alentours de +5M€/an.**

Notons d'ores et déjà que la rigidité des charges de structure, illustrant la capacité de la collectivité à agir sur son volume de dépenses est bonne à Puteaux. Selon le panorama des équilibres financiers fondamentaux 2022 des Hauts de Seine dressé par le comptable public est communiqué en 2023, **le ratio est de 58% pour Puteaux, dans la moyenne :**



### 1. Les charges à caractère général

Elles sont recensées au chapitre 011 et comprennent essentiellement, les achats de matières et fournitures à destination des différents services ainsi que les commandes de prestations (réservation de berceaux dans les crèches, classes transplantées et voyages pour les enfants, spectacles de fin d'année et illuminations, événements culturels, ...), les fluides (eau, gaz, électricité, ...), l'alimentation, les interventions extérieures telles que le nettoyage de la voirie, l'entretien des bâtiments, des espaces verts et de la voirie, d'autres frais comme le nettoyage des locaux et enfin les impôts et taxes dont s'acquitte la collectivité.

La révision des montants s'opère chaque année en fonction des nouveaux besoins qui peuvent être liés à l'ouverture d'un bâtiment, la mise en place d'un nouveau dispositif, atelier ou événement et bien sûr parfois d'une nouvelle obligation institutionnelle. **La hausse du prix des matières premières marquée au dernier semestre 2022 s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année dernière. Si le prix de l'électricité a été relevé de presque 10% en février, il semblerait que pour 2024 les prix de l'alimentation se stabilisent ainsi que ceux des fournitures courantes. L'inflation prévue entre 2,6 % et 4% selon les organismes confirme cette tendance.**

**Focus : Le prix de l'électricité a progressé de 4,6 M€ au compte administratif 2021 à 8,9 M€ pressentis en réalisé 2023. Le prix de l'alimentation a également progressé de 1,7 M€ au compte administratif 2021 à 2,2 M€ pressentis en réalisé 2023.**

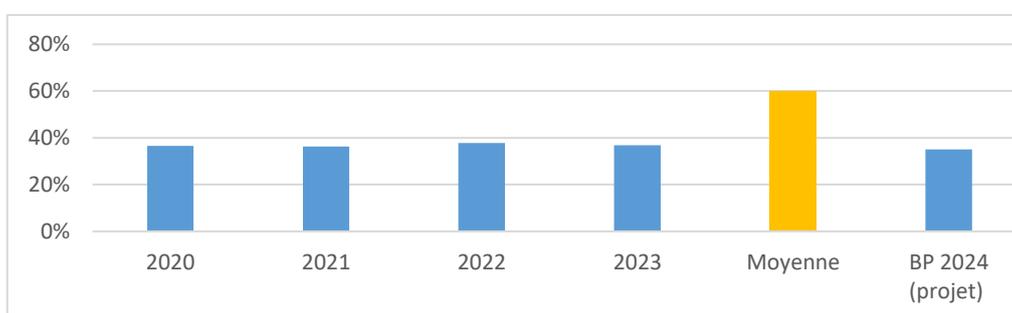
En parallèle, depuis le second semestre de l'année 2023 la fréquentation des équipements de la ville est en augmentation par rapport à celle de 2021 et 2022. Le taux d'occupation devrait se stabiliser cette année sans compter les 2 semaines dédiées aux jeux olympiques.

## 2. Les charges de personnel

Un chapitre comptable spécifique est dédié aux charges de personnel. Le schéma présenté permet de constater la maîtrise du montant de la masse salariale malgré les augmentations successives et obligatoires votées par l'Etat (point d'indice, revalorisation, pass navigo, etc.).

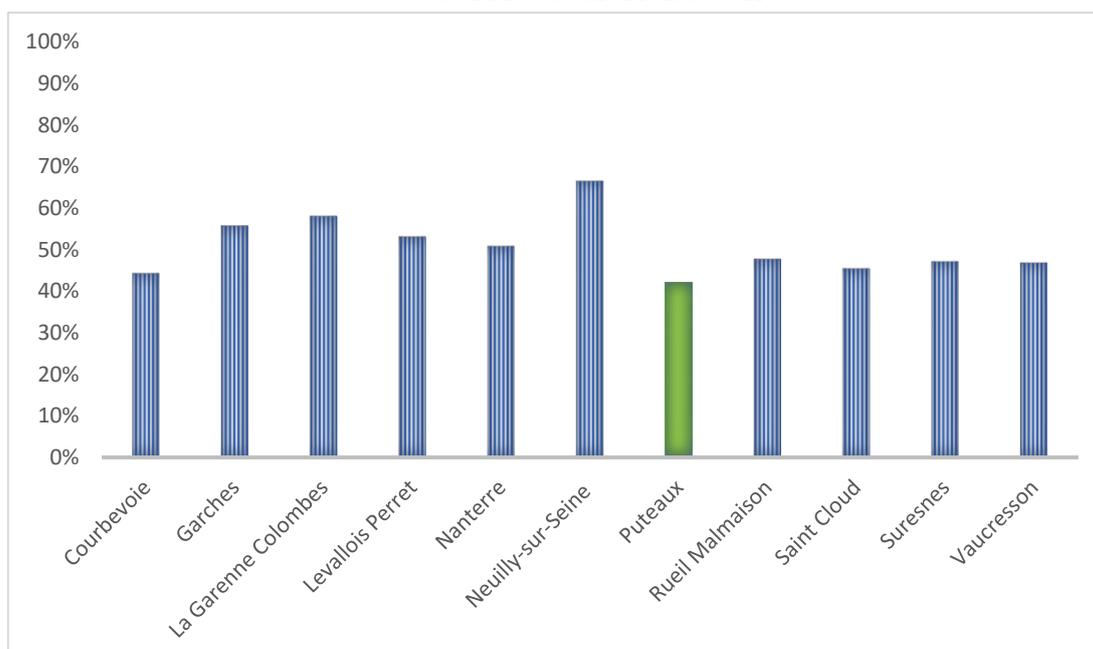
**Malgré de nombreux services à la population assurés en direct par les agents de la ville, la collectivité présente un ratio de masse salariale dans les dépenses de fonctionnement de 35% qui est bien plus faible que la moyenne nationale<sup>15</sup>.**

DEPENSES DE PERSONNEL/ DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Le panorama des équilibres financiers fondamentaux 2022 des Hauts de Seine illustre la faiblesse relative des charges de personnel à Puteaux par rapport aux autres communes :

IMPORTANCE DES CHARGES DE PERSONNEL



<sup>15</sup> De sa strate

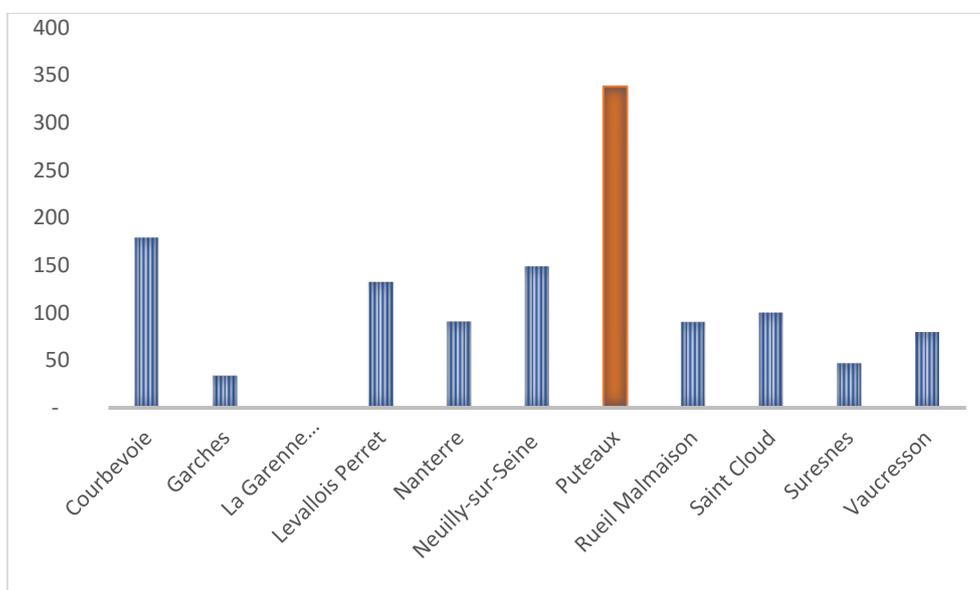
### 3. Les atténuations de produits

On les retrouve au chapitre 014. Ces dépenses concentrent les **prélèvements liés à la péréquation**. Y figure également un versement à l'Etablissement Public Territorial POLD pour les charges liées aux compétences transférées.

#### Le Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF)

Ce fonds existe uniquement en Région parisienne, aucune autre région de France n'a eu en mettre en place un tel dispositif. Pour rappel le FSRIF « a pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes ». **Le prélèvement pour 2024 est estimé à 15 millions d'euros.**

PRELEVEMENT FSRIF EN €/HAB



Puteaux	2020	2021	2022	CA 2023 provisoire	BP 2024 (projet)
Prélèvement FSRIF en millions d'euros	13,9	14,8	14,5	15,0	15,0

#### Le Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC)

Contrairement au FSRIF, ce fonds est présent sur tout le territoire national. Pour mémoire, le FPIC « vise à réduire les disparités de ressources entre les territoires ». Le montant du FPIC, cumulé à celui du FSRIF acquitté l'année précédente par les communes, est plafonné à 14 % des recettes fiscales du territoire de l'EPT. Paris Ouest La Défense bénéficie de ce plafond depuis 2016.

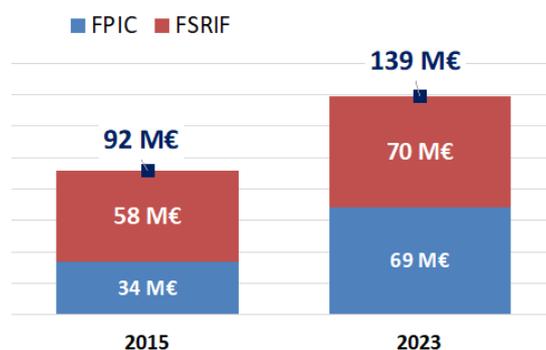
**Le prélèvement sur les recettes de la ville de Puteaux pour 2024 est estimé à 2,2 millions d'euros, soit 100 k€ de plus que celui de 2023.**

**Focus : La ville de Puteaux contribue plus que toutes les communes de POLD soit un prélèvement total de 384 €/hab. au FSRIF et au FPIC cumulés !<sup>16</sup>**

En millions d'euros	2020	2021	2022	CA 2023 provisoire	BP 2024 (projet)
<b>POLD</b>	135,4	133,9	137,8	137,6	141,0
<i>dont Puteaux</i>	1,9	2,0	2,1	2,1	2,2

Le cumul FPIC / FSRIF acquitté par le territoire s'est accru de **+ 47 M€ depuis la création de la MGP au 1er janvier 2016.**

AUGMENTATION DE LA PEREQUATION DEPUIS 2016 POUR POLD



**Pour rappel, l'impact des nouveaux indicateurs sur la péréquation horizontale est estimé au niveau de POLD à +10 M€ d'ici à 2028.**

### La contribution au redressement des finances publiques

La ville de Puteaux est toujours impactée par la contribution au redressement des finances publiques. Introduites dans la Constitution par la révision du 23 juillet 2008, les lois de programmation des Finances Publiques (LPFP) ont profondément révisé la nature même des relations entre l'Etat et les Collectivités. En effet, depuis la ratification, en 2012, du Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance, les LPFP définissent non seulement les orientations générales des finances publiques, mais aussi la trajectoire des soldes effectifs et structurels de l'ensemble des Administrations publiques. La loi organique 2012-1403 du 17 décembre 2012 relative à la programmation et à la gouvernance des finances publiques complète donc les normes nationales, de telle sorte que les LPFP fixent un objectif de déficit structurel ainsi que la trajectoire adéquate pour y parvenir.

CONTRIBUTION DES COMMUNES AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES (CRFP)

en millions d'euros	2020	2021	2022	CA 2023 provisoire	BP 2024 (projet)
CRFP	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5

<sup>16</sup> Calcul opéré sur les montants réellement acquittés en 2023. Au budget 2024, le ratio serait de 388 €/hab.

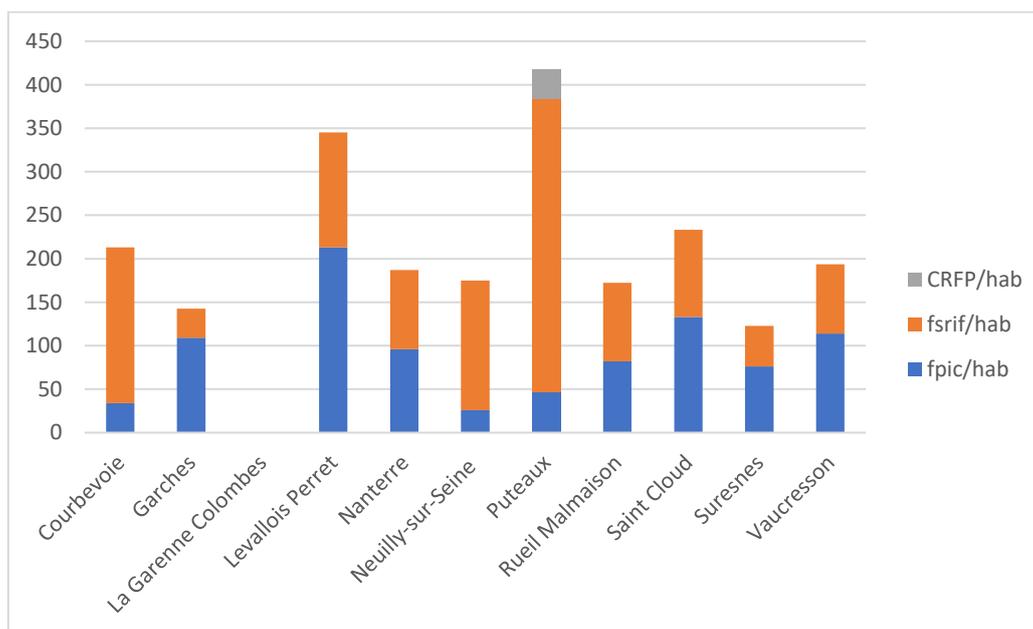
**Focus : Depuis 10 ans, la ville de Puteaux s'acquitte de cette Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP). Sur toute la période c'est 15 M€ supplémentaires qui n'auront pas contribué à l'autofinancement des équipements.**

DES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES QUI GREVENT LA CAPACITE DE FINANCEMENT DE PUTEAUX



**Focus : La péréquation horizontale doit permettre de rééquilibrer les ressources au sein des ensembles intercommunaux. A Puteaux la péréquation est particulièrement importante. Cette année la ville devra encore prévoir une participation de près d'un quart de son budget pour financer ces dispositifs de péréquation et le territoire de Paris Ouest la Défense.**

RESUME DE LA CONTRIBUTION A LA PEREQUATION ET COMPTES PUBLICS EN €/HAB.



De manière tout à fait concrète, ces deux mécanismes qui constituent des impôts supplémentaires au bénéfice de la France entière représentent par putéolien 384 €/hab auxquels s'ajoute la Contribution pour le redressement des finances publiques soit un total de 418 €/hab.

La loi de finances 2024 a institué une **nouvelle taxe additionnelle à la taxe de séjour au profit d'Ile de France Mobilités à hauteur de 200%**. Elle sera retracée dans ce chapitre pour la partie reversement. En effet, depuis le 1er janvier 2024 il appartient à la ville de collecter cette taxe additionnelle supplémentaire en lieu et place de l'autorité organisatrice des transports de la région Ile de France et de la lui reverser.

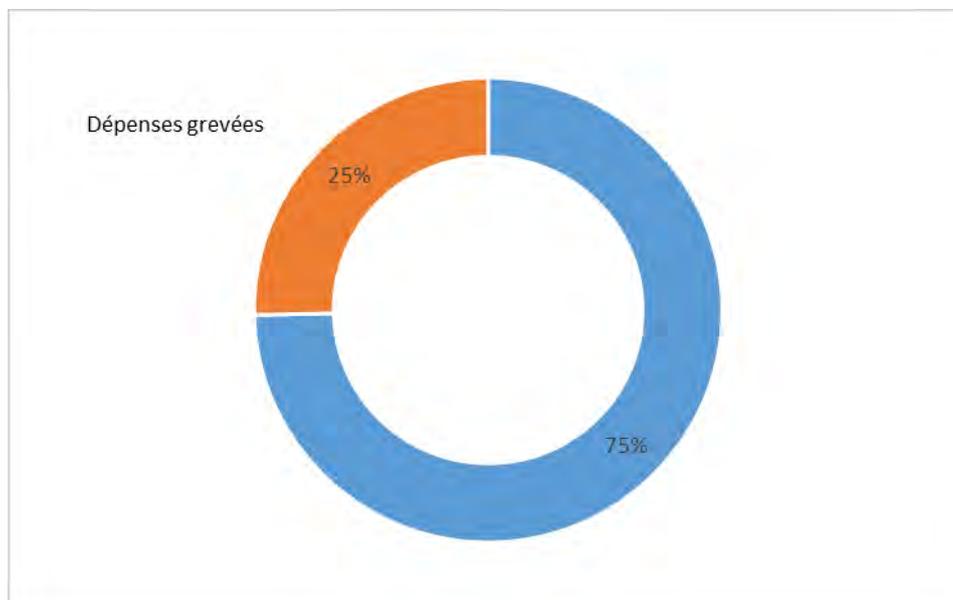
#### 4. Les autres charges de gestion courante

Ces dépenses comportent le Fonds de compensation des charges territoriales versé à POLD dont le montant est estimé à 36,5 M€ cette année. Son évaluation est réalisée chaque année par la Commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) dont la dernière réunion fixant le FCCT définitif, se tient en fin d'exercice.

Figureront également les **subventions à destination des associations comprises entre 1,2 et 1,3 M€**, la contribution au fonctionnement de l'établissement public Paris La Défense (1 M€) qui gère administrativement l'OIN de La Défense. Enfin, on retrouve le **soutien apporté par la ville au CCAS.**

Aux dépenses de péréquation, il convient d'ajouter la contribution au **fonctionnement de POLD qui ampute le budget de près d'un quart de ses ressources.**

PART DU BUDGET GREVE



#### 5. Les charges exceptionnelles

Avec le changement de nomenclature comptable le chapitre 67 ne comporte plus aujourd'hui que quelques écritures de régularisations demandées par la trésorerie.

Les dépenses enregistrées en 2023 sur ce chapitre seront présentées au chapitre 65, comme la majorité des aides exceptionnelles proposées aux Putéoliens telles que les Bourses à

l'Aventure, d'Etudes et d'Echanges à l'Etranger, les aides au Permis de Conduire Citoyen. Elles seront proposées à hauteur de 180 k€ cette année.

Enfin les charges relatives aux provisions et risques sur contentieux seront inscrites en fonction de leur nature sur le chapitre 67 ou 68 toujours dédié aux provisions et dotations. Elles sont évaluées à 3,3 millions d'euros.

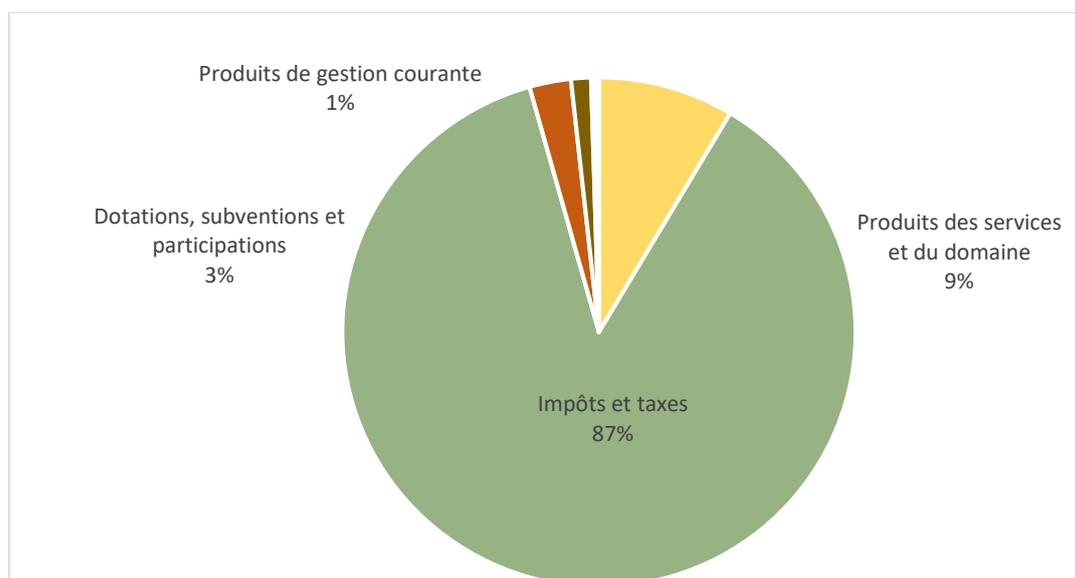
## FONCTIONNEMENT – Les principales recettes

Hors opérations d'ordre, les recettes enregistrées en section de fonctionnement sont classées comme suit :

- les atténuations de produits ;
- les produits des services du domaine et ventes ;
- les impôts et taxes ;
- les dotations subventions et participations ;
- les autres produits de gestion courante ;
- les produits financiers ;
- les produits exceptionnels.

Elles sont détaillées ci-après.

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2024 PROJET)



### 1. Les atténuations de charges

Relevant du chapitre 013, les atténuations de charges enregistrent les remboursements sur rémunération du personnel (indemnités journalières).

**Pour 2024, il sera envisagé un montant proche du réalisé de 2023, soit 200 k€. Ce montant est par nature imprévisible.**

## 2. Les produits des services du domaine et des ventes

Le chapitre 70 concentre toutes les activités, ateliers, dispositifs et services tarifés par la ville. Ceux sont majoritairement des redevances à caractère social, sportif, périscolaire, d'enseignement et de loisirs. On y retrouve également les redevances d'occupation du domaine public et les diverses dépenses remboursées par POLD et le CCAS pour du personnel mis à disposition, par exemple.

**Compte-tenu de l'augmentation de la fréquentation des équipements de la ville cette recette est estimée aux alentours de 18 M€ pour 2024 en ligne avec 2023.**

*La politique tarifaire de la ville est reconnue pour son attractivité. De plus, elle permet à tout un chacun d'accéder aux diverses offres de services sur la commune. La hausse de fréquentation en est la conséquence positive.*

*Ainsi les abonnements à la saison culturelle progressent de +31% en 2023 par rapport à 2022 et les spectacles du Conservatoire ont connu une augmentation du nombre de spectateurs de +25%.*

## 3. Les impôts et taxes

Inscrits au chapitre 73, ils comprennent par ordre décroissant d'importance<sup>17</sup> :

Libellés impôts et taxes	CA 2023 provisoire	BP 2024 (projet)
Attribution de compensation	116 589 635 €	116 589 635 €
Impôts directs locaux	52 913 894 €	53 000 000 €
Droits de mutation	3 886 512 €	3 000 000 €
Taxe de séjour	1 359 114 €	4 550 000 €
Taxe sur la consommation finale d'électricité	913 442 €	1 750 000 €
Droits de place	426 367 €	411 000 €
Taxe locale sur la publicité extérieure	340 186 €	300 000 €
Dotations de solidarité communautaire	155 519 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>176 584 669 €</b>	<b>179 600 635 €</b>

### L'attribution de compensation

Préalablement à la création de la métropole du Grand Paris en 2016, la fiscalité économique était perçue par Puteaux. Depuis une part est perçue par la MGP (CVAE) et une autre part (CFE) de façon transitoire par le territoire Paris Ouest la Défense.

**Le montant de la compensation de cette perte de fiscalité a été fixé à la valeur du produit constaté en 2015. De ce fait, la ville perd la dynamique de cette recette depuis 9 ans qui est évaluée à 2%, soit une perte de 500 K€ par an cumulative<sup>18</sup>.**

*Sur toute la période (2016-2024), la perte de cette recette fiscale est estimée à environ 15 M€ au regard de la variation de la conjoncture économique.*

<sup>17</sup> Taxe sur la consommation finale d'électricité : l'augmentation significative est liée à un effet « rattrapage » annoncé par le SIPPEREC lié à une erreur de calcul opérée par l'Etat sur le reversement 2023.

L'augmentation sur la taxe de séjour doit être analysée en regard de la hausse des versements à la SGP, au département et à IDF Mobilités.

<sup>18</sup> Source : rapport d'orientations budgétaires de la MGP 2023

La suppression de la taxe d'habitation partiellement compensée pour la ville  
**Depuis 2023, plus aucun foyer puteolien ne paie la taxe d'habitation sur sa résidence principale.**

Cette réforme a conduit la ville à ne plus percevoir cette taxe qui représentait 16 M€. Compensée par la fiscalité préalablement levée par le département des Hauts de Seine sur le foncier bâti, cette perte n'est toutefois pas comblée entièrement puisque le dispositif prévoit d'ajuster son montant par le biais d'un coefficient correcteur (dit « CoCo »).

Si la dynamique de la taxe d'habitation basée sur les ressources du foyer fiscal a ainsi été gommée, une révision des valeurs locatives cadastrales des locaux d'habitation est bien prévue à partir de 2026. Après une revalorisation des valeurs de 7,1 % en 2023, les contribuables connaîtront **pour 2024 une revalorisation de 3,9% de ces mêmes valeurs.**

**Focus : les augmentations subies par les contribuables Puteoliens sont de la responsabilité de l'Etat (évolution des bases).**

Un taux de taxe foncière parmi les plus bas du Département et le plus bas de France métropolitaine pour les villes moyennes

Heureusement, Puteaux est une des rares ville en France à conserver un taux de fiscalité bien en deçà des communes de sa strate.

**Elle est la ville de France métropolitaine de taille moyenne<sup>19</sup> au taux de taxe foncière le plus bas. Elle se classe également parmi les plus bas taux de taxe foncière du Département.**

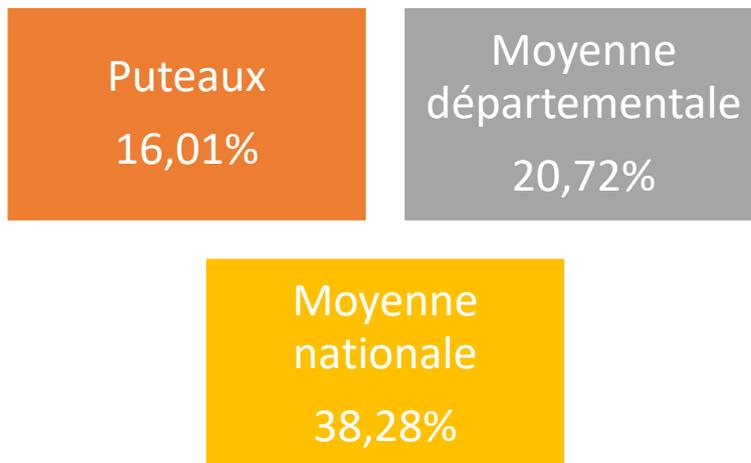
**Les taux demeurent inchangés cette année encore.**

DES TAUX DE FISCALITE INCHANGES



<sup>19</sup> Strate : 20 000 à 60 000 habitants

UN TAUX PLUS BAS QUE LA MOYENNE



La stabilité des taux de foncier fixés par la ville contrecarrée par la hausse des valeurs locatives décidée par l'Etat

Le produit de fiscalité locale perçu par la commune **évolue chaque année à la hausse du fait de la revalorisation forfaitaire des bases décidée par l'Etat** et des variations physiques enregistrées sur la commune<sup>20</sup>.

VARIATION DES BASES DE TAXE FONCIERE BATIE

Années	Bases	% N/N-1	dont forfaitaire	dont physique
2023	380 769 000	3,75%	7,10%	-3,35%
2022	367 001 705	1,11%	3,40%	-2,29%
2021	362 984 971	-1,59%	0,20%	-1,79%
2020	366 466 671	4,49%	1,20%	3,29%
2019	350 731 049	1,62%	2,20%	-0,58%
2018	345 139 512	1,23%	1,10%	0,13%

Le produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties est déterminé par application du taux (inchangé depuis 2009) aux bases fiscales. Un état fiscal dédié (1259) transmis par les services de l'Etat permet chaque année à la commune de connaître le montant prévisionnel de la fiscalité à la fin du premier trimestre, ce qui ne permet pas de fiabiliser totalement la prévision budgétaire. Cette année un montant de 53 millions sera inscrit.

<sup>20</sup> Les variations physiques sont générées par : les constructions nouvelles ou reconstructions, les changements de consistance (transformations modifiant la surface, réunion ou la division de locaux...), les changements d'affectation (par exemple un local commercial ou rural qui devient local d'habitation), les changements de caractéristiques physiques (les installations d'équipements nouveaux, gros travaux de remise en état, aménagement de combles en pièces habitables) et enfin les changements d'environnement (réalisation d'opérations d'urbanisme ou d'équipements collectifs, implantation ou la suppression d'établissements générateurs de nuisances).

**Les taux de la Ville de Puteaux seront identiques une fois de plus en 2024. Les seules augmentations sur les avis d'imposition du contribuable resteront de l'initiative de l'Etat au travers de l'actualisation et de la revalorisation forfaitaire annoncée cette année à 3,9% (indice IPCH novembre N-1).**

### Les droits de mutation des propriétés bâties

Les droits de mutation font partie des recettes difficilement évaluables compte-tenu de leur dépendance à divers facteurs : la conjoncture économique, les taux pratiqués par les établissements bancaires, les prix des biens sur le marché immobilier, la hausse du prix des matières premières.

Depuis 2021, le secteur immobilier connaît une baisse d'activité importante qui est retracée dans les différents comptes administratifs de 2020 à 2023. La commune passe de 5,2 M€ de droits de mutation en 2020 à 3,9 M€ en 2023. **Au vu de l'ensemble de ces éléments, la ville proposera d'inscrire en 2024 un montant compris entre 3 et 3,3 M€** ; la règle de prudence budgétaire s'imposant en comptabilité publique.

### Historique :

**2020 : 5,2 M€, 2021 : 6,6 M€, 2022 : 4,7 M€, 2023 : 3,9 M€**

### La taxe de séjour

Cette taxe acquittée par les touristes séjournant sur le territoire communal en résidences hôtelières et assimilées est fixe depuis 2018 à la ville de Puteaux.

Il est rappelé que deux taxes additionnelles sont également acquittées par les visiteurs. Une de 10% à destination du Département des Hauts-de-Seine depuis 2009, une autre de 15% au bénéfice de la Société du Grand Paris depuis 2019.

Les besoins des Franciliens en matière de transport et de mobilité étant en constante évolution, la loi de finances pour 2024 a institué une **nouvelle taxe additionnelle de 200% pour le financement de « Ile de France mobilités »**, autorité organisatrice des transports en Ile de France. Elle est applicable dès le 1er janvier 2024.

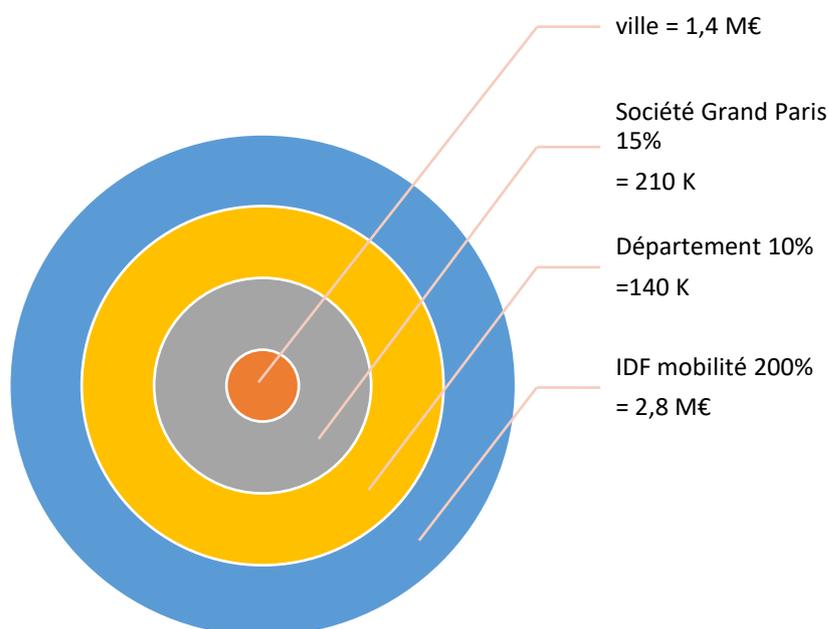
VARIATION DE LA TAXE DE SEJOUR \*

2020	2021	2022	CA 2023 provisoire	2024 (projet)
501 129 €	362 380 €	973 012 €	1 359 114 €	4 550 000 €

- DONT 3,1 M€ DE REVERSEMENT PREVU EN 2024

Les recettes de taxe de séjour pour l'exercice 2023 s'élèveraient à 1,3 M€, y compris les montants de taxes additionnelles à reverser. En 2024, il est proposé d'inscrire 4,45 M€ dont 3,15 M€ seront reversés (dont 2,8 M€ seront à Ile de France mobilités) **soit un solde de 1,4M€ pour la ville.**

## REPARTITION TAXE DE SEJOUR



### 4. Les dotations, subventions et participations

Sont recensées dans le chapitre 74 les **recettes issues des financements contractualisés avec la CAF des Hauts-de-Seine au travers du CEJ, Contrat Enfance Jeunesse et le Département grâce au contrat de développement**. Renouvelé en début d'année pour une période de 2024 à 2026, CdD92 permet à la ville d'obtenir un financement de 2 M€ sur 3 ans. **La totalité de ces recettes peuvent être estimée à plus de 5,5 M€.**

*Du fait de leur nature contractuelle, ces recettes seront budgétées en tenant compte des capacités d'accueil dans les différentes structures et des engagements pris*

### 5. Les autres produits de gestion courante

Les recettes en lien avec la gestion locative figurent au chapitre 75 ainsi que **les redevances versées par les fermiers et concessionnaires dans le cadre des délégations de service public**. Elles pourraient être prévues à l'identique que 2023, soit 2,5 M€. Viendront s'y ajouter les recettes comptabilisées au chapitre 77 l'an dernier comme des remboursements d'assurance.

*Du fait de leur nature, ces recettes évolueront soit en fonction de l'indice de révision des loyers de 2024 soit au regard des éléments du contrat de DSP.*

### 6. Les produits financiers

Aucune recette n'est à prévoir sur ce chapitre.

## 7. Les produits exceptionnels

Avec le changement de nomenclature comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'essentiel des recettes constatées sur ce chapitre concerneront les **cessions immobilières** qui sont inscrites en recettes d'investissement au chapitre 024 mais réalisées en recettes de fonctionnement sur ce chapitre.

*Il n'est pas prévu à ce jour d'inscrire des produits exceptionnels (chapitre 77) au budget 2024. Les cessions seront inscrites en investissement pour 3,2 M€ avec notamment l'encaissement du produit de la vente du siège du CCAS, d'une cession auprès du promoteur VERECCHIA qui n'a pu être réalisée en 2023 et d'un commerce au 92 rue Jean Jaurès.*

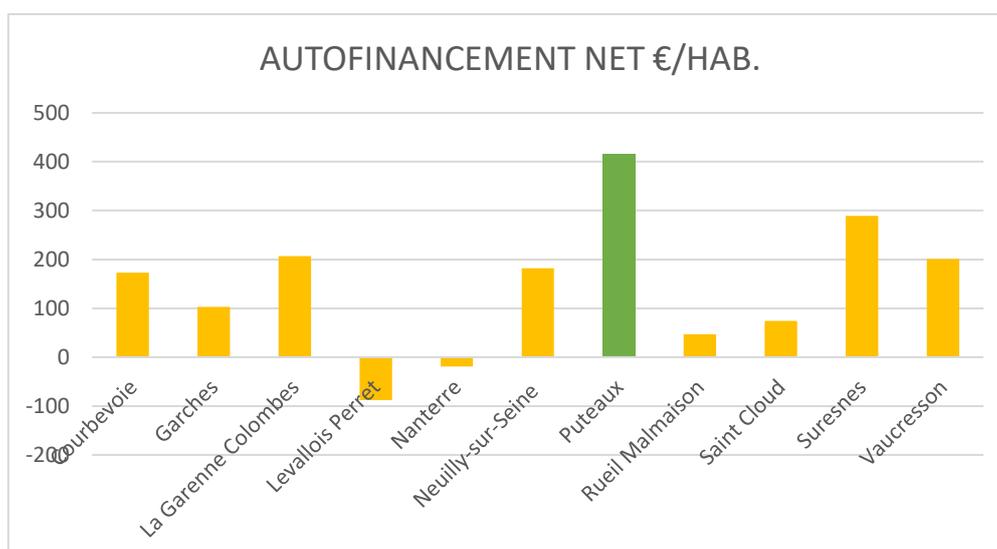
\* \* \* \*

## FONCTIONNEMENT – L'excédent brut de fonctionnement en tension

Les données budgétaires 2024 demeurent en cours de finalisation. Il est possible qu'elles évoluent à la marge entre le présent rapport et le projet de budget qui sera soumis au Conseil municipal sous un mois. Il en va de même pour les données de clôture 2023 qui sont en cours de vérification avec le Trésorier municipal.

A titre liminaire soulignons que selon le panorama des équilibres financiers fondamentaux dressé par le comptable, **le niveau d'autofinancement de la ville est le meilleur du Département notamment en raison de l'absence de dette.**

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE DE LA VILLE (2022)



Le tableau ci-après présente l'évolution du budget.

Recettes de fonctionnement (en M€)	2020	2021	2022	CA 2023 provisoire	BP 2024 (projet)
Atténuations de charges	0,3	0,2	0,3	0,2	0,2
Produits des services, du domaine et ventes diverses	13,8	17,6	19	19,5	17,7
Impôts et taxes	179	176	175	176,7	179,5
Dotations et participations	6,6	5,3	6,4	7,3	5,5
Autres produits de gestion courante	3,2	2,9	3	3,4	3,1
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>202,9</b>	<b>202</b>	<b>203,7</b>	<b>207,1</b>	<b>206</b>
Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €
Produits exceptionnels	53	6,3	2,8	3,3	0
Reprises sur provisions semi-budgétaires	- €	0,17	0,51	1,1	0,2
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>255,9</b>	<b>208 €</b>	<b>207,01</b>	<b>211,5</b>	<b>206,2</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	0,1	- €	8,3	0,1
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>- €</b>	<b>0,1</b>	<b>- €</b>	<b>8,3</b>	<b>0,1</b>
<b>Total de l'exercice (hors excédent reporté)</b>	<b>255,9</b>	<b>208,57</b>	<b>207,01</b>	<b>219,8</b>	<b>206,3</b>
Excédent reporté	34,5	26,5	32,5	41,5	24,7
<b>TOTAL des recettes de fonctionnement</b>	<b>290,4</b>	<b>235,07</b>	<b>239,51</b>	<b>261,3</b>	<b>231,0</b>

**Focus : Le résultat reporté de l'exercice 2023 comme l'absence d'emprunt permettent à la ville de maintenir une situation financière saine.**

Dépenses de fonctionnement (en M€)	2020	2021	2022	CA 2023 provisoire	BP 2024 (projet)
Charges à caractère général	49,4	50,2	51,5	59	65
Charges de personnel	68,5	69	70,8	71,2	74
Atténuations de produits	21	20	18,9	18,8	22
Autres charges de gestion courante	48,2	44,2	44,4	43,8	46,4
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>187,1</b>	<b>183,4</b>	<b>185,6</b>	<b>192,8</b>	<b>207,4</b>
Charges financières	0	0	0	0	0
Charges exceptionnelles	0,4	6,1	0,7	0,8	0
Dotations aux provisions semi-budgétaires	0,01	0,29	1	0	3,3
Dépenses imprévues	0	0	0	0	0
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnt</b>	<b>187,51</b>	<b>189,79</b>	<b>187,3</b>	<b>193,6</b>	<b>210,7</b>
Opérations d'ordre de transfert entre sections	58	12,98	10,6	43,1	15
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>58</b>	<b>12,98</b>	<b>10,6</b>	<b>43,1</b>	<b>15</b>
<b>Total de l'exercice (hors excédent reporté)</b>	<b>245,51</b>	<b>202,77</b>	<b>197,9</b>	<b>236,7</b>	<b>225,7</b>
Déficit de fonctionnement reporté	-	-	-	-	-
<b>TOTAL des dépenses de fonctionnement</b>	<b>245,51</b>	<b>202,77</b>	<b>197,9</b>	<b>236,7</b>	<b>225,7</b>

### 1. Un résultat de clôture en fonctionnement facialement diminué

La décision d'opérer une grosse mise à jour comptable des éléments du patrimoine a permis à la ville **d'assurer un autofinancement pour les investissements de la ville de plus de 40 millions d'euros en 2023**. Cette démarche permet d'augmenter considérablement les crédits (+10M€) qui seront affectés au financement des opérations d'équipement sur l'exercice 2024. La contrepartie est une baisse de l'excédent de fonctionnement de 15 M€.

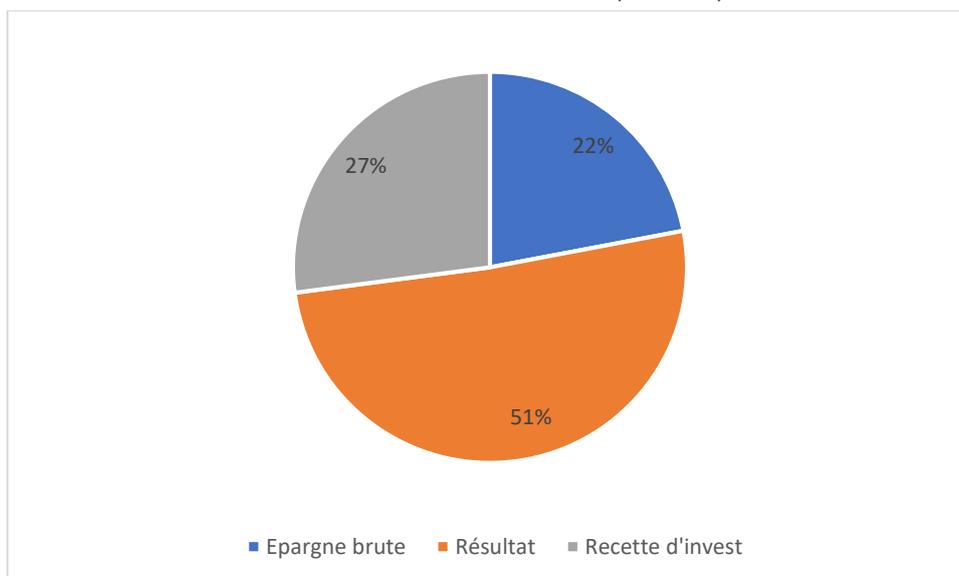
#### ESTIMATION DU RESULTAT DE CLOTURE DISPONIBLE

		2020	2021	2022	CA 2023 provisoire	BP 2024 (projet)
D001/R001	Déficit ou Excédent d'investissement reporté	-22,9	-12,6	23,8	10	19,9
R002	Excédent de fonctionnement reporté	34,4	26,5	32,6	41,6	24,7
c/1068	Excédent capitalisé	36,3	18,3	0	0	0
<b>Total du résultat reporté N-1 en millions d'euros</b>		<b>47,8</b>	<b>32,2</b>	<b>56,4</b>	<b>51,6</b>	<b>44,6</b>

Malgré les augmentations subies de plein fouet sur l'année 2023, les effets attendus de l'optimisation des dépenses courantes de fonctionnement se concrétisent. **La capacité d'investissement de la ville s'élèverait à 50 M€, ce qui permettra de financer les projets de la mandature.**

**Les engagements pluriannuels seront traduits au budget 2024 par des AP-CP notamment sur les projets du parvis de l'hôtel de ville et les différents travaux de voirie et espaces verts, pour un volume moyen d'investissement de 30 à 40 M€/an.**

## FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT (CA 2023)



## 2. L'absence de dette ou l'autofinancement de l'investissement

Cette année encore la ville de Puteaux ne s'endettera pas pour financer l'investissement. Ainsi, l'intégralité des projets de la ville est financée par :

- Le résultat de l'exercice antérieur repris au budget qui devrait se situer autour de 20M€ ;
- L'autofinancement dégagé dans l'année soit l'écart entre le volume de recettes qui sont contraintes et l'évolution des dépenses toujours impactées par des facteurs exogènes,
- Les subventions d'investissement et autres fonds de compensation tel que celui de la TVA perçu avec un décalage de deux ans, estimés à 10 millions d'euros pour l'ensemble.

La ville déploie une réelle stratégie de recherche de financements extérieurs qu'ils soient privés tel que le mécénat ou publics. **Cette année le contrat de développement avec le Département des Hauts-de-Seine a été renouvelé. Il porte sur la période 2024-2026 et permet à la ville de compter sur un financement de 2 M€ en fonctionnement et 7 M€ en investissement sur les 3 prochaines années.** D'autres partenaires institutionnels sont également sollicités pour financer les projets de la collectivité, tels que la Région, la métropole du Grand Paris, le SEGEIF, SIPPAREC ainsi que l'Etat au travers notamment du Fonds Vert et de la DSIL.

\* \* \* \*

## INVESTISSEMENT – Malgré un contexte contraint, des projets forts pour 2024 et les années à venir

**La capacité d'autofinancement dégagée permet à la ville de Puteaux de garder un niveau d'investissement soutenu, illustrant la volonté de la municipalité de développer les équipements publics et de maintenir un haut niveau de service sur la commune.**

Le niveau d'investissement s'élève à plus de **1 433 €/habitant pour la commune**. Il est nettement supérieur au niveau d'investissement des autres communes sur le territoire.

Rappelons que cet investissement est réalisé sans augmentation d'impôts pour la 18<sup>ème</sup> année ni recours à l'emprunt.



**0% AUGMENTATION D'IMPÔTS**

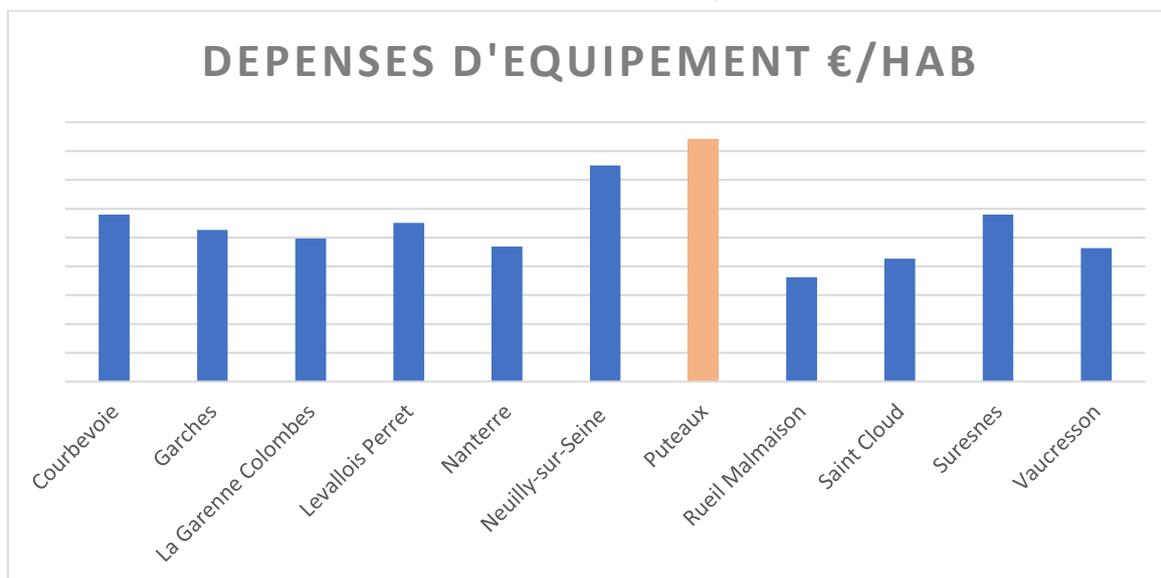


**0 RECOURS À L'EMPRUNT**



**0 DETTE**

DEPENSES D'EQUIPEMENT EN €/HAB.



**2024 sera notamment marquée par plusieurs chantiers d'envergure et les livraisons d'équipements phare attendus des putéoliens :**

La réalisation de nombreux projets en matière d'espaces verts conduisant à la création de 3 500 m<sup>2</sup> supplémentaires, et de développement durable dont :

### L'ouverture du square des terrasses (1 260 m<sup>2</sup>)

SQUARE DES TERRASSES (DESSIN D'INTENTION)



Accolé à la crèche des Cèdres, le square des Terrasses offrira 1 260 m<sup>2</sup> d'espaces de détente et de loisirs à proximité immédiate du centre-ville. Le square offrira une aire de jeu idyllique pour les enfants avec tyrolienne, toboggans, trampoline, jeux d'eaux dans un écrin de verdure comprenant 60 arbres contre 6 initialement.

## Le lancement des travaux du jardin du presbytère (1 200 m<sup>2</sup>)

JARDIN DU PRESBYTERE (DESSIN D'INTENTION)



Aux abords de l'église Notre Dame de Pitié, la cour pavée va se transformer en jardin verdoyant sur le style du « jardin de curé » afin de désimperméabiliser les sols, de renforcer la trame verte et les continuités végétales du quartier. Cet aménagement s'inscrit dans un plus vaste projet de création d'un réseau de jardins et îlots de fraîcheur avec le square du théâtre, le jardin du sud et le square du puits situés à proximité. Une fontaine sera installée, des parterres de fleurs, des arches végétales, des vignes et autres curiosités végétales à découvrir pendant l'été.

## La réalisation d'études en vue de la création du jardin d'hiver (700 m<sup>2</sup>)

JARDIN D'HIVER DE LA RUE COLLIN (DESSIN D'INTENTION)



En cœur de ville, une galerie et son jardin d'hiver avec sa pergola, ses rosiers grimpants et ses arbres verront le jour pour apporter aux Putéoliens une parenthèse végétale en plein centre-ville, en lieu et place d'un bâtiment insalubre. Le jardin comportera également un bassin de rétention en sous-sol. Les travaux devraient débuter fin 2024.

## La poursuite de la réalisation de 2 cours oasis dans les écoles en 2024

COUR OASIS (DESSIN D'INTENTION)



Après la réalisation d'une cour oasis au sein de l'école maternelle Jacotot et Jaurès, la ville va poursuivre la végétalisation de ses cours d'école. Objectif : reconsidérer ces espaces comme des lieux d'apprentissage par le végétal plus agréables à vivre pour les écoliers et lutter contre les îlots de chaleur.

## L'ouverture de l'école Jean de la Fontaine

L'ECOLE JEAN DE LA FONTAINE (DESSIN D'INTENTION)



La rénovation intégrale de l'école Jean de la Fontaine, anciennement Petitot, est un projet majeur de la municipalité qui poursuit l'objectif d'offrir des locaux et équipements sportifs plus adaptés, plus confortables et moins énergivores. Les classes ouvriront à la rentrée scolaire 2024.

D'importants projets en matière culturelle pour rénover et mettre en valeur le patrimoine de la ville

## Lancement des travaux de l'église Notre Dame de Pitié

LA VIEILLE EGLISE



Classé monument historique depuis le 2 avril 1975, l'église Notre Dame de Pitié surnommée la « Vieille Eglise » va s'offrir une réhabilitation après une longue campagne de fouilles archéologiques. Le chantier de restauration de l'édifice prévoit notamment la rénovation des façades et de l'intérieur de l'église (maçonneries, mobilier, menuiseries). Le chantier a été retardé en 2023 par la finalisation de fouilles archéologiques et la nécessité de changer d'architecte en accord avec les bâtiments de France.

## Agrandissement du Musée de la Section d'Or

MUSEE DE LA SECTION D'OR



Le musée d'origine sera conservé mais agrandi par un nouveau bâtiment situé au 3 rue Paul Bert, entièrement réhabilité et accessible aux personnes à mobilité réduite, le tout connecté par un nouvel espace vert : le jardin des parfumeurs. Le musée sera ainsi agrandi, rénové et enrichi de passionnantes collections sur l'histoire industrielle de la ville.

## La poursuite de la rénovation du parvis de l'hôtel de ville en matière d'espace public (+500 m<sup>2</sup> d'espaces verts)

PARVIS RENOVE (DESSIN D'INTENTION)



L'année 2024 sera marquée par la poursuite des travaux d'envergure du parvis de l'hôtel de ville qui comprennent la reprise complète de l'étanchéité de la dalle nécessitant la fermeture du parking de l'hôtel de ville, le remplacement du revêtement par de la pierre naturelle, la plantation de 6 arbres de haute tige supplémentaire en complément des arbres déplacés et replantés, l'installation de deux kiosques et de pergolas bioclimatiques sans oublier une pièce d'eau de 1 400 m<sup>2</sup> animée de jets et la création de 500m<sup>2</sup> d'espaces verts supplémentaires.

## 8. Les orientations budgétaires par thématiques

La ville de Puteaux se distingue par la **qualité et le nombre de ses équipements publics répartis sur l'ensemble de la ville** en complément du poumon vert que constitue de l'île de Puteaux. **La qualité des nombreux espaces verts** soulignée par le statut de ville fleurie témoigne de l'excellence de la ville en la matière. **La préoccupation du développement durable guide en parallèle l'action de la ville** pour un cadre de vie de qualité et durable.

**Cette qualité de vie est soulignée par l'édition 2024 du classement des « villes où il fait bon vivre » élaboré par le Journal du Dimanche (JDD) puisque la ville de Puteaux est classée 9e dans le top des villes d'Ile-de-France, 7e dans le top des villes des Hauts-de-Seine et 51e dans le top 500 des villes de France. Mieux encore, Puteaux gagne 7 places par rapport au classement 2023 et enregistre la plus forte progression dans le Département.**

### A – Puteaux aux côtés des administrés pour les démarches de la vie courante

#### 1. Accueil du public, modernisation des services et relations avec les administrés

Après s'être inscrite dans une démarche de décentralisation de la gestion des accueils (médiathèque, le Palais de la culture, le Centre médical, etc.), permettant une prise en charge des demandes des administrés au plus près de leurs problématiques et d'assurer qualité et pertinence de l'accueil, la ville a souhaité renforcer la dématérialisation des procédures administratives.

Ainsi, le Portail Puteaux famille s'est enrichi récemment de nouvelles démarches accessibles en ligne en lien avec le service citoyenneté. En 2024 la réservation des séjours jeunesse y sera aussi déployée, voire les résidences de vacances. **L'Espace Puteaux famille et citoyen devient ainsi un outil complémentaire à l'accueil physique** pour permettre à chacun de réaliser ses démarches par le biais qui lui est le plus adapté.

Cette démarche de **gestion de la relation citoyen** en ligne est renforcée dans un objectif de simplification et de réduction des temps de traitement notamment pour les pièces justificatives.

**PUTEAUX FAMILLE**

- 3 930 rendez-vous usagers honorés
- 16 857 appels téléphoniques traités
- 279 032 connexions enregistrées
- 13 301 comptes sur Puteaux famille

**Rentrée 2024**  
Inscriptions dans les écoles maternelles du 3 janvier au 3 mars 2024

**INSCRIPTIONS EN LIGNE SUR :** Puteaux famille

**PIÈCES À FOURNIR**

- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance
- Carte de santé ou de vaccination à jour
- Justificatif de domicile (fact. quittance loyer ou 10<sup>e</sup> de moins de 3 mois)
- Pour les parents divorcés : jugement d'attribution de garde des enfants
- Pour les parents séparés : coordonnées précises des 2 parents et logement relatif à l'enfant
- Pour les autres documents justificatifs de la garde

## 2. Citoyenneté, état civil et funéraire

L'année 2023 a été marquée par la mise en œuvre d'un dispositif de gestion de file d'attente et de prise de rendez-vous en ligne ainsi que par la refonte des cartes électorales. **La ville de Puteaux dispose d'un délai particulièrement restreint pour l'attribution des papiers d'identité (inférieur à 15 jours en moyenne) grâce à un système de réservation de créneaux affiné.**

En 2024 le service assurera notamment le pilotage des opérations électorales européennes.

De plus des travaux auront lieu au cimetière et les parkings seront sécurisés par vidéoprotection.

### TITRES D'IDENTITÉ

**PENSEZ MAINTENANT À VOS TITRES D'IDENTITÉ AVANT L'ÉTÉ !**

**PRENDRE RENDEZ-VOUS**  
Simplifiez vos démarches en effectuant une pré-demande en ligne sur [ANTS.gouv.fr](https://ANTS.gouv.fr).

**NOUVEAUTÉ : BIENTÔT EN 2024**  
Vos titres d'identité numériques sécurisés sur votre smartphone

**13 589**  
CNI et passeports délivrés en 2023



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ / IDENTITY CARD  
MARTIN  
Maelys-Gaëlle, Marie  
SEXE / Sex. F NATIONALITÉ / Nationality. FRA DATE DE NAISSANCE / Date of birth. 13 07 1990  
LIEU DE NAISSANCE / Place of birth. PARIS  
NOM D'USAGE / Alias name. X4RTBPFW4  
DATE D'ÉMISSION / Issue date. 11 02 2030  
384213

### ÉLECTIONS

**PENSEZ À VOUS INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

**LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES**

- **Le 9 juin 2024**  
Les demandes d'inscription sur les listes électorales sont recevables toute l'année jusqu'au 6<sup>ème</sup> vendredi précédant un scrutin. Avant le 26 avril 2024
- **Procédure :**  
Après du service élections ou en ligne sur le site [www.service-public.fr](https://www.service-public.fr)



### ÉTAT CIVIL

- 34 000 Usagers reçus
- 12 373 Actes d'état civil délivrés
- 184 PACS enregistrés
- 230 Mariages célébrés
- 288 Déclarations de décès



Hall administratif de l'Hôtel de Ville - Accueil des administrés



Saint-Valentin au Théâtre de Puteaux

### CIMETIÈRES

**LE CIMETIÈRE ANCIEN**  
34 rue des Bas Roger  
Avec une vue imprenable sur Paris.



**LE CIMETIÈRE NOUVEAU**  
467, boulevard Aimé Césaire, à Nanterre  
Au pied des tours de La Défense sur le territoire de Nanterre



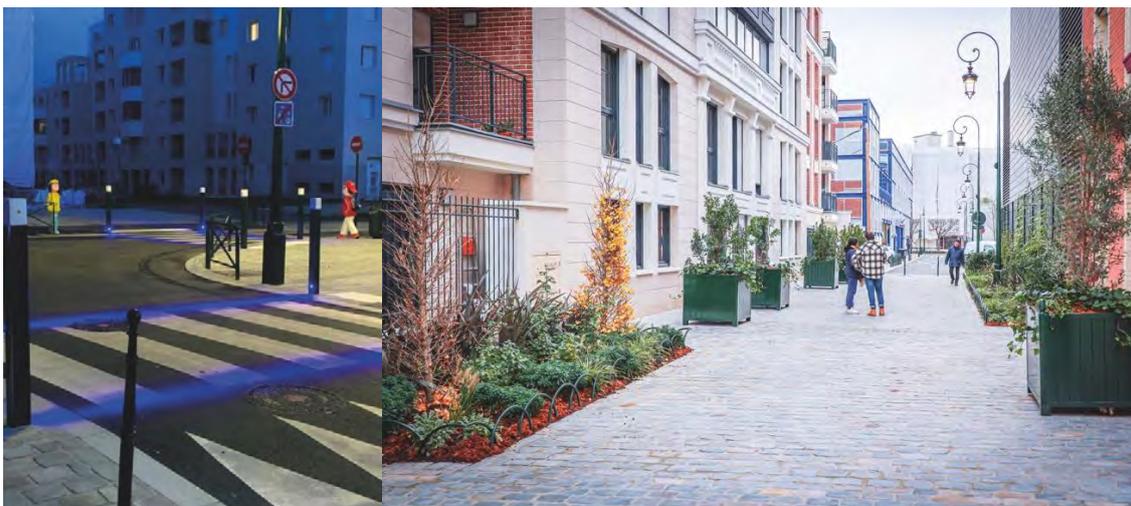
**EN 2024**  
Les cimetières seront équipés de caméras de vidéovigilance

### 3. Bâtiments

Les dépenses 2024 seront marquées par la **poursuite des dépenses liées au décret dit « décret tertiaire »** (1 M€) et le déploiement **d'éclairage connecté** dans les bâtiments publics permettant d'optimiser la consommation d'électricité et limiter les gaspillages. Dans le même ordre d'idée, la ville assurera la pose de compteurs individuels par bâtiment pour étudier les consommations locales. Pour mémoire, le décret « éco énergie tertiaire » impose, depuis le 1er Octobre 2019, aux propriétaires de bâtiments tertiaires de minimum 1000 m<sup>2</sup>, livré avant le 23/11/2018, de réaliser un plan de rénovation énergétique respectant des objectifs de réduction des consommations d'énergie : -40% pour 2030 ; -50% en 2040 et -60% pour 2050. En complément, des interventions sur les bâtiments municipaux seront budgétées pour assurer l'entretien et la modernisation du patrimoine immobilier de la ville : changement de toitures, imperméabilisation, changement d'huisseries, entretien des salles de spectacle, plomberie, etc. **Les dépenses moyennes annuelles permettant l'amélioration du patrimoine de la ville s'élèvent environ entre 6 et 8 M€ selon les années.**

L'année sera également marquée par de grands projets : ouverture de l'école Jean de la Fontaine à la rentrée 2024 (8,4 M€ au budget 2024), poursuite du chantier de rénovation du parvis de l'Hôtel de Ville (13,3 M€), lancement des travaux d'agrandissement du Musée de la Section d'Or.

#### ÉCLAIRAGE LED & RÉNOVATION DE LA VOIRIE IMPASSE LEGAGNEUX



La ville s'est engagée dans la mise en place de bitume anti-bruit et perméable pour limiter les nuisances.

### B – Puteaux mobilisée pour la qualité de vie des habitants

Très engagée dans sa politique en faveur de la jeunesse, la Ville de Puteaux s'est vu attribuer par l'Unicef le label « Ville amie des enfants » pour la période 2020-2026. En complément, de nombreuses actions sont mises en œuvre pour assurer la qualité de vie aux habitants de la ville.



## 1. Petite enfance

Structures de socialisation et d'apprentissage, les crèches municipales sont reconnues pour la qualité des soins et l'attention portés aux plus petits. En complément, la ville dispose de quelques berceaux en crèches privées gérées par le biais de délégation de service public avec des entreprises, ou, pour la dernière ouverte en 2023, par une association (IFAC). Ceci permet à la ville de maintenir un nombre de berceaux important dans la ville malgré les difficultés de recrutement en petite enfance sur le marché de l'emploi national. **La crèche des Bergères présente ainsi une offre complémentaire de formation permettant de recruter demain des professionnels formés dans les métiers de la petite enfance**, afin de ne pas dégrader la qualité d'accueil des enfants en structure collective malgré les incitations de l'Etat à embaucher des personnels non qualifiés. En complément, la ville envisage de réserver des berceaux dans une crèche adaptée accueillant des enfants porteurs de handicap ou souffrant de troubles du comportement dont l'arrivée est pressentie à Puteaux en fin d'année.

Les structures municipales **enrichiront leurs activités avec notamment le développement de la pratique de yoga pour les enfants et des ateliers bols tibétains permettant de travailler la relaxation et le rapport au son et à la vibration.**

En matière d'investissement sont prévus des travaux de réfection de crèches notamment des aménagements d'espaces ludiques et de plein air. Enfin, des actions de soutien à la parentalité seront déployées en partenariat avec le Centre médical DOLTO telles que des formations à la communication positive.



## 2. Enseignement et Jeunesse

De nombreux projets verront le jour dans les écoles et les accueils de loisirs au cours de l'année 2024. 18 classes transplantées seront organisées en 2024, dont 14 classes sur le centre de vacances municipal de Ploemeur et 4 classes de neige. 400 élèves seront concernés cette année.

De même, **634 enfants et jeunes partiront en séjours au ski durant les vacances d'hiver 2024, et environ 600 enfants partiront en séjours d'été en France et à l'étranger ; 90 enfants profiteront du centre de vacances de Ploemeur durant les vacances de Printemps et environ 120 enfants s'y rendront durant l'été.**



Les CE1 CE2 de l'école Parmentier dans les Vosges

Les conseils communaux des Jeunes (CM2 et 4è) continueront leurs actions citoyennes.



Joëlle Ceccaldi-Raynaud, entourée de Anne-Marie Amsellem, et Arnaud Teullé, directeur du service Enseignement, pendant la première séance des jeunes élus du CCJ



11 novembre 2023 : les élus du CCJ participent au rallumage de la flamme du souvenir au Cimetière Nouveau

La ville s'est portée candidate à l'expérimentation de la tenue unique et déploie en 2024 le dispositif après avis des conseils d'écoles extraordinaires qui ont tous validé le dispositif.

Le port de la tenue vestimentaire commune est expérimenté dans 3 écoles (École des Bergères, École parmentier, École Défense 2000) dès le mois d'avril et dans une quatrième école à partir de septembre (École Jean de la Fontaine). Le trousseau fourni en mars aux élèves est composé de 2 blouses pour les enfants de maternelle et de 4 polos, 2 sweats et 1 cardigan pour les enfants d'âge élémentaire

#### LA TENUE VESTIMENTAIRE COMMUNE

Chaque enfant recevra une dotation composée de vêtements brodés au nom de l'école :

En maternelle : 2 blouses bleu marine	En élémentaire : 4 polos manches courtes blancs, 2 sweats bleu marine, 1 cardigan bleu marine.
	

L'école Jean de La Fontaine, totalement réhabilitée, ouvrira ses portes en septembre 2024 et accueillera 5 classes du CP au CM2.

L'ÉCOLE JEAN DE LA FONTAINE (DESSIN D'INTENTION)



### 3. Point Information Jeunesse

Le service Puteaux Information Jeunesse, lieu de ressources pour assurer l'accueil, l'information, et la documentation des jeunes dans tous les domaines qui les concernent (étude, formation, emploi, loisirs, vie quotidienne) a vu progresser significativement sa fréquentation. **En complément, le PIJ accompagne également de plus en plus de jeunes dans leurs projets de départs à l'étranger :**

- **Bourse d'Études et d'Échanges à l'Étranger (B3E) :** projets de mobilité internationale soutenus en 2023 permettant à de jeunes putéoliens de 18 à 30 ans dans leur projet de mobilité internationale s'inscrivant dans le cadre des études (échange académique, stages, études de terrain, études longues à l'étranger)
- **Aide au Départ Autonome des Jeunes :** projets collectifs pour 111 jeunes de 16 à 25 ans pour des projets de vacances en groupe en France et en Europe pour une durée minimum 3 nuits-4 jours leur permettant de développer la capacité à organiser un séjour et favoriser l'autonomie
- **Bourse de l'Aventure :** projets soutenus avec 22 jeunes de 17 à 30 ans, dans une initiative individuelle ou collective inspirant du challenge et du défi dans les thématiques : sports, sciences, techniques multimédia, développement durable, solidarité citoyenneté, intergénérationnel, arts, culture, patrimoine

Le PIJ accompagne également les jeunes dans leur projet d'insertion (Aide au Projet d'Insertion des Jeunes APIJ) accompagnant **des projets de formation qualifiante.**

Au total 201 bourses ont ainsi été attribuées en 2023.

Après avoir été interrompu par la crise sanitaire du COVID-19, Puteaux Information Jeunesse reconduit le dispositif Argent de Poche pour une quatrième édition. Le dispositif s'adresse à 50 jeunes putéoliens, âgés de 15 à 18 ans, souhaitant accomplir une mission de 5 demi-journées au sein des services municipaux, sur la période estivale du lundi 1er juillet au vendredi 30 août 2024. Les jeunes pourront ainsi être accueillis dans des services ouverts au public (ex : médiathèques, sports) ou dans des métiers de plein air (ex : espaces verts).

Ce dispositif poursuit des objectifs multiples : permettre aux jeunes de découvrir le monde du travail, avec ses droits et ses obligations, développer des compétences et valoriser cette expérience dans un CV, gagner en autonomie et en maturité et stimuler l'intérêt des jeunes en partageant une expérience de travail et de vie collective à travers une action concrète de développement local et intergénérationnel.



L'équipe du PIJ au forum Giga la Vie

Bourse de l'Aventure à Madagascar

Argent de poche

#### 4. Maison du Droit et de la Famille

La Maison du Droit et de la Famille mène une double action de prévention et d'accompagnement. Ses missions s'inscrivent dans le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

A ce titre la Maison du Droit et de la Famille mène des actions de sensibilisation dans les écoles et accueils de loisirs sur diverses thématiques liées à l'action citoyenne, l'égalité, le consentement et la prévention des violences sexistes et sexuelles, le bien-vivre ensemble ou encore l'accompagnement au BSR. 1 947 élèves ont ainsi pu être formés. En 2023 le **déploiement d'un outil de détection du harcèlement scolaire (le « harcélomètre »)** réalisé avec le concours des jeunes du Conseil Local de la Jeunesse sur le modèle du **violentomètre** a été salué dans divers médias nationaux. En 2024, cette action sera poursuivie avec notamment **l'organisation d'un spectacle de magie sur le thème du harcèlement voire une comédie musicale à destination des jeunes.**

En parallèle la Maison du Droit et de la Famille anime un réseau de professionnels spécialistes de questions juridiques et administratives des personnes pour que les administrés puissent être accompagnés lorsqu'ils rencontrent des situations telles que des conflits familiaux ou de voisinage, des situations de surendettement, des besoins de médiation, des besoins de conseils d'avocat ou de notaires, etc. **En 2023, 7 600 rendez-vous ont été pris en charge avec 57 consultations d'avocats, 292 rendez-vous d'accompagnement administratif et constitution de dossiers.** L'action de prévention se matérialise également par le déploiement du dispositif UMay Garde ton corps qui permet de lister des lieux refuges dans lesquelles les femmes se sentant menacées dans l'espace public peuvent se réfugier. Le dispositif a été primé au salon des Maires 2023 « Prix de l'innovation ».

**L'année 2024 sera marquée par le déploiement du dispositif de prise en charge des frais pour les femmes victimes de violence (bons hôtels et bons taxis) adopté à l'unanimité par le Conseil municipal fin 2023, la poursuite de la démarche de réalisation des marches exploratoires pour un espace public inclusif et égalitaire débuté en 2023 au quartier des Bergères en lien avec le Conseil Égalité Femmes-Hommes.** En complément de nouvelles permanences sont déployées avec de nouveaux avocats dont un avocat en droit routier, et la CAF notamment.



## 5. Santé, handicap, social

### Santé

Le Centre médical et de santé DOLTO a déployé en 2023 une offre de consultation élargie avec le **recrutement de 5 nouveaux praticiens dont notamment des médecins généralistes et un pédiatre**, ainsi que la possibilité ouverte aux administrés de recourir à la cabine de télémedecine pour un rendez-vous immédiat avec un praticien. 38 400 consultations ont ainsi été réalisées en 2023.

**L'année 2024 sera marquée par le déploiement d'une offre d'orthodontie pour les petits et grands ainsi que le retour d'une offre de radiologie** par la mise en place d'un partenariat permettant la réalisation des échographies à DOLTO et la lecture des clichés de façon décentralisée. D'autres spécialités de bien-être comme la sophrologue seront également développées en 2024 pour une offre de soin riche et pluridisciplinaire. La ville s'engage ainsi contre la désertification médicale qui touche l'Île de France. Les patients disposant de leur médecin traitant à DOLTO sont au nombre de 2 245.

En parallèle, le centre DOLTO est référencé en 2024 comme centre de vaccination permettant la réalisation du calendrier vaccinal des enfants notamment, après avoir participé à l'action nationale de vaccination contre le papillomavirus à la rentrée scolaire et réalisé des vaccinations contre la grippe.

A l'initiative du Conseil Local de la Santé, DOLTO s'inscrit également dans la réalisation d'action de prévention de l'obésité et du surpoids, sujet de santé publique qui touche 17% des français.

#### CABINE DE TELEMEDECINE



**QUELS SONT LES OUTILS DE MESURE PRÉSENTS DANS LA TÉLÉCABINE ?**

 Un pèse personne présent dans le siège	 Un saturomètre pour mesurer le niveau d'oxygénation du sang	 Un tensiomètre : un brassard de chaque côté du siège permet la prise de tension à chaque bras	 Un thermomètre
 Un stéthoscope pour permettre au médecin d'écouter la fonction respiratoire et l'activité cardiaque	 Un otoscope pour ausculter les oreilles	 Un dermatoscope pour l'analyse de grains de beauté et autre	 Une caméra grand angle avec zoom important contrôlée par le praticien

Toutes les données de santé sont strictement confidentielles.  
Seul le patient y a accès ainsi que le médecin uniquement pendant la consultation.

## Handicap

**Le pôle handicap de la ville assure une double activité de prise en charge d'enfant en situation d'handicap nécessitant un accompagnement sur le temps scolaire, périscolaire (cantine) ou accueil de loisirs, ainsi que plus généralement à destination des adultes et familles impactés par une telle situation.** Le nombre des enfants accompagnés continue à croître (17 jeunes à date) et le pôle s'efforce au maximum d'assurer un accompagnement 1 pour 1 lorsque les conditions sont réunies pour une prise en charge adaptée et des activités scolaires et péri/para scolaires inclusives.

En interne, la ville poursuit ses actions à destination des agents avec des formations de prise en charge des personnes en situation de handicap ou présentant des troubles du spectre autistique, notamment à destination des animateurs jeunesse. De façon plus large, la ville s'associe aux événements nationaux autour de la Trisomie 21 pour sensibiliser les agents à la différence, et DuoDay permettant l'inclusion dans la vie professionnelle des personnes en situation de handicap.

L'année 2024 sera naturellement impactée par les Jeux Olympiques et Paralympiques avec dès janvier la semaine du « TOP 92 » à l'occasion de laquelle la ville de Puteaux accueillera des activités sportives classiques et adaptées pour sensibiliser au sport autrement. Boccia, cécifoot, basket-fauteuil et parcours handisport attendront des jeunes putéoliens endurance et envie de gagner !

En parallèle le pôle handicap poursuivra ses actions en faveur de l'accessibilité des espaces publics en lien avec la Direction des bâtiments. Après le déploiement d'une balançoire adaptée en 2023, il s'agira de réaliser un plan panoramique en braille et d'acquérir un second Vélo-fauteuil pour inciter aux mobilités douces pour tous. La ville poursuivra le travail d'accessibilité des voiries et le déploiement de bandes podotactiles. En complément, la ville étudie la possibilité du développement du système « Handivable » permettant à toute personne en situation de handicap, ainsi qu'aux femmes enceintes, d'être prises en charge de façon prioritaire et discrète dans les files d'attente aux différents points d'accueil de la ville.



## Social – CCAS

La ville de Puteaux poursuivra son accompagnement du Centre communal d'Action Sociale en 2024 afin qu'une action adaptée soit réalisée à destination des populations le plus fragiles.



Le CCAS connaît une hausse significative de ses dépenses avec notamment une augmentation des coûts d'énergie et de maintenance d'un point de vue bâtementaire, mais également une augmentation très nette des coûts de personnel en lien avec les revalorisations de droit imposées par l'Etat couplé à la progression de carrière automatique des agents. Enfin, les dépenses relatives aux aides progressent de près de 85 K€ traduisant l'importance des besoins suite notamment à la tension sur les foyers (ex : hausse du prix de l'électricité et des charges locatives).

**Il est à souligner que le CCAS avait été précurseur sur la prise en charge de certaines difficultés financières** dont l'acuité s'est malheureusement renforcée ces dernières années, avec le déploiement de la Prime Solidarité Energie pour les seniors dont les revenus sont sensiblement supérieurs aux minimas sociaux (soit une aide exceptionnelle de 210€ / 12 mois et par foyer).



La fusion des trois OPH décidée en juillet 2022 poursuit toujours ses effets et permet de maintenir une très grande qualité de service de proximité pour l'ensemble des locataires. Elle amène à mutualiser les compétences dans le but d'améliorer l'offre de service, tout en conservant une proximité avec les locataires. Elle devient par ailleurs source d'économies d'échelle qui pourront être investies notamment dans des opérations de rénovation de logements et dans le développement du patrimoine.

En tant qu'acteur majeur du logement social et bailleur responsable et engagé, l'Office poursuit son action en faveur de l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

En 2023, la réhabilitation énergétique de la résidence Anatole France (8,6 M€ TTC) est en cours de finalisation ainsi que les travaux de réhabilitation des parkings couverts Lorilleux et Carré Vert (avec jardins potagers en surface sur dalle).

**En 2024, de nouvelles réhabilitations sont initiées en matière de rénovation énergétique:**

- La résidence Marcellin Berthelot sera réhabilitée à compter de septembre 2024 avec programme de rénovation de l'intérieur des logements, des parties communes et des façades extérieures (avec raccordement au chauffage urbain) dont les travaux devraient s'achever pour une première phase en mars 2026. La deuxième phase s'achèverait en 2027. Le montant de l'investissement s'élève à 19 M€ TTC.

REHABILITATION DE LA RESIDENCE BERTHELOT



- La résidence Cartault (4, 4 bis et 6, rue Cartault) sera réhabilitée à compter de décembre 2024 avec programme de rénovation de l'intérieur des logements, des parties communes et les façades extérieures dont les travaux devraient s'achever pour une première phase en mars 2026. La deuxième phase s'achèverait en 2027. Le montant de l'investissement s'élève à 16 M€ TTC.

REHABILITATION DE LA RESIDENCE CARTAULT



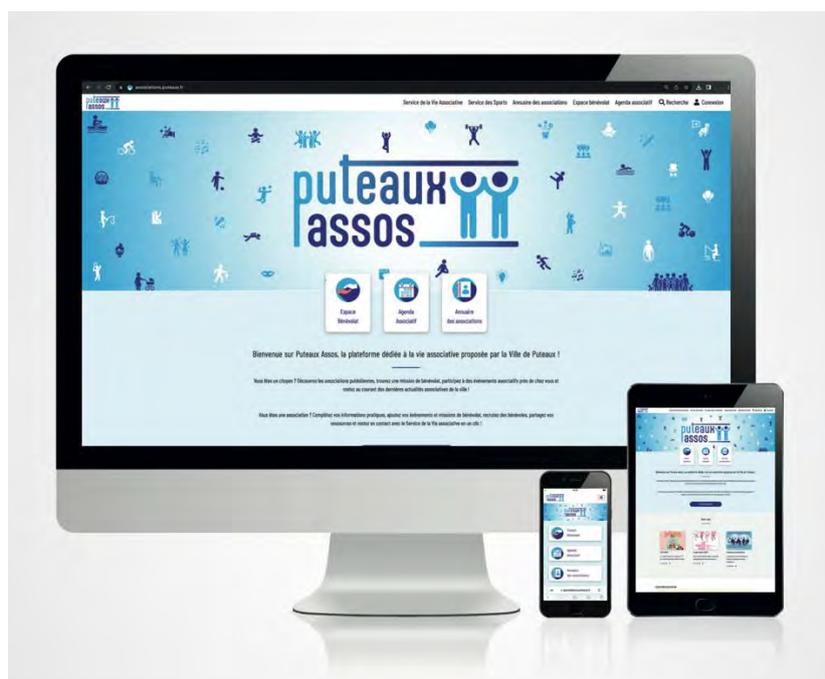
## 6. Vie associative

Pour 2024, la Ville de Puteaux renouvellera son soutien financier à la soixantaine d'associations non sportives réparties dans les domaines de l'enseignement, la culture et l'aide aux personnes en difficulté, et continuera à créer du lien entre les associations et les puteoliens en organisant des événements sur diverses thématiques telles que la santé, le handicap, l'aide en faveur des enfants en difficulté scolaire, etc.

L'année 2023 a été marquée par la création d'un site internet « Puteaux Assos », qui permet aux associations la mise à jour de leurs informations administratives, le dépôt de leur dossier de subvention, ainsi que la promotion de leurs événements. En 2024 cette plateforme sera renforcée pour permettre le traitement des demandes annuelles de subventions.

Les actions civiques et le bénévolat à Puteaux seront également au centre des projets, en favorisant des actions solidaires, qui pourront être lancées en partenariat avec le CCAS de Puteaux auprès notamment des séniors isolés. **L'année sera également marquée par les commémorations liées aux 80 ans de la Libération avec la mobilisation des différentes associations.**

### LE SITE PUTEAUX ASSOS



## 7. Puteaux Point Info et Centres de vacances

Le Puteaux Point Info, qui a accueilli près de 3 595 personnes en 2023, poursuivra ses missions d'offre de services à destination des Putéoliens, à travers la réservation de séjour dans l'une des résidences de vacances de la Ville, la délivrance de carte Puteaux pass ou la réservation de créneaux pour les goûters d'anniversaire. La ville s'inscrit en 2024 dans une démarche de dématérialisation du Puteaux Pass afin d'en faciliter et sécuriser l'octroi et le contrôle.

**L'année 2024 sera marquée par une ouverture de deux semaines de plus de la résidence des Trois Hameaux (Ploemeur) qui fêtera ses 70 ans cette année, ainsi que de deux semaines supplémentaires sur la saison 2024/2025 pour La Clusaz.**

A ce titre, la ville opérera des travaux d'agrandissement des bungalows de Ploemeur pour créer des logements plus confortables afin d'agréments l'offre, ainsi que la poursuite de travaux et d'aménagements extérieurs pour l'entretien du site<sup>21</sup>. Par ailleurs, la ville envisage l'extension du site sur trois ans avec la création de 12 nouveaux bungalows et espaces. Le centre de vacances de La Clusaz bénéficiera également de travaux d'accessibilité et d'embellissement.

LA CLUSAZ



PLOEMEUR



<sup>21</sup> Rénovation totale de 55 Bungalows, rénovation partielle de 17 Bungalows

## 8. Prévention et sécurité

En matière de police municipale, les dépenses s'articulent autour de trois axes : les coûts d'équipement et de maintenance et les frais de gestion dans le cadre du recours administratif préalable obligatoire (RAPO) du forfait post-stationnement (FPS) estimés à 40 K€ et le gardiennage (200 K€ estimés).

**L'année 2024 sera marquée par de nombreux évènements nécessitant une sécurité accrue avec notamment les Jeux Olympiques et Paralympiques avec un risque de débordement. Après les émeutes de 2023 ayant conduit à l'incendie de voitures, de poubelles et même de baraquements de chantier ou encore le pillage de commerces, la ville de Puteaux a à cœur d'assurer malgré ces évènements un climat apaisé et serein dans l'espace public.** A cette fin la ville poursuit le déploiement de caméras de vidéoprotection intelligente permettant d'accroître la pertinence de ces suivis dans le cadre légal. En complément, de nouvelles caméras sont prévues dans l'espace public (square des terrasses, jardin du presbytère, square de la jungle).

La police municipale sera également dotée d'une armurerie intelligente qui permettra de sécuriser le dépôt des armes et munitions. Enfin, la Délégation de service public de fourrière attribuée depuis début janvier 2024 permettra d'assurer l'enlèvement ou le déplacement des voitures si nécessaire.

LE CENTRE DE COMMANDEMENT ET DE SUPERVISION URBAIN



## C – Puteaux ville culturelle et sportive

La ville poursuit son engagement en faveur du sport et de la culture, avec une offre aux usagers diversifiée et de qualité.

### 1. Culture

L'année 2023 a permis de retrouver une fréquentation de la programmation culturelle ainsi que des ateliers de pratique amateur aux seuils avant COVID. A ce titre, le cinéma notamment connaît une forte progression de son activité et de l'accueil de public. En 2024 le cinéma déploiera une nouvelle offre de service : le « ciné bébés » permettant aux parents d'enfants de moins d'un an de se rendre à des séances de cinéma adapté, à faible luminosité et bruit. Cette offre, sollicitée par les femmes et certaines crèches, est un outil de lutte contre le post-partum notamment.

**En termes de programmation, l'année 2024 accueillera notamment, l'exposition événement « Ma petite expo » centrée sur la découverte d'un artiste et le traitement de la couleur, la 14ème édition du Graffic Art Festival dans l'espace public ; des résidences de création d'artiste, une exposition de sculpture célébrant les 25 ans de l'atelier sculpture du Palais des Arts, ainsi qu'un tournoi d'échecs et un tournoi sportif en lien avec les villes jumelées. La direction mettra également en œuvre un spectacle de breakdance, nouvelle discipline olympique.**

En complément, la direction poursuit les pratiques amateurs avec de plus en plus de participants. Les coûts desdites pratiques sont en augmentation (+20K) en lien avec l'augmentation des prix, particulièrement sensible en matière de fleurs, de matériaux de poterie, de vitraux, et d'alimentaire, etc.

Des travaux interviendront au cinéma notamment pour changer les projecteurs, caméras ainsi que des huisseries, et des travaux au théâtre dans les parties non visibles au public.

#### LE GRAFFIC ART FESTIVAL ET LE FESTIVAL GUITARE



## 2. Conservatoire

Cette année encore le Conservatoire accueillera près de 2 835 élèves dans ses enseignements artistiques et poursuivra les enseignements en milieu scolaire pour l'année 2023 : éveil musical dans les maternelles, intervention d'un dumiste dans les écoles élémentaires ; classes à horaires aménagées en musique, danse et théâtre au Collège Maréchal Leclerc.

**L'année 2024 marque les 10 ans de l'équipement situé dans le quartier Rives de Seine. A cette occasion des événements musicaux spécifiques seront organisés au second trimestre et le Conservatoire se portera acquéreur d'un orgue actuellement positionné dans un lieu de culte et voué à une destruction certaine. Cette acquisition, suivie d'une restauration d'ampleur, permettra aux amateurs de bénéficier de cet instrument aussi rare que majestueux et de développer les enseignements.**

L'année sera également marquée par l'accueil d'un opéra en plein air aux beaux jours, s'inscrivant dans la démarche de « musique pour tous » que porte la ville depuis des années. A cet effet les concerts du dimanche, gros succès gratuit du Conservatoire, seront naturellement reconduits. Enfin, la ville accueillera la 6ème édition du Festival Guitare avec des artistes d'envergure, des master-class et des concerts de démonstration. En complément, quelques travaux techniques auront lieu sur les équipements de scène et de son pour permettre le maintien de la qualité exceptionnelle des représentations.



### 3. Médiathèques et ludothèques

**En 2024 la ville accueillera de nouveau le Festival BD en mai, qui mettra notamment à l'honneur le dessinateur Fabrizio PETROSSI et les personnages de Walt DISNEY pour les 101 ans de cet univers.** Les médiathèques poursuivront la mise en place de diverses animations tout au long de l'année dans le cadre de la programmation culturelle et événementielle de la ville, avec notamment une exposition sur le droit des femmes et la reconduction de l'opération la Science se livre, outre les spectacles, conférences et ateliers.

En complément, les médiathèques poursuivront naturellement la mise à disposition de documents (livres, albums, presse, BD, CD et DVD, offre numérique) avec une offre toujours renouvelée tant pour les ouvrages physiques que numériques. Après le réaménagement des espaces de Jules VERNE avec l'agrandissement de la section jeunesse, d'autres modifications des espaces interviendront avec notamment l'aménagement d'un nouvel espace d'accueil à BELLINI et l'aménagement d'un espace extérieur.

#### CROQUIS POUR L’AFFICHE DU PROCHAIN FESTIVAL BD



Après l'ouverture de la ludothèque il y a un an, cette structure poursuivra son activité de prêt et d'accueil de jeunes publics dans les deux espaces. En complément, la ludothèque s'ouvrira à un public uniquement scolaire les mardis et jeudis, afin de développer des animations spécifiques à destination des maternelles.

# LUDOTHÈQUES

2 espaces : un espace enfants et un espace ado et adultes entièrement dédiés à l'amusement et aux jeux.

espace  
enfant



espace  
adulte



#### 4. Archives et conservation du patrimoine

Après avoir opéré le traitement des archives contemporaines versées par les services municipaux des années COVID et assuré le récolement précis des fonds anciens, **le service des archives se dédiera en 2024 au lancement d'une base dématérialisée des fonds muséaux de la ville en vue de constituer un musée virtuel. Le service continuera à numériser les archives historiques de la ville afin d'en assurer la protection et d'en améliorer la communication via leur mise en ligne.**

Concernant les actions culturelles et pédagogiques, la Direction des Archives continuera d'organiser les événements récurrents que sont les Journées du Patrimoine, la Nuit des Musées et Halloween. L'année sera marquée par la commémoration des 80 ans de la Libération avec un projet de visite de sites liés à la Seconde Guerre Mondiale. **Cette année encore, la ville a participé au Salon Rétromobile en lien avec l'ancienne usine de construction automobile De Dion-Bouton à Puteaux.**

De nouveaux fonds numérisés seront mis en ligne afin de faciliter la communication et la conservation des archives historiques de la Ville.

#### LE STAND DE LA VILLE DE PUTEAUX AU SALON RETROMOBILES



## 5. Sports

**Cette année sera marquée par les Jeux Olympiques et Paralympiques qui se dérouleront en France à l'été.** Ainsi de nombreuses activités seront réalisées tout au long de l'année pour sensibiliser les puteoliens de tous âges à la pratique du sport. L'année débute en janvier avec la réalisation du TOP92. Le Tour Olympique et Paralympique (TOP 92) est un parcours ralliant de semaine en semaine toutes les communes des Hauts-de-Seine, et durant lequel sont organisées des animations sportives et culturelles autour du thème de l'olympisme et de ses valeurs. Marrainé par Diane de Navacelle de Coubertin, descendante du baron Pierre de Coubertin, **le TOP 92 a été lancé le 08 octobre 2023 à Colombes pour 7 mois, et a été accueilli à Puteaux la semaine du 22 janvier.**

### LE TOP 92



Joëlle Ceccaldi-Raynaud, maire de Puteaux et Agnès Pottier-Dumas maire de Levallois-Perret



**En complément, seront organisées chaque mois des épreuves sportives sur le thème « 1 mois 1 sport 1 champion »** permettant de découvrir des activités sportives autour de la présence d'un athlète de haut niveau et les Estivales. Sont également pressentis des tournois de sport en complément du maintien de la quinzaine de manifestations sportives réalisées

chaque année : Ciné piscine, Aquazen, Nage contre le cancer, Téléthon, Père Noël à la piscine, Nuit de l'eau, Fête de la natation scolaire, Noël au tennis, Virades à roller, la Putéolienne, les Foulées roses, la course des pères Noël, le Gala de boxe et la Fête des Sports notamment.

**La ville de Puteaux réfléchit également à l'organisation d'une course de 10 km** qui permettrait d'encourager la pratique sportive du running. Il est en effet constaté un doublement des participants aux courses organisées par la ville en 2023.

Des épreuves sportives à destination des agents seront également organisées en 2024.

En complément, l'année 2024 sera marquée par le déploiement d'une nouvelle offre au bénéfice des jeunes putéoliens avec la réalisation de formation à la pratique du vélo sans roulette pour les plus jeunes. Les classes de maternelle bénéficieront ainsi au cours de l'année de 8 séances de cours leur permettant de rouler à vélo à la sortie de la maternelle.

**515 vélos seront offerts aux élèves à la fin de l'année scolaire pour couronner cette réussite.**

# LE PROGRAMME SAVOIR ROULER À VÉLO

515 vélos seront distribués par la Ville de Puteaux à tous les élèves dès la fin de grande section de maternelle en 2024

Le programme « Savoir rouler à vélo » permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège et cela dès le plus jeune âge.

**Savoir Rouler à Vélo (SRV) :** Depuis deux ans, les 455 élèves de CMI de Puteaux bénéficient du programme « Savoir rouler à vélo » encadrés par des éducateurs sportifs municipaux. Les enfants suivent le programme du « Savoir rouler à vélo » à travers la participation d'un cycle d'animations ponctuées par une sortie urbaine encadrée. Durant huit séances les jeunes apprennent à se servir d'un vélo et à reconnaître les principaux panneaux du code de la route.

**Savoir Faire Du Vélo (SFDV) :** Dispositif innovant et unique en son genre en France, il a été lancé à la rentrée 2023/2024 et concerne l'ensemble des grandes sections des écoles maternelles. À Puteaux, les élèves de CM2 passent chaque année leur permis vélo, encadrés par la Police municipale. Une manière d'être sensibilisés aux dangers sur la route, en théorie, mais surtout en pratique !

Puteaux forme également les enfants au « permis trottinette » formation pratique et théorique pour une sensibilisation interactive, dynamique et complète.

En fin d'année, les élèves se voient remettre leur permis vélo par Fabien Golfier (en uniforme)

« Savoir Rouler à Vélo », c'est former les enfants à la pratique du vélo en situation réelle sur la voie publique.

Les enfants passent leur permis trottinette

[www.savoirroulervelo.fr](http://www.savoirroulervelo.fr)

La ville de Puteaux soutient également la pratique de la quarantaine d'associations sportives via la mise à disposition d'installations, de prêts de matériels, de salles, pour l'organisation de réunions ou d'assemblées générales ou bien encore par l'octroi de subventions municipales pour un montant légèrement supérieure à 2023.

Après la rénovation des terrains de foot et de rugby en 2023, les équipes sportives de la ville pourront profiter de terrains rénovés et de tribunes de qualité permettant à tous des entraînements de qualité. **L'année 2024 sera marquée par la réfection des protections extérieures de la piscine ainsi que de divers travaux d'entretien et maintenance.**

Conformément au plan de sobriété énergétique, la ville poursuit le chauffage par géothermie et pompe à chaleur du bassin de 50mètres extérieur demeurant ainsi ouvert au public durant la période hivernale. **En complément, la ville étudie en 2024 la possibilité de récupérer l'eau de vidange de la piscine pour le nettoyage urbain.**

## E – La ville de Puteaux aux côtés des agents municipaux en matière de dépenses de fonctionnement et d'investissement

### 1. Entretien et propreté des bâtiments communaux

L'entretien des bâtiments communaux sera poursuivi avec la même exigence. Au regard de nouveaux sites tels que les tribunes récemment livrées ainsi que l'école Jean de la Fontaine, les dispositions contractuelles seront revues afin d'élargir le volume des prestations. Les coûts d'entretien progressent cette année au regard de ces nouvelles surfaces.

L'école Jean de la Fontaine sera également dotée de capteurs de la qualité de l'air intérieur, comme les autres établissements scolaires de la ville.

### 2. Restauration municipale

Le budget de la restauration municipale a été marqué en 2023 par la continue hausse du prix des denrées alimentaires tant sur les produits laitiers que l'épicerie, que les légumes et les protéines. A cette hausse des tarifs s'ajoute une hausse de la fréquentation des différentes structures (restaurant administratif, restauration scolaire et portage de repas) avec une hausse de plus de 40 000 repas, traduisant certainement l'effet inflationniste sur le panier moyen des ménages. Face au maintien de tarifs très compétitifs proposés par la ville, les agents et les familles préfèrent se tourner vers la restauration collective pour un repas équilibré et de qualité, plutôt que de manger chez soi.

**La municipalité fait le choix de maintenir un prix de restauration scolaire constant permettant d'offrir à l'ensemble des enfants scolarisés un repas chaud, de qualité et équilibré en accord avec les recommandations du Groupement d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition (GEM-RCN) chaque jour.**

A titre informatif, la restauration collective est divisée en quatre secteurs d'activités principales :

- Les agents communaux – 68 820 repas par an
- Les enfants de crèches - 57 115 repas par an
- Les enfants des restaurants scolaires – 751 860 repas
- La maison de famille Wallace - 12 450 repas

Sur l'année 2023 la fréquence des produits BIO sur l'ensemble des crèches et restaurants scolaires est de l'ordre de 17 % et celle des produits certifiés est 21 % soit un total de la masse financière des achats alimentaires de plus de 38 % soit une progression par rapport à l'année dernière (35%) malgré un contexte alimentaire contraint.

### 3. Parc automobile municipal

La ville poursuivra cette année son engagement en faveur de modernisation de la flotte dans une logique de développement durable. A ce titre, la ville envisage l'acquisition d'une vingtaine de véhicules dont 1 camion hayon utilitaire pour le CTM, de 6 vélos électrique, 6 Kangoo électriques et 1 scooter électrique pour la flotte à destination de l'ensemble des services et 3 vélos électrique et un véhicule pour la Police municipale. En complément elle projette d'acquérir des matériels techniques d'occasion : camion-grue, 3 camions bennes pour le service du nettoyage.

**En complément, et pour permettre à l'ensemble des services d'utiliser la flotte municipale, la ville a déployé un dispositif de réservation par mutualisation du parc automobile et un projet de géolocalisation des véhicules par les agents est à l'étude et sera présenté en 2024 aux instances du personnel.**

#### LES VOITURES ÉLECTRIQUES DU PARC AUTOMOBILE DE LA VILLE



Cette démarche répond au double objectif de qualité de vi(II)e des Putéoliens et de nos agents qui se déplaceront sans émission de gaz à effets de serre, dans un périmètre de Zone à Faibles Émissions sous l'égide de la Métropole du Grand Paris.

**38% du parc automobile de la ville est propre.**

La ville poursuivra son effort d'optimisation du recours aux transports en commun pour les sorties des enfants (enseignement, accueil de loisirs, crèches) par la commande de transports rationalisés auprès d'un prestataire qui sera probablement mobilisé fortement pendant la période olympique.

## D – Puteaux engagée en faveur de l'environnement

### 1. Aménagement urbain durable, habitat, foncier

L'aménagement urbain consiste à organiser et structurer l'espace public urbain en prenant en compte les besoins des différents acteurs, le cadre politique national (et européen), les contraintes techniques, environnementales et budgétaires. Dans ce cadre, la ville instruit les demandes d'autorisation des droits des sols de façon dématérialisée par le biais d'une demande des pétitionnaires déposée sur le site internet de la ville.

En parallèle de la conception du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à l'échelle des 11 communes de POLD, la Ville continue à faire évoluer son PLU. La 5<sup>ème</sup> modification a été approuvée fin 2023 et une nouvelle procédure d'évolution du document va être lancée dans un souci d'amélioration continue du cadre de vie des habitants.

**L'année 2024 débute avec la consultation du public (du 15 janvier au 15 février) en matière d'implantation des zones d'énergies renouvelables (ENR) tel que faisant suite à la loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables. La ville de Puteaux a sur ce point été l'une des premières communes du Département et la première de POLD, à délibérer pour lancer la concertation.** La Ville poursuit la démarche TETE, Territoire Engagé dans la Transition Écologique, la démarche agenda 2030 et le budget vert.

En matière d'Habitat, la Ville poursuit son accompagnement des copropriétaires en vue d'améliorer le parc privé avec la rénovation énergétique des logements dans le cadre notamment de l'OPAH énergétique « Colline La Défense » et la poursuite de la lutte contre l'habitat indigne. 2024 verra la livraison des lots 12 et 13 avec l'ouverture du super U et le démarrage des travaux des lots 8,9 et 10

En matière de foncier, la Ville poursuit la régularisation des rétrocessions de domaine public et va poursuivre les cessions des patrimoines n'ayant plus d'utilité publique.

QUEST VILLAGE ET LES CANARDS DU JARDIN DE LA FOLIE



## 2. Voirie et parkings

Concernant les parkings, l'année sera marquée par la fermeture depuis l'automne 2023 du parking de l'hôtel de ville en raison des travaux d'étanchéité de la dalle du parvis, en rénovation. Ceci a pour conséquence de moindres recettes et un déport de certains abonnements dans d'autres parkings de la ville. **Par ailleurs, des travaux de rénovation de parking sont envisagés sur 4 des 7 parkings de la ville afin d'installer des bornes électriques payantes par carte bleue et espèces dans les parcs de stationnements de la ville** (parking de l'hôtel de ville, parking du théâtre, parking du marché, parking Offenbach, parking Godefroy, parking Lully, parking Pierre et Marie Curie) dans les 2 prochaines années.

Actuellement, la Ville de Puteaux dispose, pour la recharge payante des véhicules électriques, de bornes de 7.4KW réparties comme suit :

- Parking du marché : 2 bornes de recharge,
- Parking Offenbach : 2 bornes de recharge,
- Parking Godefroy : 4 bornes de recharge,
- Parking Lully : 4 bornes de recharge.

Les résultats attendus de cette opération sont les suivants :

- Installer des bornes électriques payantes en carte bleue ou espèces uniquement, même mode de paiement que le stationnement,
- Garantir les recettes, le suivi, la traçabilité et l'ensemble des flux financiers,
- Garantir le suivi comptable et l'intégration des informations financières dans le système d'information de la mairie de Puteaux,
- Permettre le développement optimal de la gestion commerciale avec notamment la capacité de proposer de nouveaux services (création de forfaits, gestion d'événements, réductions, etc...),
- Garantir la disponibilité opérationnelle des équipements, services et systèmes,
- Mettre en place des solutions de maintenance préventive et curative adaptées aux spécificités des sites et de ses usages.

Un budget de 1,8 M€ sera alloué aux parkings en 2024.

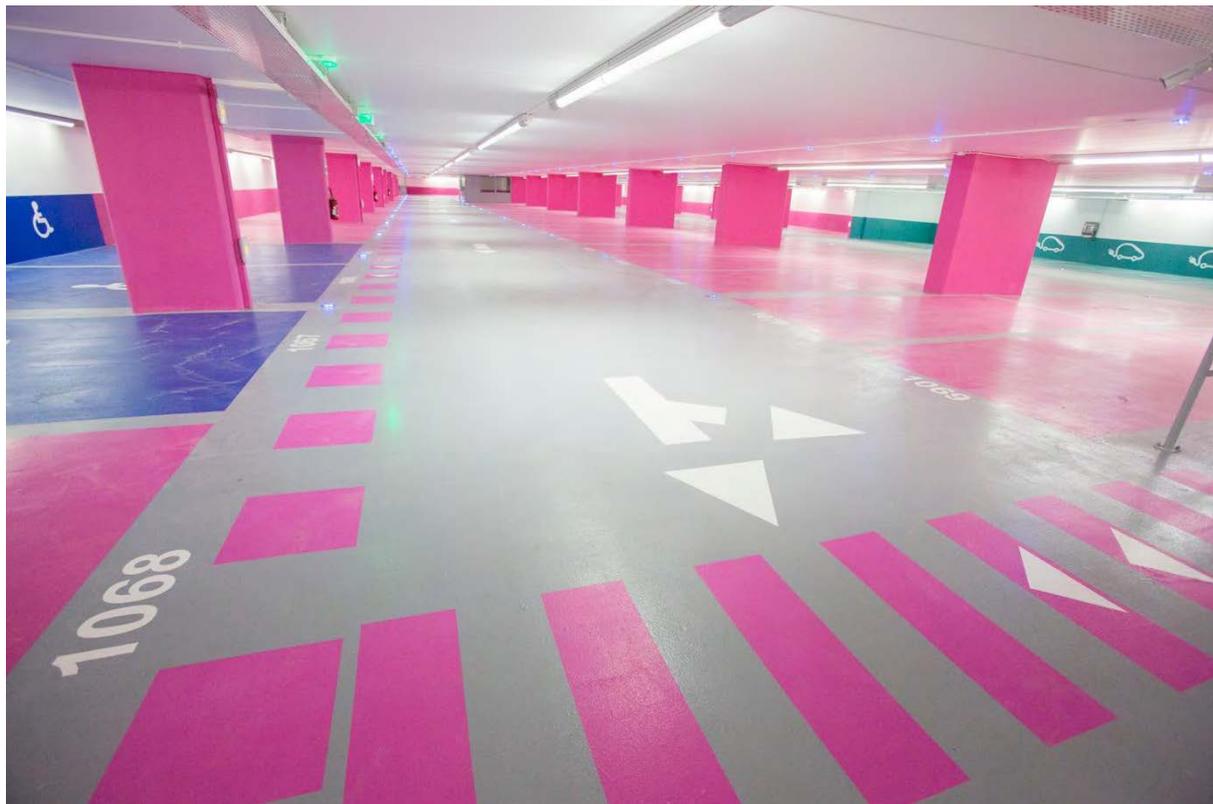
**Des travaux seront menés en matière d'éclairage public afin de réduire les consommations de la ville. Ainsi une enveloppe de 2 M€ est à nouveau allouée pour la poursuite de l'opération « 100% LED »** qui permettra une ville économe en énergie. En complément une expérimentation sur l'éclairage connecté sera réalisée avec des travaux dans deux bâtiments de la ville pour déployer une telle solution permettra de couper l'éclairage à distance et de façon globale pour un bâtiment.

Enfin, des travaux d'entretien et de maintenance des voiries sont envisagés cette année dont

- La rénovation du tronçon de la rue Parmentier entre la rue Jean Jaurès et la rue Voltaire en lien avec des travaux de réseaux d'eau menés par le SEDIF
- Les études en vue de la refaction de la rue Gutenberg
- La rénovation des rues Manissier et de l'Église
- La poursuite d'aménagement de circulation douce avec le déploiement du projet de RER vélo co-financé par la Région Ile-de-France

Un budget de près de 13 M€ sera alloué à la voirie en 2024.

## PARKING SOUTERRAIN LORILLEUX



### 3. Développement durable

L'éducation et la sensibilisation des différents publics aux enjeux environnementaux restera une priorité. Diverses expositions temporaires seront présentées, accompagnées par un riche programme d'animations (ateliers, contes, visites libres ou guidées). L'organisation de grands événements comme la Fête des Jardins et du Développement Durable sera maintenue. En complément des travaux ont prévus pour la création d'une miellerie.

La mise à disposition d'outils permettant aux habitants de réduire leur empreinte environnementale se poursuivra : prêt de caméras thermiques afin de détecter les déperditions de chaleur dans leur logement, la vente de composteurs et lombricomposteurs et la participation à 3 défis thématiques (réduction des déchets, réduction des consommations énergétiques et amélioration de l'alimentation). En complément, le **dispositif de subvention comme aide à l'acquisition d'électroménager basse consommation se poursuivra en 2024 (103 bénéficiaires en 2023)**.

La gestion des biodéchets dans la restauration collective (scolaire et municipale) et la lutte contre le gaspillage alimentaire seront également au cœur des priorités avec notamment des études sur le tri à la source des biodéchets dans les restaurants scolaires.

La finalisation de la démarche Agenda 2030, donne lieu à une **orientation stratégique pérenne en matière de développement durable pour la Ville**. La ville de Puteaux a également reçu en 2023 la Marianne d'or du développement durable.

L'année 2023 a été marquée par la présentation d'une **évaluation climat du budget présentée en Conseil municipal**. Celui-ci a pour objet de permettre l'identification et la classification de l'ensemble des dépenses du budget en tenant compte de leur impact sur l'environnement.



Association d'intérêt général à but non lucratif fondée par la Caisse des Dépôts et consignations ainsi que l'Agence Française pour le Développement. Son objectif est d'accompagner les décideurs publics et privés afin de faire avancer la lutte contre le changement climatique.

Cet institut a développé un outil d'ingénierie financière et une méthode permettant d'effectuer un travail de classification des dépenses.

**La ville de Puteaux est ainsi précurseur parmi les communes de sa strate, de l'analyse environnementale du budget.** Les éléments sont en analyse et seront finalisés au printemps 2024 pour les années 2022 et 2023 ce qui permet ainsi de **procéder au recensement des actions et des dépenses en faveur du climat permettant d'identifier les économies de CO2 et les fonds investis dans des actions en faveur du climat.**

Cette étude doit permettre d'identifier et comprendre les dépenses bénéfiques sur le climat, d'évaluer la cohérence des dépenses avec les objectifs climatiques et d'analyser les possibilités pour réorienter l'action publique. **Ce rapport sera présenté en conseil municipal au printemps 2024.**

**ÉDUCER À LA BIODIVERSITÉ**

Situé sur l'île de Puteaux, le Naturoscope a pour mission de faire découvrir les richesses de la nature et éduquer tous les publics à l'environnement.

- + de 20 ateliers de découverte de la biodiversité
- 253 kg de miel récolté en 2023
- 1000 balivaux

**1<sup>RE</sup> VILLE DE FRANCE** **2<sup>E</sup> ÉDITION**

**AIDE À L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS BASSE CONSOMMATION POUR TOUS LES PUTÉOLIENS\*, SANS CONDITION DE RESSOURCES.**

**250€ PAR FOYER**

**ÉLECTROMÉNAGER CLASSE A**

**PLUS D'INFORMATIONS :**  
 SERVICE ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE  
 0220421213 - 0220421214 - PUTEAUX.FR



## E – Puteaux en soutien des acteurs économiques locaux

Si la compétence de développement économique est désormais pilotée par le territoire Paris Ouest la Défense, Puteaux demeure engagée au titre de l'intérêt local, notamment sur la question de l'emploi et des commerces de proximité.

### 1. Emploi, relations avec les entreprises

Puteaux développement poursuivra son accompagnement des acteurs économiques locaux par différents biais : déploiement de Puteaux Direct Juridique, ligne d'appel à destination des entreprises pour disposer d'un soutien et de conseils juridiques notamment pour aider à la création d'entreprises.

**La plateforme d'aide juridique et de solutions pour votre entreprise**

Exposer simplement ma situation

**PUTEAUX DIRECT JURIDIQUE**

📞 01 76 34 07 83

**Prenez simplement rendez-vous**  
Choisissez vos disponibilités dans l'agenda dédié

**Exposez-nous vos difficultés**  
Décrivez simplement votre problématique à ROBIN

**Obtenez des solutions**  
Les meilleurs experts sélectionnés pour vous

**Nous organisons**  
immédiatement un premier rendez-vous avec le meilleur expert pour analyser votre situation

**Nous comprenons**  
et analysons votre situation, ses causes, ses parties prenantes afin de déterminer un plan d'action  
report de charges, chômage partiel, loyers, aides financières, etc...

**Nous fédérons**  
les meilleurs experts pour vous aider à obtenir solutions concrètes à toutes vos problématiques juridiques et financières

Avez-vous des questions ? Je me ferai un plaisir de vous aider.

En regard, Puteaux Développement accompagnera également les usagers dans leur recherche d'emploi par la reconduction de la semaine de l'emploi pour la quatrième année

consécutives, qui permet de disposer d'un coach professionnel, d'accompagnement aux entretiens ainsi qu'un dressing solidaire.

A la suite de la fermeture de la Maison de l'Emploi par les autorités préfectorales, Puteaux Développement reprendra les missions de la MDE Rives de Seine : soutenir l'emploi local par des actions à destination des entreprises et des publics en transition professionnelle et proposer des projets innovants au service du territoire sur la base de partenariats publics/privés. Puteaux emploi travaillera en collaboration avec les services de la commande publique sur le développement des clauses d'insertion dans les marchés de la ville.

En complément, la ville poursuivra ses actions de **recherche de mécènes** notamment pour cofinancer les temps forts de la ville (action culturelle et sportive) ou les actions de longue haleine par exemple au regard de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

# LE MÉCÉNAT : UN PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT

52 000 €  
soit le montant total récolté en un an par la démarche Mécénat

La Ville a lancé une démarche de mécénat pour impliquer les entreprises puteoliennes aux projets du territoire

Retrouvez le catalogue Puteaux Mécénat sur [puteaux.fr](http://puteaux.fr)



La Franco European au soutien d'Octobre rose



Une saison culturelle 2022-2023 de qualité avec le GIE Les 4 Temps



Le groupe Bolloré a accompagné les spectacles jeunes publics 2022-2023, Cleanea récompense l'entreprise la plus innovante lors du Talent's Lab 2023, signature de la convention bistronomie

## 2. Commerces

La ville poursuivra son engagement en faveur d'un centre-ville commercial et vivant avec notamment pour objectif la diversification du tissu commercial du centre-ville grâce à la poursuite de l'ouverture de boutiques éphémères ou à l'essai, permettant à de jeunes entrepreneurs de lancer et tester leurs entreprises dans une mise en situation, ainsi que par des actions concrètes au bénéfice de commerces implantés depuis plus longtemps et la création d'une brochure commerciale de la Ville pour attirer de nouveaux prospects et un guide d'accueil des nouveaux commerçants. La ville s'est ainsi dotée d'un manager de commerce qui sera au contact des commerçants et artisans de la ville.

Ainsi, la ville renouvellera son partenariat avec la CCI et la Chambre des métiers de l'artisanat (CMA) pour notamment l'animation des vitrines de Noël de la ville.

**DES ARTISANS & COMMERCANTS D'EXCELLENCE**

- + de 500 commerces à Puteaux
- 32 locaux commerciaux appartenant à la Ville
- 75 commerçants non sédentaires sur 2 marchés / 4j par semaine

• La Ville met un point d'honneur à protéger ses commerces de proximité en les accompagnant dans leur développement à l'heure des nouveaux enjeux environnementaux et numériques.

• La Ville a lancé une plateforme numérique **PuteauxBoutiques.fr** dédiée aux commerces de proximité. Plus de 225 enseignes sont déjà répertoriées !

vos commerçants à 2 clics de chez vous

250 commerçants sont inscrits sur la plateforme **Puteauxboutique.fr**

Le concours du meilleur pain «Pavé de Puteaux» animé par Norbert Tarayre lors du Printemps des commerçants en juin 2022

La boucherie Huet, certifiée Gault et Millau 2023

Fiers d'être artisans, la passion et le service au quotidien

Les commerçants puteuxiens ont signé la charte qualité confiance

En complément, la ville a mis en œuvre la charte de lutte contre le gaspillage alimentaire et y associe également les commerçants et la grande distribution.

## Conclusion

En synthèse :

- Comme pour l'année 2023, l'exercice 2024 s'est ouvert avec un **volume de dépenses en fonctionnement représentant 95 % des crédits votés l'année antérieure**. Le maintien de cet effort doit permettre de couvrir l'inflation évaluée en France à hauteur de 4% par l'INSEE en début d'année.
- Le **coût de l'énergie** ne reviendra pas au niveau de l'avant crise. Il y sera consacré un peu moins de **10 millions d'euros** dans le budget 2024.
- Les **dépenses de personnel connaissent de nouveau des augmentations automatiques** avec depuis janvier notamment le gain de 5 points d'indice ou encore les revalorisations des cotisations patronales (dont retraite) pour un **coût total de 1M€** cette année
- Les autres charges à caractère général portées par des contrats, conventions et marchés feront l'objet d'une attention particulière pour saisir des opportunités de baisse des couts.
- Les recettes de la ville continueront d'être inscrites avec la plus grande prudence pour éviter les mauvaises surprises dans un contexte économique toujours tendu. Néanmoins un gros travail sur la recherche de subvention a été opéré, rendant possible l'inscription de recettes complémentaires en investissement, ainsi qu'en fonctionnement avec la contractualisation opérée avec le Département. **5,8 M€ ont été perçus en investissement en 2023 et 610 K€ en fonctionnement**.
- Les impôts locaux et autres taxes seront évalués en fonction des nouvelles dispositions votées en Loi de Finances initiale par l'Etat. La hausse de la fiscalité telle que résultant de la revalorisation des bases locatives est évaluée à 3,9 % (après 7,1% l'année dernière). **Les taux locaux sont maintenus inchangés**.
- Les dépenses d'investissement concerneront notamment les travaux de réaménagement de l'esplanade de l'hôtel de Ville, la fin de la réhabilitation de l'école Jean de La Fontaine, le réaménagement du jardin du Presbytère et l'ouverture du square des terrasses.
- **Aucun recours à l'emprunt** n'est envisagé pour financer les équipements à venir.
- Les efforts engagés sur les charges de fonctionnement depuis quelques années, toute chose égale par ailleurs, permettent une fois de plus à la ville **d'autofinancer l'intégralité de ses dépenses d'investissement**.

**La ville met en œuvre le maintien d'un haut niveau de service public et le financement d'investissements d'ampleur autofinancés, avec une attention particulière portée sur la qualité de vie des habitants et l'accompagnement au changement climatique.**



**0% AUGMENTATION  
D'IMPÔTS**



**0 RECOURS  
À L'EMPRUNT**



**0 DETTE**

## Glossaire

**AC** : Attribution de compensation  
**ACM** : Attribution de compensation métropolitaine  
**ANTAI** : Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions  
**BP** : Budget primitif  
**CFE** : Cotisation foncière des entreprises  
**CGCT** : Code général des collectivités territoriales  
**CLECT** : Commission locale d'évaluation des charges transférées  
**CPS** : Compensation de la part salaires (ex TP)  
**CVAE** : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises  
**DGF** : Dotation globale de fonctionnement  
**EPCI** : Etablissement public de coopération intercommunale  
**EPT** : Etablissement public territorial  
**FCCT** : Fonds de Compensation des Charges Territoriales  
**FCTVA** : Fonds de compensation de la TVA  
**FPIC** : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales  
**FPS** : Forfait Post Stationnement  
**FSRIF** : Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France  
**LFI** : Loi de finances  
**LPFP** : Loi de programmation des finances publiques  
**MGP** : Métropole du Grand Paris  
**NOTRe** : Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République  
**PIB** : Produit intérieur brut  
**PLF** : Projet de loi de finances  
**POLD** : Territoire Paris Ouest la Défense  
**TATFPNB** : Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties  
**TASCOM** : Taxe sur les surfaces commerciales  
**TEOM** : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères  
**TP** : Taxe professionnelle